

La Banque Nationale divulgue des résultats record au troisième trimestre de 2014

L'information financière contenue dans le présent document est basée sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le troisième trimestre et les neuf mois terminés le 31 juillet 2014 préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et énoncées dans le Manuel de CPA Canada. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars canadiens.

MONTRÉAL, le 27 août 2014 – La Banque Nationale déclare un résultat net record, excluant les éléments particuliers, de 427 M\$ au troisième trimestre de l'exercice 2014, en croissance de 14 % par rapport à 374 M\$ au troisième trimestre de 2013. Le résultat dilué par action record excluant les éléments particuliers atteint 1,20 \$ pour le trimestre terminé le 31 juillet 2014, une augmentation de 12 % par rapport à 1,07 \$ au trimestre correspondant de 2013. Les éléments particuliers sont décrits à la page 4.

Le résultat net de 441 M\$ au troisième trimestre de 2014 est en hausse de 10 % par rapport à 402 M\$ pour la période correspondante de 2013. Le résultat dilué par action de 1,24 \$ au troisième trimestre de 2014 augmente de 7 % par rapport à 1,16 \$ au trimestre correspondant de 2013.

En excluant les éléments particuliers, le résultat net de la Banque pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2014 se chiffre à 1 186 M\$, en hausse de 11 % par rapport à 1 070 M\$ pour la période correspondante de 2013, et le résultat dilué par action atteint 3,34 \$ pour les neuf premiers mois de l'exercice 2014, contre 3,04 \$ pour la période correspondante de 2013. Le résultat net des neuf mois terminés le 31 juillet 2014 de 1 208 M\$, en hausse de 1 %, se compare à 1 192 M\$ pour la période correspondante de 2013. Le résultat dilué par action de 3,41 \$ pour les neuf premiers mois de l'exercice 2014 est stable par rapport à 3,41 \$ pour les neuf premiers mois de l'exercice 2013.

« Les résultats du troisième trimestre de tous les secteurs d'activité de la Banque Nationale sont en bonne progression par rapport à la même période en 2013, notamment pour les secteurs de Gestion de patrimoine et des Marchés financiers. De plus, la croissance du volume de prêts du secteur des Particuliers et Entreprises est soutenue et l'excellente qualité du portefeuille de créances se maintient, » a déclaré Louis Vachon, président et chef de la direction. « L'économie du Québec demeure stable et des signes d'accélération se pointent à l'horizon, » a ajouté M. Vachon.

Faits saillants excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾ :

- Résultat net de 427 M\$ au troisième trimestre de 2014, en croissance de 14 % par rapport à 374 M\$ pour la même période en 2013;
- Résultat dilué par action de 1,20 \$ au troisième trimestre de 2014, contre 1,07 \$ au trimestre correspondant de 2013, une augmentation de 12 %;
- Rendement des capitaux propres de 19,4 %.

Faits saillants :

- Résultat net de 441 M\$ au troisième trimestre de 2014, par rapport à 402 M\$ au trimestre correspondant de 2013, en hausse de 10 %;
- Résultat dilué par action de 1,24 \$ au troisième trimestre de 2014, par rapport à 1,16 \$ au trimestre correspondant de 2013;
- Rendement des capitaux propres de 20,1 %;
- Ratio des fonds propres attribuables aux actions ordinaires (CET1) selon Bâle III de 9,1 % au 31 juillet 2014, par rapport à 8,7 % au 31 octobre 2013.

Indicateurs financiers

	Résultats excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾	Résultats T3 2014	Résultats excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾	Résultats neuf premiers mois 2014
Croissance du résultat dilué par action	12 %	7 %	10 %	– %
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	19,4 %	20,1 %	18,8 %	19,1 %
Ratio de versement des dividendes	42 %	42 %	42 %	42 %
Ratio des fonds propres CET1 selon Bâle III		9,1 %		9,1 %

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » à la page 4.

Particuliers et Entreprises

- Résultat net de 190 M\$ au troisième trimestre de 2014, par rapport à 179 M\$ au troisième trimestre de 2013, une augmentation de 6 %.
- Les revenus atteignent 696 M\$ au troisième trimestre de 2014, en hausse de 31 M\$ ou 5 % par rapport au trimestre correspondant de 2013.
- Croissance soutenue du crédit aux particuliers de 7 % depuis un an, les plus fortes hausses provenant des prêts à la consommation et du crédit hypothécaire, et une croissance du crédit aux entreprises de 5 % depuis un an.
- La marge bénéficiaire atteint 2,24 % au troisième trimestre de 2014, stable par rapport au trimestre précédent et en diminution par rapport à 2,27 % au troisième trimestre de 2013.
- La contribution avant dotations aux pertes sur créances et charge d'impôts augmente de 17 M\$ ou 6 %.
- Le ratio d'efficacité de 55,7 % s'améliore comparativement à 56,2 % au troisième trimestre de 2013.

Gestion de patrimoine

- Résultat net de 64 M\$ au troisième trimestre de 2014 par rapport à 49 M\$ pour le trimestre correspondant de 2013, une croissance de 31 %.
- Résultat net excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾ de 75 M\$, en hausse de 20 M\$ ou 36 %.
- Revenu total de 333 M\$ pour le troisième trimestre de 2014, contre 289 M\$ au trimestre correspondant de 2013, en hausse de 44 M\$ ou 15 %, notamment en raison de la croissance de tous les types de revenus et de l'acquisition de TD Waterhouse.
- Les frais autres que d'intérêts s'établissent à 246 M\$ au troisième trimestre de 2014, en hausse de 11 %.
- Excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾, le ratio d'efficacité de 69,6 % s'améliore comparativement à 73,9 % au troisième trimestre de 2013.

Marchés financiers

- Résultat net de 187 M\$ contre 155 M\$ au trimestre correspondant de 2013, une augmentation de 21 %.
- Les revenus de 445 M\$ augmentent de 64 M\$ ou 17 % en raison de la hausse des revenus liés aux activités de négociation, des commissions des marchés financiers, des services bancaires et des autres revenus.
- Les frais autres que d'intérêts ont augmenté de 18 M\$ pour atteindre 188 M\$ au troisième trimestre de 2014, notamment en raison de la hausse de la rémunération variable résultant de la croissance des revenus.
- Le ratio d'efficacité de 42,2 % se compare à 44,6 % au troisième trimestre de 2013.

Autres

- Résultat net nul au troisième trimestre de 2014 contre un résultat net de 19 M\$ au trimestre correspondant de 2013. La baisse du résultat net s'explique principalement par la hausse de la rémunération variable et par le renversement de provisions pour éventualités fiscales au troisième trimestre de 2013 qui n'a été que partiellement compensé par l'appréciation de la juste valeur des billets restructurés ce trimestre.

Gestion du capital

- Ratio des fonds propres attribuables aux actions ordinaires (CET1) selon Bâle III de 9,1 % au 31 juillet 2014, par rapport à 8,7 % au 31 octobre 2013, en raison des fonds propres autogénérés, partiellement atténués par l'acquisition du secteur de Gestion de patrimoine et l'entrée en vigueur de l'ajustement de l'évaluation de crédit.

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » à la page 4.

RAPPORT DE GESTION

Daté du 26 août 2014

Le Rapport de gestion qui suit présente l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque Nationale du Canada (la Banque). Cette analyse a été préparée conformément aux exigences prévues au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Elle est basée sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le troisième trimestre et les neuf mois terminés le 31 juillet 2014 préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et énoncées dans le Manuel de CPA Canada. Les données relatives à l'exercice terminé le 31 octobre 2013 ont été ajustées afin de refléter les modifications de normes comptables et l'effet du dividende en actions à raison d'une action ordinaire pour chaque action ordinaire émise et en circulation, déclaré le 3 décembre 2013 et payé le 13 février 2014. Ce dividende a eu la même incidence qu'un fractionnement (deux pour un) des actions ordinaires. Un supplément d'information financière publié le 31 janvier 2014, intitulé « Informations financières complémentaires – Ajustées suite aux modifications de normes comptables et au fractionnement d'actions ordinaires » est disponible à l'adresse bnc.ca. Ce rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et les notes afférentes pour le troisième trimestre et les neuf mois terminés le 31 juillet 2014, ainsi qu'avec le Rapport annuel 2013. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars canadiens. On peut obtenir de l'information additionnelle sur la Banque, y compris la notice annuelle, dans le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca ou celui de SEDAR, à l'adresse sedar.com.

Mode de présentation de l'information	4	Méthodes comptables et communication de l'information financière	14
Faits saillants	5	Méthodes comptables et principales estimations comptables	14
Analyse financière	6	Modifications de méthodes comptables	14
Résultats consolidés	6	Communication de l'information financière	16
Résultats sectoriels	8	Informations financières supplémentaires	17
Bilan consolidé	11	Divulgaration d'information sur les risques	18
Acquisition	13	Gestion du capital	19
Transactions avec des parties liées	13	Gestion des risques	23
Arrangements hors bilan	13	Données financières supplémentaires	36

Mise en garde à propos des déclarations prospectives

À l'occasion, la Banque fait des déclarations prospectives écrites et verbales, notamment celles contenues dans les sections « Principales tendances économiques » et « Perspectives pour la Banque Nationale » du Rapport annuel 2013, ainsi que dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens et d'autres communications, et ce, aux fins de décrire le contexte économique dans lequel la Banque évoluera au cours de l'exercice 2014 et les objectifs qu'elle souhaite atteindre au cours de cette période. Ces déclarations prospectives sont faites conformément aux lois sur les valeurs mobilières en vigueur. Elles comprennent, entre autres, des déclarations à l'égard de l'économie – notamment les économies canadienne et américaine –, de l'évolution des marchés, des observations concernant les objectifs de la Banque et ses stratégies pour les atteindre, le rendement financier prévu de la Banque et certains risques auxquels la Banque est confrontée. Ces déclarations prospectives sont habituellement marquées par l'usage de verbes au futur et au conditionnel ou par l'emploi d'expressions comme « prévoir », « croire », « estimer », « projeter », « s'attendre à », « avoir l'intention de » et autres termes ou expressions similaires.

En raison de leur nature même, ces déclarations prospectives supposent l'élaboration d'hypothèses, et elles comportent donc nécessairement des risques et des incertitudes d'ordre général et spécifique. Les hypothèses qui ont trait à la performance des économies du Canada et des États-Unis en 2014 et à leurs effets sur les activités de la Banque figurent parmi les principaux facteurs pris en considération au moment de déterminer les priorités et les objectifs stratégiques et de fixer les objectifs financiers, notamment en ce qui a trait à la provision pour pertes sur créances. Au moment d'établir les prévisions concernant la croissance économique en général et dans le secteur des services financiers en particulier, la Banque s'appuie surtout sur les données économiques historiques fournies par les gouvernements du Canada et des États-Unis et leurs organismes.

Il est fort possible que les projections expresses ou implicites contenues dans ces déclarations prospectives ne se réalisent pas ou se révèlent inexactes. La Banque recommande aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces déclarations, étant donné que divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la Banque, pourraient faire en sorte que les résultats, les conditions, les mesures ou les événements futurs varient sensiblement des objectifs, attentes, estimations ou intentions figurant dans les présentes déclarations prospectives. Ces facteurs incluent notamment le risque stratégique, le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque opérationnel, le risque de réglementation, le risque de réputation et le risque environnemental, lesquels sont décrits plus amplement dans la section « Gestion des risques » débutant à la page 60 du Rapport annuel 2013, et plus précisément la conjoncture économique générale et les conditions du marché financier au Canada, aux États-Unis et dans certains autres pays où la Banque exerce ses activités, y compris la modification à la réglementation touchant les activités de la Banque et affectant les fonds propres et les liquidités, la situation entourant les billets restructurés des conduits de véhicules d'actifs cadres (VAC), notamment la valeur de réalisation des actifs sous-jacents; les modifications apportées aux conventions et méthodes comptables que la Banque utilise à des fins de présentation de sa situation financière, y compris les incertitudes liées aux hypothèses et aux principales estimations comptables; les lois fiscales en vigueur dans les pays où la Banque est présente, principalement le Canada et les États-Unis (y compris le nouveau régime de déclaration imposé aux termes des articles 1471 à 1474 du *Internal Revenue Code* de 1986 des États-Unis (FATCA)); les modifications aux Lignes directrices sur les fonds propres et la liquidité ainsi que les instructions relatives à leur présentation et leur interprétation.

La liste des facteurs de risques susmentionnés n'est pas exhaustive. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis dans les sections « Gestion des risques » et « Autres facteurs de risque » du Rapport annuel 2013. Les investisseurs et autres personnes qui se fondent sur les déclarations prospectives de la Banque doivent considérer soigneusement les facteurs susmentionnés ainsi que les incertitudes et les risques qu'ils comportent. À moins que la loi ne l'exige, la Banque ne prévoit pas mettre à jour quelque déclaration prospective que ce soit, verbale ou écrite, qui peut être faite de temps à autre pour ses besoins. La Banque met également le lecteur en garde contre une confiance induite dans ces déclarations prospectives.

L'information prospective contenue dans le présent document est destinée à l'interprétation des renseignements contenus dans ce document et pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

MODE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les données par action)

La Banque utilise certaines mesures non conformes aux IFRS, telles que publiées par l'IASB et énoncées dans le Manuel de CPA Canada, pour évaluer les résultats. Les organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières exigent que les entreprises préviennent les lecteurs que le résultat net et les autres mesures rajustées en fonction de critères autres que les IFRS n'ont pas une signification standard selon les IFRS et sont difficilement comparables avec des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises.

Données financières

	Trimestre terminé le 31 juillet			Neuf mois terminés le 31 juillet		
	2014	2013 ⁽¹⁾	Variation %	2014	2013 ⁽¹⁾	Variation %
Excluant les éléments particuliers						
Particuliers et Entreprises	190	179	6	520	495	5
Gestion de patrimoine	75	55	36	228	163	40
Marchés financiers	187	155	21	459	409	12
Autres	(25)	(15)		(21)	3	
Résultat net excluant les éléments particuliers	427	374	14	1 186	1 070	11
Éléments liés à la détention des billets restructurés ⁽²⁾	30	(3)		57	106	
Éléments relatifs aux acquisitions ⁽³⁾	(16)	(6)		(35)	(18)	
Renversement de provisions pour éventualités fiscales ⁽⁴⁾	–	37		–	37	
Pertes de valeur d'immobilisations incorporelles ⁽⁵⁾	–	–		–	(29)	
Élément relatif aux avantages du personnel ⁽⁶⁾	–	–		–	26	
Résultat net	441	402	10	1 208	1 192	1
Résultat dilué par action excluant les éléments particuliers ⁽⁷⁾	1,20 \$	1,07 \$	12	3,34 \$	3,04 \$	10
Éléments liés à la détention des billets restructurés ⁽²⁾	0,09	(0,01)		0,17	0,33	
Éléments relatifs aux acquisitions ⁽³⁾	(0,05)	(0,01)		(0,10)	(0,06)	
Renversement de provisions pour éventualités fiscales ⁽⁴⁾	–	0,11		–	0,11	
Pertes de valeur d'immobilisations incorporelles ⁽⁵⁾	–	–		–	(0,09)	
Élément relatif aux avantages du personnel ⁽⁶⁾	–	–		–	0,08	
Résultat dilué par action ⁽⁷⁾	1,24 \$	1,16 \$	7	3,41 \$	3,41 \$	–
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires						
Incluant les éléments particuliers	20,1 %	21,0 %		19,1 %	21,7 %	
Excluant les éléments particuliers	19,4 %	19,5 %		18,8 %	19,4 %	

- (1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.
- (2) Au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2014, un coût de financement de 5 M\$ (4 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistré relativement à la détention des billets restructurés (2013 : 4 M\$, 3 M\$ déduction faite des impôts). De plus, au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2014, des revenus de 47 M\$ (34 M\$ déduction faite des impôts) ont été enregistrés en raison de l'appréciation de la juste valeur de ces billets (2013 : néant). Au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2014, un coût de financement de 14 M\$ (10 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistré relativement à la détention des billets restructurés (2013 : 6 M\$, 5 M\$ déduction faite des impôts) et des revenus de 92 M\$ (67 M\$ déduction faite des impôts) ont été enregistrés en raison de l'appréciation de la juste valeur de ces billets (2013 : 151 M\$, 111 M\$ déduction faite des impôts).
- (3) Au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2014, des charges de 22 M\$ (16 M\$ déduction faite des impôts) ont été enregistrées relativement aux acquisitions du secteur de Gestion de patrimoine (2013 : 8 M\$, 6 M\$ déduction faite des impôts). Ces charges se composent majoritairement de bonis de rétention et de charges d'intégration de TD Waterhouse; elles comprennent également la quote-part de la Banque des charges d'intégration engagées par Fiera ainsi que la quote-part de la Banque des charges d'intégration, de pertes de valeur et de l'amortissement des immobilisations incorporelles en lien avec la participation de la Banque dans TMX. Pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2014, ces charges sont de 46 M\$ (35 M\$ déduction faite des impôts) et pour la période correspondante de 2013, elles se chiffrent à 25 M\$ (18 M\$ déduction faite des impôts).
- (4) Au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2013, un renversement de provisions fiscales de 37 M\$ avait été enregistré suite à la réévaluation des passifs d'impôts éventuels.
- (5) Au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2013, la Banque avait enregistré des pertes de valeur d'immobilisations incorporelles de 39 M\$ (29 M\$ déduction faite des impôts) relativement à des développements technologiques.
- (6) Au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2013, une diminution des coûts relatifs aux services passés de 35 M\$ (26 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistrée par la Banque suite aux modifications de normes comptables, afin de refléter les changements aux dispositions de ses régimes de retraite et autres régimes postérieurs au départ à la retraite.
- (7) Compte tenu du dividende en actions payé le 13 février 2014. Se reporter à la note 13 afférente aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

FAITS SAILLANTS

(en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 31 juillet			Neuf mois terminés le 31 juillet		
	2014	2013 ⁽¹⁾	Variation %	2014	2013 ⁽¹⁾	Variation %
Résultats d'exploitation						
Revenu total	1 460 \$	1 285 \$	14	4 100 \$	3 900 \$	5
Résultat net	441	402	10	1 208	1 192	1
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	423	387	9	1 157	1 145	1
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	20,1 %	21,0 %		19,1 %	21,7 %	
Résultat par action ⁽²⁾ (en dollars)						
de base	1,26 \$	1,16 \$	9	3,44 \$	3,43 \$	–
dilué	1,24	1,16	7	3,41	3,41	–
EXCLUANT LES ÉLÉMENTS PARTICULIERS ⁽³⁾						
Résultats d'exploitation						
Revenu total	1 427 \$	1 291 \$	11	4 036 \$	3 761 \$	7
Résultat net	427	374	14	1 186	1 070	11
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	409	359	14	1 135	1 023	11
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	19,4 %	19,5 %		18,8 %	19,4 %	
Ratio d'efficacité ⁽⁴⁾	58,4 %	59,3 %		58,6 %	60,0 %	
Résultat par action ⁽²⁾ (en dollars)						
de base	1,22 \$	1,07 \$	14	3,38 \$	3,06 \$	10
dilué	1,20	1,07	12	3,34	3,04	10
Par action ordinaire ⁽²⁾ (en dollars)						
Dividendes déclarés	0,48 \$	0,44 \$		1,40 \$	1,26 \$	
Valeur comptable				25,18	22,60	
Cours de l'action						
haut	49,15	39,68		49,15	40,02	
bas	45,19	36,33		41,60	36,18	
clôture	48,80	39,51		48,80	39,51	
				Au 31 juillet 2014	Au 31 octobre 2013 ⁽¹⁾	Variation %
Situation financière						
Actif total				198 822 \$	188 219 \$	6
Prêts et acceptations				103 399	97 338	6
Dépôts				114 944	102 111	13
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires				8 272	7 487	10
Ratios des fonds propres selon Bâle III ⁽⁵⁾						
attribuables aux actions ordinaires (CET1)				9,1 %	8,7 %	
catégorie 1				12,0 %	11,4 %	
total				14,8 %	15,0 %	
Prêts douteux, déduction faite des provisions totales				(182)	(183)	
en % des prêts et acceptations moyens				(0,2) %	(0,2) %	
Actifs sous administration et sous gestion				337 379	258 010	31
Épargne totale des particuliers				171 489	157 515	9
Couverture par les résultats				9,73	8,72	
Couverture de l'actif				4,92	3,76	
Autres renseignements						
Nombre d'employés				20 014	19 691	2
Nombre de succursales au Canada				452	453	–
Nombre de guichets automatiques				939	937	–

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

(2) Compte tenu du dividende en actions payé le 13 février 2014. Se reporter à la note 13 afférente aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

(3) Consulter le « Mode de présentation de l'information » à la page 4.

(4) Le ratio d'efficacité est présenté en équivalent imposable. Se reporter à la note 22 afférente aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour de plus amples renseignements.

(5) Les ratios sont calculés selon la méthode « tout compris » et les ratios au 31 octobre 2013 ne sont pas ajustés pour refléter les modifications de normes comptables.

ANALYSE FINANCIÈRE

Résultats consolidés

Résultats financiers

La Banque Nationale déclare un résultat net de 441 M\$ au troisième trimestre de l'exercice 2014, en hausse de 10 % par rapport à 402 M\$ au troisième trimestre de 2013. Le résultat dilué par action atteint 1,24 \$ pour le trimestre terminé le 31 juillet 2014, une croissance de 7 % par rapport à 1,16 \$ au trimestre correspondant de 2013.

En excluant les éléments particuliers, le résultat net de 427 M\$ au troisième trimestre de 2014 est en hausse de 14 % par rapport à 374 M\$ au troisième trimestre de 2013 et le résultat dilué par action de 1,20 \$ au troisième trimestre de 2014 augmente de 12 % par rapport à 1,07 \$ au trimestre correspondant de 2013. Les éléments particuliers enregistrés au troisième trimestre de 2014, déduction faite des impôts, comprennent des revenus de 34 M\$ suite à l'appréciation de la juste valeur des billets restructurés, le coût de financement de 4 M\$ lié à la détention de ces billets ainsi que des éléments liés aux acquisitions du secteur de Gestion de patrimoine pour un montant de 16 M\$; ces derniers comprennent la quote-part de la Banque des charges d'intégration engagées par Fiera de 1 M\$ et des charges relatives à la participation de la Banque dans TMX pour 5 M\$. Le résultat net du troisième trimestre de 2013 comprenait les éléments particuliers suivants, déduction faite des impôts : le coût de financement de 3 M\$ lié à la détention des billets restructurés, des charges de 4 M\$ relatives aux acquisitions du secteur de Gestion de patrimoine et la quote-part de la Banque des charges d'intégration engagées par Fiera de 2 M\$. Un renversement de provisions pour éventualités fiscales de 37 M\$ avait également été enregistré au cours du troisième trimestre de 2013.

Le résultat net de la Banque pour les neuf premiers mois de l'exercice 2014 se chiffre à 1 208 M\$, en croissance de 1 % par rapport à 1 192 M\$ pour la période correspondante de 2013. Le résultat dilué par action atteint 3,41 \$ pour les neuf premiers mois de l'exercice 2014, inchangé comparativement à 3,41 \$ pour la période correspondante de 2013. En excluant les éléments particuliers, le résultat net des neuf mois terminés le 31 juillet 2014 de 1 186 M\$ se compare à 1 070 M\$ pour la période correspondante de 2013, en hausse de 11 %. Le résultat dilué par action aurait été de 3,34 \$ pour les neuf premiers mois de l'exercice 2014, en croissance de 10 % par rapport à 3,04 \$ pour la période correspondante de 2013. Les éléments particuliers enregistrés au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2014, déduction faite des impôts, comprennent des revenus de 67 M\$ en raison de l'appréciation de la juste valeur des billets restructurés, le coût de financement de 10 M\$ lié à la détention de ces billets et des charges de 35 M\$ relatives aux acquisitions du secteur de Gestion de patrimoine. Le résultat net des neuf premiers mois de l'exercice 2013 comprenait les éléments particuliers suivants, déduction faite des impôts : des revenus de 111 M\$ suite à l'appréciation de la juste valeur des billets restructurés, le coût de financement de 5 M\$ lié à la détention de ces billets, des charges de 18 M\$ relatives aux acquisitions du secteur de Gestion de patrimoine, des pertes de valeur d'immobilisations incorporelles de 29 M\$, ainsi qu'une diminution des coûts relatifs aux services passés de 26 M\$ enregistrée par la Banque suite aux modifications de normes comptables, afin de refléter les changements aux dispositions de ses régimes de retraite et autres régimes postérieurs au départ à la retraite. Au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2013, un renversement de provisions pour éventualités fiscales de 37 M\$ avait également été enregistré.

Le rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires s'établit à 19,1 % pour les neuf premiers mois de l'exercice 2014, alors qu'il atteignait 21,7 % pour la période correspondante de 2013.

Revenu total

Le revenu total de la Banque s'établit à 1 460 M\$ au troisième trimestre de 2014, en hausse de 175 M\$ comparativement au trimestre correspondant de 2013. Excluant les éléments particuliers liés à la détention des billets restructurés et aux acquisitions du secteur de Gestion de patrimoine, le revenu total est en hausse de 11 %. La croissance du revenu net d'intérêts est attribuable à l'augmentation des prêts et des dépôts aux particuliers et aux entreprises ainsi qu'au revenu net d'intérêts de la gestion de patrimoine qui ont été en partie compensés par la réduction du revenu net d'intérêts des activités de négociation. Les revenus autres que d'intérêts augmentent de 25 % en raison de la bonne performance du secteur des Marchés financiers, de la croissance des activités du secteur de Gestion de patrimoine, y compris l'acquisition de Services institutionnels TD Waterhouse (TD Waterhouse) conclue au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2014, ainsi que de l'appréciation de la juste valeur des billets restructurés.

Le revenu total s'élève à 4 100 M\$ pour les neuf premiers mois de l'exercice 2014, contre 3 900 M\$ pour la même période en 2013, une hausse de 5 %. Cette augmentation s'explique en partie par la croissance du revenu net d'intérêts de 3 %. Excluant les éléments particuliers, les revenus autres que d'intérêts augmentent de 209 M\$ ou 11 %, principalement en raison de la hausse des revenus liés aux activités du secteur de Gestion de patrimoine et de la bonne performance du secteur des Marchés financiers, incluant les revenus de la filiale Credigy Ltd. et des revenus provenant de la cession de placements. Cette augmentation est atténuée par la baisse des revenus de crédit, des revenus d'assurances et des gains sur valeurs mobilières disponibles à la vente.

Dotations aux pertes sur créances

Pour le troisième trimestre de 2014, la Banque a enregistré des dotations aux pertes sur créances de 49 M\$, soit une hausse de 1 M\$ par rapport au trimestre correspondant de 2013. Cette légère augmentation est principalement attribuable à la hausse des dotations aux pertes sur créances sur les cartes de crédit.

Pour les neuf premiers mois de l'exercice 2014, la Banque a enregistré des dotations aux pertes sur créances de 151 M\$, en hausse de 18 M\$ par rapport à la période correspondante de 2013. Cette variation est attribuable à la hausse des dotations aux pertes sur créances des prêts aux particuliers et des créances sur cartes de crédit pour 2014 ainsi qu'aux récupérations de pertes sur les prêts aux grandes sociétés enregistrées au cours du premier trimestre de 2013.

Au 31 juillet 2014, les prêts douteux bruts sont de 411 M\$, en hausse de 16 M\$ depuis le 31 octobre 2013. Cette augmentation provient des prêts aux particuliers et des prêts commerciaux. Les prêts douteux représentent 6,3 % du capital tangible ajusté des provisions au 31 juillet 2014, soit une baisse de 0,2 % par rapport à 6,5 % au 31 octobre 2013. Au 31 juillet 2014, les provisions pour pertes sur créances excèdent les prêts douteux bruts de 182 M\$, comparativement à 183 M\$ au 31 octobre 2013.

Frais autres que d'intérêts

Au troisième trimestre de 2014, les frais autres que d'intérêts sont en hausse de 71 M\$ ou 9 % par rapport au trimestre correspondant de 2013, pour s'établir à 879 M\$. En excluant les éléments particuliers relatifs aux acquisitions du secteur de Gestion de patrimoine, les frais autres que d'intérêts s'établissent à 866 M\$, une hausse de 8 %. L'augmentation des frais autres que d'intérêts provient essentiellement de la hausse de la rémunération et des avantages du personnel due à la croissance des activités des secteurs.

Pour les neuf premiers mois de l'exercice 2014, les frais autres que d'intérêts augmentent de 115 M\$ par rapport à la période correspondante de 2013, soit une hausse de 5 %. En excluant les éléments particuliers enregistrés au cours des neuf premiers mois des exercices 2014 et 2013, les frais autres que d'intérêts sont en hausse de 106 M\$ ou 4 %. Cette hausse s'explique principalement par la croissance des activités qui a entraîné une augmentation de la rémunération variable, par l'acquisition de TD Waterhouse conclue au cours du premier trimestre de 2014, ainsi que par la promotion des services bancaires.

Charge d'impôts

La charge d'impôts pour le troisième trimestre de 2014 totalise 91 M\$ comparativement à 27 M\$ pour le trimestre correspondant de 2013. Le taux effectif d'imposition du troisième trimestre de 2014 s'établit à 17 %, par rapport à 6 % au trimestre correspondant de 2013. Cet écart s'explique principalement par un renversement de provisions pour éventualités fiscales de 37 M\$ enregistré au cours du troisième trimestre de 2013.

Pour les neuf mois terminés les 31 juillet 2014 et 2013, le taux effectif d'imposition se chiffre à 17 % et 14 % respectivement.

Résultats sectoriels

La Banque exerce ses activités dans trois secteurs d'exploitation et les autres activités opérationnelles sont regroupées à des fins de présentation dans la rubrique *Autres*. Chaque secteur se distingue par le service offert, le type de clientèle visé et la stratégie de commercialisation mise en place.

Particuliers et Entreprises

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le 31 juillet			Neuf mois terminés le 31 juillet		
	2014	2013 ⁽¹⁾	Variation %	2014	2013 ⁽¹⁾	Variation %
Résultats d'exploitation						
Revenu net d'intérêts	433	407	6	1 263	1 205	5
Revenus autres que d'intérêts	263	258	2	740	729	2
Revenu total	696	665	5	2 003	1 934	4
Frais autres que d'intérêts	388	374	4	1 142	1 115	2
Contribution	308	291	6	861	819	5
Dotations aux pertes sur créances	48	46	4	149	142	5
Résultat avant charge d'impôts	260	245	6	712	677	5
Charge d'impôts	70	66	6	192	182	5
Résultat net	190	179	6	520	495	5
Marge bénéficiaire	2,24 %	2,27 %		2,25 %	2,30 %	
Actif moyen portant intérêt	76 620	71 150	8	75 200	70 055	7
Actif moyen	82 129	77 251	6	80 793	76 022	6
Dépôts moyens	43 144	40 780	6	42 694	39 831	7
Prêts et acceptations moyens	81 755	76 912	6	80 415	75 674	6
Prêts douteux nets	182	169	8	182	169	8
Prêts douteux nets en % des prêts et acceptations moyens	0,2 %	0,2 %		0,2 %	0,2 %	
Ratio d'efficacité	55,7 %	56,2 %		57,0 %	57,7 %	

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

Le résultat net du secteur des Particuliers et Entreprises de 190 M\$ est en hausse de 6 % par rapport à 179 M\$ au troisième trimestre de 2013. Le revenu total du secteur a progressé de 31 M\$, en raison de la croissance du revenu net d'intérêts qui a augmenté de 26 M\$ et de la hausse des revenus autres que d'intérêts de 5 M\$ au troisième trimestre de 2014. L'augmentation du revenu net d'intérêts provient surtout de la croissance du volume des prêts et des dépôts aux particuliers et aux entreprises. Cette croissance a été atténuée par un recul de la marge bénéficiaire qui atteint 2,24 % au troisième trimestre de 2014, par rapport à 2,27 % au même trimestre en 2013, principalement en raison d'une diminution des marges sur les dépôts.

Le revenu total des Services aux particuliers a progressé de 24 M\$ surtout en raison de l'augmentation du volume des prêts, plus particulièrement les prêts hypothécaires et les marges de crédit hypothécaires. Le revenu total des Services aux entreprises est en hausse de 7 M\$, principalement en raison de la croissance du volume des prêts et dépôts ainsi que des revenus de crédit. Cette hausse a été partiellement contrebalancée par une diminution des marges bénéficiaires sur les dépôts, des revenus de crédit reliés aux acceptations bancaires ainsi que par le ralentissement des opérations de change.

Les frais autres que d'intérêts du secteur des Particuliers et Entreprises au troisième trimestre de 2014 sont en hausse de 14 M\$ ou 4 % par rapport au trimestre correspondant de 2013, principalement en raison de la rémunération du personnel. Le ratio d'efficacité à 55,7 % pour le troisième trimestre de 2014 s'améliore de 0,5 % par rapport au trimestre correspondant de 2013.

Les dotations aux pertes sur créances du secteur de 48 M\$ sont en hausse de 2 M\$ par rapport au trimestre correspondant de 2013. Cette légère augmentation est principalement attribuable à la hausse des dotations aux pertes sur créances sur les cartes de crédit.

Pour les neuf premiers mois de l'exercice 2014, le résultat net du secteur des Particuliers et Entreprises s'établit à 520 M\$, soit une hausse de 25 M\$ ou 5 % par rapport au résultat net de 495 M\$ réalisé pour la même période en 2013. Le revenu total du secteur a progressé de 4 %. Le revenu total des Services aux particuliers a progressé principalement en raison de l'augmentation du volume des prêts hypothécaires. L'augmentation du revenu total des Services aux entreprises de 2 % provient en partie de la croissance des volumes de prêts et dépôts. La contribution du secteur augmente de 42 M\$ ou 5 %. Les dotations aux pertes sur créances du secteur des Particuliers et Entreprises sont en hausse de 7 M\$ par rapport à la période correspondante de 2013. Le ratio d'efficacité s'améliore de 0,7 % par rapport à la période correspondante de 2013, pour s'établir à 57,0 % pour les neuf premiers mois de l'exercice 2014.

Gestion de patrimoine

(en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 31 juillet			Neuf mois terminés le 31 juillet		
	2014	2013 ⁽¹⁾	Variation %	2014	2013 ⁽¹⁾	Variation %
Résultats d'exploitation excluant les éléments particuliers ⁽²⁾						
Revenu net d'intérêts	79	68	16	235	202	16
Revenus tirés des services tarifés	170	145	17	485	416	17
Revenus tirés des transactions et autres revenus	86	78	10	272	241	13
Revenu total	335	291	15	992	859	15
Frais autres que d'intérêts	233	215	8	682	634	8
Contribution	102	76	34	310	225	38
Dotations aux pertes sur créances	1	1	–	2	2	–
Résultat avant charge d'impôts	101	75	35	308	223	38
Charge d'impôts	26	20	30	80	60	33
Résultat net excluant les éléments particuliers	75	55	36	228	163	40
Éléments particuliers après impôts ⁽²⁾	(11)	(6)		(28)	(17)	
Résultat net	64	49	31	200	146	37
Actif moyen	10 349	9 061	14	10 486	9 051	16
Dépôts moyens	24 046	21 623	11	24 249	21 263	14
Prêts et acceptations moyens	8 338	7 814	7	8 232	7 817	5
Prêts douteux nets	2	2	–	2	2	–
Prêts douteux nets en % des prêts et acceptations moyens	– %	– %		– %	– %	
Ratio d'efficacité excluant les éléments particuliers ⁽²⁾	69,6 %	73,9 %		68,8 %	73,8 %	

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

(2) Consulter le « Mode de présentation de l'information » à la page 4.

Le résultat net du secteur de Gestion de patrimoine, excluant les éléments particuliers, s'établit à 75 M\$ au troisième trimestre de 2014 par rapport à 55 M\$ au trimestre correspondant de 2013, en hausse de 36 %. Cette forte croissance est principalement attribuable à la synergie favorable créée par les transactions récentes du secteur et à la croissance des actifs sous administration et sous gestion. Le revenu total du secteur, excluant les éléments particuliers, est en hausse de 15 % en raison de la croissance de tous les types de revenus ainsi que de l'acquisition de TD Waterhouse conclue au cours du premier trimestre de 2014.

Excluant les éléments particuliers, tous liés aux acquisitions des dernières années, les frais autres que d'intérêts se chiffrent à 233 M\$ au troisième trimestre de 2014, en hausse de 8 % par rapport à 215 M\$ au trimestre correspondant de 2013. Cette augmentation est principalement expliquée par la hausse de la rémunération variable en raison de la croissance du volume d'activités du secteur ainsi que par l'acquisition de TD Waterhouse. Le ratio d'efficacité à 69,6 % pour le troisième trimestre de 2014 s'améliore de 4,3 % par rapport au trimestre correspondant de 2013.

Excluant les éléments particuliers, le résultat net du secteur de Gestion de patrimoine pour les neuf premiers mois de l'exercice 2014 atteint 228 M\$ en hausse de 65 M\$ comparativement à la même période en 2013, soit une progression de 40 %. Le revenu total du secteur s'établit à 992 M\$, par rapport à 859 M\$ pour la période correspondante de 2013 et les frais autres que d'intérêts s'élèvent à 682 M\$ en comparaison de 634 M\$ pour les neuf premiers mois de l'exercice 2013. Les raisons des variations des revenus et des frais autres que d'intérêts sont les mêmes qu'au troisième trimestre. Le ratio d'efficacité s'améliore de 5,0 % par rapport à la période correspondante de 2013 pour s'établir à 68,8 % pour les neuf premiers mois de l'exercice 2014.

Marchés financiers

(en équivalent imposable)⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 31 juillet			Neuf mois terminés le 31 juillet		
	2014	2013 ⁽²⁾	Variation %	2014	2013 ⁽²⁾	Variation %
Résultats d'exploitation						
Revenus liés aux activités de négociation						
Titres de participation	93	87	7	256	210	22
Titres à revenus fixes	80	62	29	184	188	(2)
Marchandises et devises	18	27	(33)	56	69	(19)
	191	176	9	496	467	6
Commissions des marchés financiers	94	68	38	221	197	12
Gains sur valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net	(1)	19		12	24	
Services bancaires	64	55	16	183	173	6
Autres	97	63	54	235	186	26
Revenu total	445	381	17	1 147	1 047	10
Frais autres que d'intérêts	188	170	11	518	500	4
Contribution	257	211	22	629	547	15
Dotations (récupérations) aux pertes sur créances	–	–		–	(12)	
Résultat avant charge d'impôts	257	211	22	629	559	13
Charge d'impôts	70	56	25	170	150	13
Résultat net	187	155	21	459	409	12
Participations ne donnant pas le contrôle	5	1		10	6	
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	182	154	18	449	403	11
Actif moyen	87 673	89 986	(3)	85 472	86 516	(1)
Dépôts moyens	11 539	6 750	71	10 568	6 154	72
Prêts et acceptations moyens (Grandes sociétés seulement)	7 965	7 319	9	7 932	7 023	13
Prêts douteux nets	–	1		–	1	
Prêts douteux nets en % des prêts et acceptations moyens	– %	– %		– %	– %	
Ratio d'efficience	42,2 %	44,6 %		45,2 %	47,8 %	

(1) Se reporter à la note 22 afférente aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour de plus amples renseignements.

(2) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

Le secteur des Marchés financiers affiche un résultat net de 187 M\$ au troisième trimestre de 2014, en hausse de 32 M\$ par rapport à 155 M\$ au trimestre correspondant de 2013. Le revenu total du secteur en équivalent imposable se chiffre à 445 M\$, contre 381 M\$ au troisième trimestre de 2013, la hausse étant attribuable à toutes les catégories de revenus à l'exception des gains sur valeurs mobilières disponibles à la vente. La croissance des revenus des activités de négociation provient des activités sur les titres de participation et à revenus fixes alors que les activités sur les marchandises et devises ont subi une baisse de 33 %. Les commissions des marchés financiers sont en hausse suite à une activité accrue des fusions et acquisitions ainsi que des émissions de titres de participation sur les marchés, alors que les gains sur valeurs mobilières disponibles à la vente étaient plus importants en 2013. Les revenus Autres progressent de 54 % par rapport au trimestre correspondant, en raison de la croissance toujours soutenue des revenus de la filiale Credigy Ltd. et de la cession de portefeuilles provenant de cette même entité.

Les frais autres que d'intérêts du troisième trimestre de 2014 de 188 M\$ augmentent de 18 M\$ par rapport au troisième trimestre de 2013, notamment en raison de la hausse de la rémunération variable résultant de la croissance des revenus. Les dotations aux pertes sur créances sont nulles pour les troisième trimestres de 2014 et de 2013.

Pour les neuf premiers mois de l'exercice 2014, le résultat net du secteur s'établit à 459 M\$, une hausse de 50 M\$ ou 12 % par rapport à la même période en 2013. Le revenu total en équivalent imposable s'établit à 1 147 M\$ contre 1 047 M\$, une hausse de 100 M\$ par rapport à la période correspondante de 2013. Cette croissance est principalement attribuable à l'augmentation des revenus liés aux activités de négociation surtout en raison des activités avec la clientèle portant sur les titres de participation et des commissions des marchés financiers. Par ailleurs, l'augmentation des revenus Autres est principalement attribuable à la cession de placements ainsi qu'à la croissance soutenue de Credigy Ltd.

Les frais autres que d'intérêts sont en hausse pour les neuf premiers mois de l'exercice 2014 par rapport à 2013. Le secteur n'a enregistré aucune dotation aux pertes sur créances pour les neuf premiers mois de l'exercice 2014 alors que des récupérations de pertes sur créances de 12 M\$ avaient été enregistrées au cours de la même période de 2013.

Autres

(en équivalent imposable) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 31 juillet		Neuf mois terminés le 31 juillet	
	2014	2013 ⁽²⁾	2014	2013 ⁽²⁾
Résultats d'exploitation excluant les éléments particuliers ⁽³⁾				
Revenu net d'intérêts	(76)	(67)	(194)	(184)
Revenus autres que d'intérêts	27	21	88	105
Revenu total	(49)	(46)	(106)	(79)
Frais autres que d'intérêts	57	43	120	107
Dotations aux pertes sur créances	–	1	–	1
Résultat avant charge d'impôts	(106)	(90)	(226)	(187)
Charge d'impôts	(81)	(75)	(205)	(190)
Résultat net excluant les éléments particuliers	(25)	(15)	(21)	3
Éléments particuliers après impôts ⁽³⁾	25	34	50	139
Résultat net	–	19	29	142
Participations ne donnant pas le contrôle	13	14	41	41
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	(13)	5	(12)	101
Actif moyen	26 348	20 042	28 386	20 743

(1) Se reporter à la note 22 afférente aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour de plus amples renseignements.

(2) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

(3) Consulter le « Mode de présentation de l'information » à la page 4.

La rubrique *Autres* des résultats sectoriels affiche un résultat net nul au troisième trimestre de 2014 comparativement à 19 M\$ pour le trimestre correspondant de 2013. Excluant les éléments particuliers, la perte nette de 25 M\$ au troisième trimestre de 2014 se compare à une perte nette de 15 M\$ au troisième trimestre de 2013. La hausse de la perte nette s'explique notamment par l'augmentation des charges liées à la rémunération variable et au développement des affaires.

Pour les neuf premiers mois de l'exercice 2014, le résultat net s'élève à 29 M\$ contre 142 M\$ pour la période correspondante de 2013. Excluant les éléments particuliers, la perte nette de 21 M\$ pour les neuf premiers mois de l'exercice 2014 se compare à un résultat net de 3 M\$ pour la même période de 2013, en raison de la baisse de la contribution de la Trésorerie et des éléments cités pour le trimestre.

Bilan consolidé

Actif

Au 31 juillet 2014, la Banque a un actif total de 198,8 G\$ comparativement à 188,2 G\$ au 31 octobre 2013, une augmentation de 10,6 G\$ ou 6 %. La trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières sont en hausse de 2,3 G\$. Les valeurs mobilières ont augmenté de 1,1 G\$ par rapport au 31 octobre 2013 en raison des valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net, alors que la hausse des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées est de 0,6 G\$.

Véhicules d'actifs cadres (VAC)

Au 31 juillet 2014, la valeur nominale des billets restructurés des conduits VAC et des autres billets restructurés détenus par la Banque s'établit à 1 527 M\$ (1 727 M\$ au 31 octobre 2013), dont un montant de 1 294 M\$ a été désigné comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* en vertu de l'option juste valeur, et un montant de 233 M\$ est classé parmi les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* (1 506 M\$ désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* et 221 M\$ classés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* au 31 octobre 2013). La variation de la valeur nominale des billets restructurés des conduits VAC au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2014 est principalement attribuable à des remboursements de capital et à des dispositions. Au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2014, la Banque a participé à deux processus optionnels de rachat pour dissolution de billets restructurés des conduits VAC II et a disposé de certains billets, classés dans les *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net*, pour une valeur nominale de 199 M\$. La Banque a reçu en échange 179 M\$ en espèces ainsi que des unités liquidatives d'une fiducie pour une juste valeur de 9 M\$ en date du 31 juillet 2014, et a classé ces unités dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente*.

La valeur comptable des billets restructurés des conduits VAC et des autres billets restructurés détenus par la Banque dans un portefeuille d'investissement en date du 31 juillet 2014, désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net*, est de 1 203 M\$, et 78 M\$ sont classés parmi les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* (1 293 M\$ désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* et 68 M\$ classés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* au 31 octobre 2013). Les billets détenus dans un portefeuille d'investissement incluant un ou plusieurs dérivés incorporés ont été désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* en vertu de l'option juste valeur, et les autres billets ont été classés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente*.

Pour établir la juste valeur des billets restructurés des conduits VAC et des actifs inadmissibles, la Banque a utilisé les mêmes méthodologies qu'au 31 octobre 2013. Pour plus de détails, se reporter à la note 6 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2013. De plus, la Banque a ajusté son hypothèse sur la liquidité des billets VAC I afin de refléter les conditions de marché; pour les billets restructurés des conduits VAC I et VAC II de catégorie C, elle a également ajusté la pondération des cotations de courtiers. Au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2014, des revenus d'un montant de 47 M\$ (négligeable pour le trimestre terminé le 31 juillet 2013) ont été enregistrés en raison de l'appréciation de la juste valeur des billets restructurés et ont été comptabilisés dans les *Revenus (pertes) de négociation* de l'état consolidé des résultats. Pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2014, l'appréciation de la juste valeur des billets restructurés se chiffre à 92 M\$ (151 M\$ pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2013). La valeur comptable des billets restructurés désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* se situe dans les fourchettes de la juste valeur estimative au 31 juillet 2014. Les cotes de crédit des billets restructurés des conduits VAC demeurent inchangées par rapport au 31 octobre 2013.

La Banque s'est engagée à contribuer à une facilité de financement de marge relative aux conduits VAC pour un montant de 835 M\$ en vue de financer les éventuels appels de marge (886 M\$ au 31 octobre 2013). Au 31 juillet 2014 et au 31 octobre 2013, aucun montant n'a été avancé par la Banque.

Prêts et acceptations

Les prêts et acceptations au 31 juillet 2014 sont en hausse par rapport au 31 octobre 2013, en raison de la croissance de l'ensemble des activités de crédit, à l'exception des engagements de clients en contrepartie d'acceptations qui diminuent de 0,4 G\$. Le détail des principaux portefeuilles de prêts et acceptations est présenté dans le tableau suivant.

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 juillet 2014	Au 31 octobre 2013	Au 31 juillet 2013
Prêts et acceptations			
À la consommation	27 369	26 064	25 665
Hypothécaires résidentiels	38 663	36 573	35 896
Créances sur cartes de crédit	1 953	1 925	1 911
Entreprises et administrations publiques	36 007	33 354	34 056
	103 992	97 916	97 528

Au 31 juillet 2014, les prêts et acceptations se chiffrent à 104,0 G\$, une hausse de 6,1 G\$ ou 6 % depuis le 31 octobre 2013. Les prêts à la consommation sont en hausse de 5 %, surtout en raison des marges de crédit hypothécaires et des prêts personnels. Les prêts hypothécaires résidentiels sont également en croissance de 6 % au 31 juillet 2014. Les prêts et acceptations aux entreprises et administrations publiques ont progressé de 8 % depuis le 31 octobre 2013, croissance principalement attribuable aux activités de financement des grandes sociétés et administrations publiques ainsi qu'aux prêts aux entreprises du secteur de l'énergie. Depuis un an, les prêts et acceptations ont augmenté de 6,5 G\$ ou 7 %. Les prêts à la consommation ainsi que les prêts hypothécaires résidentiels ont connu des hausses respectives de 7 % et 8 % depuis un an. Les prêts et acceptations aux entreprises et administrations publiques ont également contribué à la croissance par une hausse de 6 % depuis un an provenant majoritairement du financement sous forme de prêts aux grandes sociétés.

Passif

La Banque a un passif total de 188,8 G\$ au 31 juillet 2014 comparativement à 179,3 G\$ au 31 octobre 2013.

Au 31 juillet 2014, la Banque a un passif-dépôts total de 114,9 G\$ comparativement à 102,1 G\$ au 31 octobre 2013, soit une augmentation de 12,8 G\$ ou 13 %. Le détail de l'épargne totale des particuliers est présenté dans le tableau suivant.

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 juillet 2014	Au 31 octobre 2013	Au 31 juillet 2013
Bilan			
Dépôts	44 657	42 652	42 064
Hors bilan			
Courtage de plein exercice	104 209	94 550	91 035
Fonds communs de placement	18 671	16 633	16 137
Autres	3 952	3 680	3 639
	126 832	114 863	110 811
Total	171 489	157 515	152 875

Les dépôts des particuliers de 44,7 G\$ au 31 juillet 2014 sont en hausse de 2,0 G\$ depuis le 31 octobre 2013 surtout en raison des initiatives de la Banque pour accroître ce type de dépôts. L'épargne des particuliers, incluse dans les actifs sous administration et sous gestion, a augmenté de 10 % depuis le début de l'exercice. Cette progression est attribuable à la croissance des activités provenant des acquisitions ainsi qu'à la reprise des marchés boursiers. Depuis un an, les dépôts des particuliers sont en hausse de 2,6 G\$ et l'épargne des particuliers, incluse dans les actifs sous administration et sous gestion, de 16,0 G\$.

La hausse des dépôts des entreprises et administrations publiques de 8,5 G\$ ou 15 % depuis le 31 octobre 2013 provient en partie des émissions d'obligations sécurisées de 2,0 milliards d'euros. Les dépôts des institutions de dépôts de 4,7 G\$ ont augmenté de 2,3 G\$ depuis le 31 octobre 2013, hausse principalement attribuable aux institutions financières du gouvernement américain. Les autres activités de financement sont en baisse depuis le 31 octobre 2013, essentiellement en raison de la diminution des engagements afférents à des titres vendus à découvert.

Capitaux propres

Au 31 juillet 2014, les capitaux propres de la Banque s'établissent à 10,0 G\$ comparativement à 9,0 G\$ au 31 octobre 2013. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des résultats non distribués et par l'émission d'actions privilégiées pour un montant de 350 M\$.

Au 22 août 2014, le nombre d'actions ordinaires en circulation se chiffre à 327 901 202 et le nombre d'options d'achat d'actions en cours est de 15 474 176. Pour des renseignements supplémentaires concernant le capital-actions, se reporter à la note 17 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2013 et à la note 13 afférente aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

Acquisition

Services institutionnels TD Waterhouse

Le 12 novembre 2013, la Banque a conclu l'acquisition, par l'entremise d'une filiale, des services institutionnels de La Banque Toronto-Dominion connus sous le nom de Services institutionnels TD Waterhouse. Cette acquisition représente une autre étape dans l'expansion de la plateforme de gestion de patrimoine de la Banque au niveau pancanadien. Le prix d'acquisition final s'élève à 260 M\$. Les actifs nets acquis comprennent des immobilisations incorporelles au titre des listes de clients totalisant environ 58 M\$. L'excédent total du prix d'acquisition sur la juste valeur des actifs nets acquis, soit 206 M\$, a été inscrit au bilan consolidé à titre de goodwill et représente principalement les synergies et les bénéfices attendus du regroupement des activités acquises avec celles de la Banque. La portion déductible à des fins fiscales du goodwill est de 155 M\$. Les créances acquises, principalement constituées de prêts à des clients pour achat de titres, ont été évaluées à une juste valeur de 448 M\$ à la date d'acquisition. Ce montant représente également les montants contractuels bruts à recevoir dont la Banque prévoit récupérer la totalité.

Des frais connexes à l'acquisition de 1 M\$ sont inclus dans les *Frais autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2014. Les résultats de l'entreprise acquise ont été inclus dans les présents états financiers consolidés à compter du 12 novembre 2013. Au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2014, l'entreprise acquise a contribué environ 12 M\$ au revenu total et 4 M\$ au résultat net de la Banque (excluant les coûts d'intégration). Pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2014, la contribution au revenu total et au résultat net s'élève à 39 M\$ et 16 M\$, respectivement. Si la Banque avait conclu l'acquisition le 1^{er} novembre 2013, le revenu total aurait été d'environ 4 102 M\$ et le résultat net d'environ 1 209 M\$ pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2014.

Transactions avec des parties liées

Les politiques et procédures de la Banque relatives aux transactions avec des parties liées n'ont pas changé de façon importante depuis le 31 octobre 2013. Pour de plus amples informations, se reporter à la note 28 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2013.

Arrangements hors bilan

Dans le cours normal de ses activités, la Banque est partie à diverses opérations financières qui, selon les IFRS, ne sont pas tenues d'être constatées au bilan consolidé, ou sont constatées à des montants différents de leur valeur théorique ou contractuelle. Ces opérations incluent, entre autres, les opérations avec des entités structurées, les instruments financiers dérivés, l'émission de garanties, la facilité de financement de marge des conduits VAC, les instruments de crédit et les actifs financiers reçus en garantie. Une analyse complète de ces opérations, et plus précisément de leur nature, de leur utilisation et de leur importance, est présentée aux pages 45 et 46 du Rapport annuel 2013. Pour plus de détails sur les garanties et une description des obligations au titre de certaines ententes d'indemnisation, se reporter à la note 25 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2013.

Pour des renseignements supplémentaires concernant les actifs financiers transférés mais non décomptabilisés et les entités structurées, se reporter respectivement aux notes 7 et 21 afférentes aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

MÉTHODES COMPTABLES ET COMMUNICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Méthodes comptables et principales estimations comptables

Les états financiers consolidés de la Banque ont été préparés conformément à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) qui prévoit, à moins d'indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF), que les états financiers doivent être préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et énoncées dans le Manuel de CPA Canada. Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux IFRS.

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément à l'IAS 34 – *Information financière intermédiaire*, en appliquant les méthodes comptables décrites à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013, à l'exception des modifications de méthodes comptables décrites ci-dessous. Les modifications de méthodes comptables futures sont également présentées ci-après.

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle ait recours à l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses, et ce, à l'égard de la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers, du résultat net, et de divers renseignements connexes. Certaines méthodes comptables sont considérées comme critiques en raison de leur importance au chapitre de la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque. En outre, ces méthodes font appel à des jugements et des estimations difficiles, subjectifs et complexes du fait qu'elles portent sur des questions qui sont essentiellement incertaines. Toute modification de ces jugements et de ces estimations pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés de la Banque. Les principales estimations comptables sont sensiblement les mêmes que celles décrites aux pages 48 à 51 du Rapport annuel 2013, à l'exception des changements décrits dans la section ci-après intitulée *Modifications de méthodes comptables*. Des renseignements supplémentaires sur l'établissement de la juste valeur sont présentés aux notes 3, 4 et 5 afférentes aux présents états financiers consolidés. En ce qui a trait à la consolidation des entités structurées, des informations supplémentaires sont présentées à la note 21 afférente aux présents états financiers consolidés.

Modifications de méthodes comptables

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2013

Tel qu'exigé par l'IASB, la Banque a adopté au 1^{er} novembre 2013 les nouvelles normes comptables ou les normes comptables modifiées suivantes.

IAS 19 – *Avantages du personnel*

En juin 2011, l'IASB a publié une version modifiée de l'IAS 19. Ces modifications représentent des changements importants concernant la comptabilisation des avantages du personnel et ce, principalement pour les régimes de retraite à prestations définies. Les principales modifications de la norme révisée se résument comme suit :

- Le rendement prévu de l'actif des régimes n'est plus utilisé dans le calcul de la charge au titre des régimes de retraite. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations constituées doit également être utilisé pour évaluer le rendement de l'actif des régimes.
- Le coût des services passés est comptabilisé au moment où un régime est modifié, sans report sur la période d'acquisition des droits.
- Des informations additionnelles annuelles sont à fournir sur les caractéristiques des régimes à prestations définies et les risques auxquels les entités sont exposées en participant à ces régimes.
- La norme révisée exige que tous les écarts actuariels soient immédiatement comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat global*. Il n'est plus permis de différer la comptabilisation des gains et pertes actuariels. Cette dernière modification n'a pas d'incidence pour la Banque puisqu'elle comptabilise déjà les écarts actuariels dans les *Autres éléments du résultat global*.

Les exigences de l'IAS 19 modifiée ont été appliquées de façon rétrospective. Les incidences de l'adoption des modifications au bilan consolidé au 31 octobre 2013 sont présentées ci-dessous. Il n'y a aucune incidence au bilan consolidé au 1^{er} novembre 2012.

(en millions de dollars canadiens)

Au 31 octobre 2013

Bilan consolidé

Augmentation des <i>Autres actifs</i>	15
Diminution des <i>Autres passifs</i>	6
Augmentation des <i>Résultats non distribués</i>	21

Les incidences de l'adoption rétrospective des modifications à l'état consolidé des résultats et à l'état consolidé du résultat global pour le troisième trimestre et les neuf mois terminés le 31 juillet 2013 sont présentées ci-dessous.

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le 31 juillet 2013	Neuf mois terminés le 31 juillet 2013
États consolidés des résultats et du résultat global		
Augmentation de la rubrique <i>Rémunération et avantages du personnel</i>	(19)	(22) ⁽¹⁾
Diminution de la rubrique <i>Charge d'impôts</i>	5	6
Diminution du <i>Résultat net</i>	(14)	(16)
Augmentation des <i>Autres éléments du résultat global – Écarts actuariels sur les régimes d'avantages du personnel</i>	13	38
Augmentation (diminution) du <i>Résultat global</i>	(1)	22
Diminution du résultat par action (<i>en dollars</i>)		
de base	(0,04)	(0,05)
dilué	(0,04)	(0,05)

(1) Ce montant inclut une diminution du coût des services passés de 35 M\$, duquel on a déduit la diminution de 4,5 M\$ enregistrée selon la norme IAS 19 antérieure, suite aux modifications apportées aux dispositions des régimes de retraite et autres régimes postérieurs au départ à la retraite de la Banque au premier trimestre de 2013.

IFRS 10 – États financiers consolidés

L'IFRS 10 remplace les directives en matière de consolidation de l'IAS 27 – *États financiers consolidés et individuels*, et de l'interprétation SIC 12 – *Consolidation – Entités ad hoc*, en mettant en place un modèle de consolidation unique basé sur le contrôle pour l'ensemble des intérêts détenus dans tous les types d'entités (les entités émettrices). Selon l'IFRS 10, le contrôle est fondé sur les notions de pouvoir décisionnel en ce qui a trait aux activités pertinentes de l'entité émettrice, l'exposition ou droit à des rendements variables en raison des liens avec l'entité émettrice, ainsi que la capacité d'exercer le pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements. Une entité doit consolider les entités qu'elle contrôle et présenter des états financiers consolidés.

La Banque a adopté rétrospectivement l'IFRS 10, ce qui a eu comme incidence la déconsolidation de Fiducie de capital BNC (la Fiducie). En vertu de l'IFRS 10, la Banque ne contrôle pas la Fiducie car la participation de la Banque ne l'expose pas à des rendements variables. Il n'y a aucune incidence sur le résultat par action de la Banque. Les impacts de la déconsolidation sont les suivants :

- Augmentation de 225 M\$ des *Dépôts* au bilan consolidé au 31 octobre 2013 et au 1^{er} novembre 2012, représentant le billet de dépôt de la Fiducie.
- Diminution de 229 M\$ des *Participations ne donnant pas le contrôle* au bilan consolidé au 31 octobre 2013 et au 1^{er} novembre 2012, représentant les parts de fiducie émises par la Fiducie.
- Augmentation de 4 M\$ des *Autres passifs* au bilan consolidé au 31 octobre 2013 et au 1^{er} novembre 2012, représentant les intérêts courus à payer sur le billet de dépôt.
- Diminution du *Résultat net* et diminution d'un montant équivalent des *Participations ne donnant pas le contrôle* de 3 M\$ et 9 M\$ à l'état consolidé des résultats pour le trimestre et les neuf mois terminés le 31 juillet 2013, respectivement.

IFRS 7 – Instruments financiers : Informations à fournir

Les modifications de l'IFRS 7 exigent la communication d'informations sur les droits juridiquement exécutoires de compenser les instruments financiers couverts par une convention-cadre de compensation ou un accord similaire. La Banque a adopté rétrospectivement les modifications et puisque cette norme porte sur des informations à fournir, les modifications n'ont eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Banque. Les informations à fournir exigées par les modifications de l'IFRS 7 seront présentées dans les états financiers annuels consolidés audités au 31 octobre 2014.

IFRS 11 – Partenariats

L'IFRS 11 – *Partenariats* remplace l'IAS 31 – *Participations dans les coentreprises* et l'interprétation SIC 13 – *Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par les coentrepreneurs*. Selon l'IFRS 11, un partenariat est une entreprise sur laquelle deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint. Le contrôle conjoint se définit par un partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Selon l'IFRS 11, un partenariat doit être classé en tant qu'entreprise commune ou en tant que coentreprise. Le classement repose sur une évaluation des droits et des obligations qu'une entité détient relativement à un accord.

Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les coparticipants ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs. Le coparticipant doit comptabiliser les actifs, les passifs, les produits et les charges relatifs à ses intérêts dans l'entreprise commune en conformité avec les IFRS qui s'appliquent à ces actifs, passifs, produits et charges. Une coentreprise est un partenariat dans lequel les coentrepreneurs ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Un coentrepreneur doit comptabiliser sa participation dans une coentreprise selon la méthode de la mise en équivalence.

La Banque a adopté rétrospectivement l'IFRS 11 et a conclu que les partenariats dans lesquels elle a des droits constituent des coentreprises. Puisque ces participations étaient déjà comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence en vertu de l'IAS 31, il n'y a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Banque.

IFRS 12 – Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités

L'IFRS 12 s'applique aux entités qui détiennent des intérêts dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées et des entités structurées non consolidées. L'IFRS 12 exige la présentation d'informations supplémentaires permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la nature des intérêts dans d'autres entités et les risques qui leur sont associés, de même que les incidences de ces intérêts sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de l'entité. La Banque a adopté rétrospectivement l'IFRS 12 et les informations à fournir seront présentées dans les états financiers annuels consolidés audités au 31 octobre 2014. Toutefois, certaines informations relatives aux entités structurées sont divulguées dans les présents états financiers consolidés.

IFRS 13 – Évaluation de la juste valeur

L'IFRS 13 définit la juste valeur, intègre dans une même norme un cadre pour l'évaluation de la juste valeur et prescrit les informations à fournir sur les évaluations à la juste valeur. L'adoption prospective de cette norme n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque. L'information exigée trimestriellement est présentée dans les présents états financiers consolidés et l'information additionnelle exigée annuellement sera divulguée dans les états financiers annuels consolidés audités au 31 octobre 2014.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2014

IAS 32 – Instruments financiers : Présentation

Les modifications apportées à l'IAS 32 visent à clarifier les exigences de compensation d'un actif et d'un passif financier afin de réduire les écarts par rapport à la pratique actuelle. La Banque évalue actuellement l'incidence qu'auront ces modifications sur les états financiers consolidés.

Interprétation IFRIC 21 – Droits ou taxes

L'interprétation IFRIC 21 (IFRIC 21) donne des indications sur le moment où une entité doit comptabiliser un passif au titre d'un droit ou d'une taxe imposé par un gouvernement, selon l'IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels. L'IFRIC 21 doit être appliquée de façon rétrospective et la Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette interprétation.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2017

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme, l'IFRS 15, qui remplace les normes et interprétations actuelles sur la comptabilisation des revenus. L'IFRS 15 établit un modèle global unique pour la comptabilisation des revenus tirés de contrats avec des clients. Le nouveau modèle vise tous les contrats conclus avec des clients à l'exception de ceux entrant dans le champ d'application d'autres IFRS tels que les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. L'IFRS 15 doit être appliquée de façon rétrospective et la Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2018

IFRS 9 – Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié la version complète et finale de l'IFRS 9, qui remplace la norme actuelle sur les instruments financiers. L'IFRS 9 comprend les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers ainsi que les exigences générales relatives à la comptabilité de couverture. La question de la comptabilité de macro-couverture a été dissociée de l'IFRS 9 et sera considérée dans une norme distincte qui sera publiée séparément. L'IFRS 9 établit un modèle unique de classement et d'évaluation des actifs financiers qui est fondé sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels ainsi que sur le modèle économique relatif à la détention d'actifs financiers. Concernant l'évaluation des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, la norme prescrit la comptabilisation des variations de la juste valeur attribuables au risque de crédit propre à l'entité dans les *Autres éléments du résultat global*, sauf si les variations compensent les montants comptabilisés dans le *Résultat net*. L'IASB et le BSIF autorisent l'adoption anticipée de ces nouvelles exigences relatives à la comptabilisation des variations du risque de crédit propre à l'entité.

L'IFRS 9 introduit également un nouveau modèle de dépréciation pour les actifs financiers n'étant pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net qui nécessite la comptabilisation de pertes de crédit attendues plutôt que les pertes subies tel qu'exigé par la norme actuelle. Quant au nouveau modèle de comptabilité de couverture, il permet de mieux aligner la comptabilité de couverture avec les activités de gestion des risques. Toutefois, l'IASB permet de conserver les exigences actuelles relatives à la comptabilité de couverture jusqu'à ce que l'IASB mène à terme son projet sur la comptabilité de macro-couverture. De façon générale, l'IFRS 9 doit être appliquée rétrospectivement et la Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme.

Communication de l'information financière

Au cours du troisième trimestre de 2014, il n'y a eu aucun changement aux politiques, procédures et autres processus sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque qui a eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence importante sur son contrôle interne à l'égard de l'information financière.

INFORMATIONS FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

Le Conseil de stabilité financière (*Financial Stability Board* ou FSB) élabore des normes dans le domaine de la stabilité financière dont les objectifs relèvent de la coopération dans le domaine de la supervision et de la surveillance des institutions financières. Le BSIF demande aux banques canadiennes de mettre en application certaines recommandations publiées par le FSB. Ces recommandations visent une plus grande transparence et une meilleure évaluation relativement à certaines expositions qui portent notamment sur les entités structurées, les expositions à des prêts à risque élevé et des prêts de catégorie Alt-A, les titres adossés à des créances avec flux groupés, les titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et commerciales, et les structures de financement à levier.

La Banque ne commercialise aucun programme de financement hypothécaire spécifique à une clientèle alternative à risque ou de catégorie Alt-A. Les prêts à risque sont généralement définis comme étant octroyés à des emprunteurs présentant un profil de risque de crédit élevé, et la Banque n'octroie aucun prêt de ce type. Les prêts de catégorie Alt-A sont octroyés à des emprunteurs qui ne possèdent pas la documentation habituelle en ce qui touche aux revenus. La Banque présente un volume de prêts de catégorie Alt-A de 629 M\$ au 31 juillet 2014 (661 M\$ au 31 octobre 2013).

La Banque ne détient aucune position directe significative dans des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et commerciales qui ne sont pas assurées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Les positions sur dérivés de crédit sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Les structures de financement à effet de levier sont considérées par la Banque comme des prêts accordés aux grandes sociétés et à des sociétés de financement, dont la cote de crédit se situe entre BB+ et D, et dont le niveau d'endettement est très élevé comparativement aux autres sociétés du même secteur d'activité. Les structures de financement à effet de levier sont généralement utilisées pour atteindre un objectif précis, par exemple faire une acquisition, effectuer une prise de contrôle par emprunt ou racheter des actions. Les expositions associées aux structures de financement à effet de levier prennent la forme d'engagements déboursés et non déboursés. Au 31 juillet 2014, le total des engagements pour ce type de prêts s'élève à 1 043 M\$ (865 M\$ au 31 octobre 2013). Les détails sur les autres expositions sont fournis dans le tableau sur les entités structurées à la note 21 afférente aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

Positions sur dérivés de crédit (montants nominaux)

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 juillet 2014								Au 31 octobre 2013	
	Portefeuille de crédit		Négociation		Portefeuille de crédit		Négociation		Protection achetée	Protection vendue
	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue		
Swaps sur défaillance										
Indices, sociétés et autres	55	–	593	253	42	–	1 071	235		
Tranches sur indices	–	–	–	1	–	–	–	1		
Swaps à rendement total	–	–	40	7	–	–	–	9		

Le FSB a formé un groupe de travail nommé *Enhanced Disclosure Task Force* (EDTF) qui a publié un rapport le 29 octobre 2012, intitulé *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, dans lequel 32 recommandations ont été formulées. La Banque a mis tout en œuvre pour s'assurer de respecter globalement ces recommandations au 31 octobre 2013 et poursuit l'amélioration de sa communication de l'information afin de s'aligner sur les pratiques exemplaires, et ce, de façon continue. La communication de l'information requise par le groupe EDTF se retrouve dans le Rapport annuel 2013, dans le présent Rapport aux actionnaires ou dans les documents intitulés « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires pour le troisième trimestre terminé le 31 juillet 2014 » et « Informations financières complémentaires pour le troisième trimestre terminé le 31 juillet 2014 » disponibles dans le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca. Une table des matières pour aider les utilisateurs à trouver les informations relatives aux 32 recommandations est présentée à la page suivante.

Divulgence d'information sur les risques

Le tableau suivant présente un sommaire des informations relatives aux 32 recommandations du groupe EDTF ainsi que les pages de référence pour aider les utilisateurs à trouver ces informations.

	Rapport annuel 2013	Rapport aux actionnaires ⁽¹⁾	Pages Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires ⁽¹⁾
Général			
1	Localisation de la divulgation concernant les risques Rapport de gestion États financiers consolidés Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires	10 18, 53 à 85, 90 et 93 Notes 1, 5, 7, 15 et 22	18 19 à 35 Note 6 4 à 26
2	Terminologie relative aux risques et mesures de risque	60 à 84	
3	Risques principaux et risques émergents	60	
4	Principaux nouveaux ratios réglementaires	76 et 80	19 et 28
Gouvernance et gestion des risques			
5	Structure, processus et principales fonctions de gestion des risques	61 à 64	
6	Culture de gestion des risques	61	
7	Principaux risques par secteur d'exploitation, gestion des risques et appétit pour le risque	18, 61 et 62	
8	Tests de tension	53, 62, 67 et 74 à 78	
Adéquation des fonds propres et actif pondéré en fonction des risques			
9	Exigences minimales des fonds propres en vertu du Pilier 1	55	19
10	Rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire		4 à 6
11	Évolution des fonds propres réglementaires	56	20
12	Planification en matière de capital	53 à 59	
13	Actif pondéré en fonction des risques par secteur d'exploitation et par type de risque	18 et 58	21
14	Exigences des fonds propres par risque et par méthode de calcul de l'actif pondéré en fonction des risques	58 et 65 à 67	21
15	Risque de crédit lié au portefeuille bancaire		21
16	Évolution de l'actif pondéré en fonction des risques par type de risque	59	22
17	Évaluation de la performance du modèle de risque de crédit	64, 67 et 73	7 et 10 à 15 8 10 à 15
Liquidité			
18	Gestion de la liquidité et composantes de la réserve de liquidité	77 à 79	29
Financement			
19	Sommaire des actifs grevés et non grevés	79	30
20	Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan	140 à 143	32 à 35
21	Stratégie de financement et sources de financement	80 à 82	31
Risque de marché			
22	Lien entre les mesures de risque de marché et le bilan	72	24 et 25
23	Facteurs de risque de marché	71, 75, 135, 137 et 179	26 et 27
24	VaR : hypothèses, limites et processus de validation	73, 74 et 135	
25	Tests de tension, VaR en période de tension et tests de validité rétroactifs	73 à 75, 135 et 137	
Risque de crédit			
26	Expositions au risque de crédit	132, 133 et 149 à 152	23 et 55 à 57
27	Politiques d'identification des prêts douteux	69 et 108	9 à 22 et 18 à 24 ⁽²⁾
28	Évolution des prêts douteux et provisions pour pertes sur créances	90, 93 et 149 à 151	55 à 57
29	Risque de contrepartie lié aux transactions d'instruments financiers dérivés	69, 70 et 161 à 163	24
30	Mesures d'atténuation du risque de crédit	68 à 70	23 20 et 22
Autres risques			
31	Autres risques : gouvernance, mesure et gestion	64 et 82 à 85	
32	Événements liés aux risques connus publiquement	Aucun	Aucun

(1) Pour le troisième trimestre et les neuf mois terminés le 31 juillet 2014.

(2) Ces pages se retrouvent dans le document intitulé « Informations financières complémentaires pour le troisième trimestre terminé le 31 juillet 2014 ».

GESTION DU CAPITAL

La politique de gestion du capital de la Banque énonce les principes et les pratiques que la Banque intègre à sa stratégie de gestion du capital et les critères de base qu'elle adopte à cet égard. C'est au moyen de ces critères que la Banque s'assure qu'elle dispose en tout temps d'un niveau de fonds propres suffisant, et qu'elle gère celui-ci avec prudence en vue de ses besoins futurs en capital. Le niveau adéquat des ratios de fonds propres de la Banque est attribuable à la génération interne de capital, à la gestion du bilan ainsi qu'à l'émission et au rachat d'actions et de titres de dette subordonnée. Plus de détails sur le cadre de gestion du capital sont présentés dans la section « Gestion du capital » du Rapport annuel 2013 aux pages 53 à 59.

En décembre 2012, le BSIF a publié la *Ligne directrice sur les normes de fonds propres* (NFP) qui a pris effet en janvier 2013 et qui a été mise à jour en avril 2014. La ligne directrice reflète les modifications aux exigences en matière de fonds propres, soit les réformes adoptées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), lesquelles sont désignées sous le nom de « Bâle III ». Ces modifications ainsi que les normes mondiales en matière de liquidités visent à affermir la résistance du secteur bancaire et du système financier. De plus, le BSIF exige maintenant que les instruments des fonds propres réglementaires autres que les actions ordinaires soient assortis d'une clause de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) afin de veiller à ce que les investisseurs assument les pertes avant les contribuables lorsque le gouvernement détermine qu'il y a de l'intérêt public de contribuer à la survie d'une institution financière non viable.

Le nouveau cadre réglementaire de Bâle III a établi des dispositions de transition qui s'échelonnent de 2013 à 2019. Le BSIF a introduit deux méthodes pour déterminer les fonds propres. La méthode dite « tout compris » inclut tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles. Celle dite « transitoire », en plus d'appliquer le retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles, met aussi en œuvre une application progressive et plus souple des ajustements réglementaires requis. La Banque divulguera ses ratios de fonds propres calculés selon les deux méthodes à chaque trimestre jusqu'au début de 2019. Néanmoins, le BSIF a exigé que les banques canadiennes respectent les seuils minimaux « tout compris » de 2019 depuis le premier trimestre de 2013 pour les fonds propres attribuables aux actions ordinaires (CET1). Pour les fonds propres de catégorie 1 et le total des fonds propres, le respect des seuils minimaux est exigé depuis le premier trimestre de 2014. Par ailleurs, afin d'assurer une mise en œuvre semblable à celle réalisée dans d'autres pays, le BSIF a décidé d'adopter progressivement les exigences relatives à la charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) sur une période de cinq ans à compter de 2014. Dans la première année, seulement 57 %, 65 % et 77 % du total de la charge de CVA seront respectivement appliqués au calcul du ratio des fonds propres CET1, du ratio des fonds propres de catégorie 1 et du ratio du total des fonds propres, et ces pourcentages augmenteront progressivement chaque année jusqu'à atteindre un taux de 100 % d'ici 2019.

Par conséquent, la Banque doit maintenir un ratio des fonds propres CET1, un ratio des fonds propres de catégorie 1 et un ratio du total des fonds propres d'au moins 7,0 %, 8,5 % et 10,5 % respectivement, tous les ratios incluant la réserve de conservation de 2,5 %. En mars 2013, le BSIF a désigné les six plus grandes banques canadiennes, dont la Banque Nationale, comme banques d'importance systémique nationale (BISN). Pour ces banques, une surcharge de 1 % s'appliquera à leurs ratios des fonds propres à compter du 1^{er} janvier 2016. Donc, à partir de cette date, la Banque ainsi que toutes les autres grandes banques canadiennes seront tenues de maintenir un ratio des fonds propres CET1 d'au moins 8,0 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 d'au moins 9,5 % et un ratio du total des fonds propres d'au moins 11,5 %, tous déterminés selon la méthode « tout compris ».

Outre les ratios des fonds propres réglementaires, les banques canadiennes sont également assujetties par le BSIF aux exigences d'un test de levier financier. L'effet de levier ou le ratio actifs/fonds propres se calcule en divisant l'actif total de la Banque, y compris certains éléments hors bilan, par le total de ses fonds propres réglementaires aux termes des exigences de transition aux règles de Bâle III. En janvier 2014, suite à la mise à jour par le CBCB des règles de Bâle III pour le ratio de levier, le BSIF a annoncé que le nouveau ratio de levier de Bâle III remplacerait le ratio actifs/fonds propres actuel dès le 1^{er} janvier 2015. Le nouveau ratio de levier se calcule en divisant les fonds propres de catégorie 1 par le total des actifs du bilan ainsi que ceux hors bilan. Les éléments exclus des fonds propres de catégorie 1 sont aussi exclus du calcul du ratio de levier.

De nouvelles exigences de divulgation en vertu du Pilier 3 de l'Accord de Bâle II sont entrées en vigueur au troisième trimestre de 2013. Les institutions financières canadiennes sont tenues de suivre un modèle de déclaration de leurs fonds propres réglementaires « tout compris » ainsi que de présenter un rapprochement de tous les éléments de fonds propres réglementaires avec les éléments du bilan. Ces deux exigences sont présentées dans le document intitulé « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires » publié trimestriellement et disponible dans le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca. De plus, une liste complète des instruments de fonds propres et de leurs principales caractéristiques est maintenant disponible dans le site Internet de la Banque, à la page *Relations investisseurs > Fonds propres et dette > Fonds propres réglementaires > Caractéristiques de fonds propres réglementaires*.

Le tableau ci-après présente les ratios des fonds propres déterminés selon la méthode « tout compris » et les cibles réglementaires en vertu de l'accord de Bâle III.

	Ratios des fonds propres		Ratios des fonds propres minimums à maintenir		
	Au 31 juillet 2014 ⁽¹⁾	Au 31 octobre 2013 ⁽²⁾	CBCB 2014	BSIF 2014 ⁽³⁾	BSIF 1 ^{er} janvier 2016 ⁽³⁾⁽⁴⁾
Attribuables aux actions ordinaires (CET1)	9,1 %	8,7 %	4,0 %	7,0 %	8,0 %
Catégorie 1	12,0 %	11,4 %	5,5 %	8,5 %	9,5 %
Total	14,8 %	15,0 %	8,0 %	10,5 %	11,5 %

(1) Ratios selon Bâle III incluant une portion de la charge de CVA.

(2) Ratios selon Bâle III excluant la charge de CVA; ces ratios ne sont pas ajustés pour refléter les modifications de normes comptables.

(3) Comprend la réserve de conservation des fonds propres de 2,5 %.

(4) Comprend une surcharge de 1 % relative aux BISN.

Activités de gestion

Le 15 novembre 2013, la Banque a racheté à la valeur nominale à des fins d'annulation, les billets d'un montant de 500 M\$ échéant en novembre 2018. Le 13 décembre 2013, la Banque a racheté à des fins d'annulation, des débetures d'une valeur nominale de 25 M\$ US échéant en février 2087.

Le 7 février 2014, la Banque a émis 14 000 000 actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 30, au prix de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 350 M\$. Compte tenu que les actions privilégiées série 30 respectent les exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ces actions sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III.

Le 15 février 2014, la Banque a racheté la totalité des 2 425 880 actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif série 24 et des 1 724 835 actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif série 26, en circulation, au prix de 25,00 \$ l'action, majoré du dividende périodique déclaré et impayé. Compte tenu du fait que ces instruments faisaient déjà l'objet de droits acquis, assujettis à un retrait progressif selon les normes de transition de Bâle III, l'impact de ce rachat sur les ratios de capital a été négligeable.

Variation des fonds propres réglementaires ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)	Neuf mois terminés le 31 juillet 2014
Fonds propres attribuables aux actions ordinaires (CET1)	
Solde d'ouverture	5 350
Émission d'actions ordinaires (y compris aux termes du Régime d'options d'achat d'actions)	77
Rachat d'actions ordinaires	-
Surplus d'apport	17
Dividendes sur actions privilégiées et actions ordinaires	(488)
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	1 157
Déduction de l'écart de crédit de la Banque (déduction faite des impôts)	4
Déduction de réserves découlant de la réévaluation d'immeubles	26
Autres	(84)
Variations des autres éléments cumulés du résultat global	
Écarts de conversion	8
Valeurs mobilières disponibles à la vente	79
Variation du goodwill et des immobilisations incorporelles (déduction faite des passifs d'impôt)	(307)
Autres, y compris les ajustements réglementaires et arrangements transitoires	
Variation des actifs des régimes de retraite à prestations déterminées (déduction faite des passifs d'impôt)	(21)
Variation du montant excédant le seuil de 15 %	
Actifs d'impôt différé	19
Participations significatives dans des actions ordinaires d'institutions financières	24
Variation d'autres ajustements réglementaires ⁽²⁾	15
Solde de clôture	5 876
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1	
Solde d'ouverture	1 652
Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1	350
Rachat de fonds propres	-
Variation des autres éléments de fonds propres de catégorie 1 non admissibles faisant l'objet d'un retrait progressif	(104)
Autres, y compris les ajustements réglementaires et arrangements transitoires	-
Solde de clôture	1 898
Total des fonds propres de catégorie 1	7 774
Fonds propres de catégorie 2	
Solde d'ouverture	2 184
Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2	-
Rachat de fonds propres	(531)
Variation des instruments de catégorie 2 non admissibles faisant l'objet d'un retrait progressif	245
Variation des provisions collectives admissibles	(22)
Autres, y compris les ajustements réglementaires et arrangements transitoires	-
Solde de clôture	1 876
Total des fonds propres réglementaires	9 650

(1) Les données sont présentées selon la méthode « tout compris ».

(2) Représente la variation des placements dans les fonds propres attribuables aux actions ordinaires de la Banque et la variation des pertes prévues en excédent des provisions totales.

Actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs de risque

L'actif pondéré en fonction des risques pour les fonds propres CET1 a augmenté de 3,4 G\$ pour s'établir à 64,7 G\$ au 31 juillet 2014, comparativement à 61,3 G\$ au 31 octobre 2013. Cette augmentation découle principalement de l'entrée en vigueur de la charge de CVA (la charge de CVA n'était pas incluse dans le calcul de l'actif pondéré en fonction des risques au 31 octobre 2013) et de la croissance interne. L'actif pondéré en fonction des risques de la Banque est présenté dans le tableau suivant.

Adéquation des fonds propres selon Bâle III ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)	Exposition en cas de défaut	Au 31 juillet 2014				Au 31 octobre 2013	
		Actif pondéré en fonction des risques			Exigence de capital ⁽²⁾	Actif pondéré en fonction des risques	
		Approche standardisée	Approche avancée	Autre approche	Total		Total
Risque de crédit							
Particuliers							
Hypothèques résidentielles	40 388	69	4 414	–	4 483	359	4 565
Crédits rotatifs admissibles	4 992	–	1 012	–	1 012	81	1 440
Particuliers – autres	12 213	516	4 435	–	4 951	396	5 625
Autres que particuliers							
Entreprises	47 950	2 702	20 362	–	23 064	1 845	22 174
États souverains	21 162	–	486	–	486	39	418
Institutions financières	3 273	127	852	–	979	78	743
Titre du portefeuille bancaire ⁽³⁾	469	–	469	–	469	38	437
Titrisation	4 077	–	2 200	–	2 200	176	2 269
Autres actifs	22 228	–	–	5 004	5 004	400	4 337
Risque de crédit de contrepartie							
Entreprises	8 176	308	53	–	361	29	229
États souverains	10 560	–	9	–	9	1	10
Institutions financières	51 546	–	1 893	–	1 893	151	2 425
Portefeuille de négociation	9 846	363	3 085	–	3 448	276	2 524
Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit ⁽⁴⁾		1 914	–	–	1 914	153	–
Facteur scalaire réglementaire		–	2 313	–	2 313	185	2 255
Total - Risque de crédit	236 880	5 999	41 583	5 004	52 586	4 207	49 451
Risque de marché							
VaR		–	780	–	780	62	775
VaR en période de tension		–	1 351	–	1 351	108	1 109
Risque spécifique de taux d'intérêt		1 310	–	–	1 310	105	1 498
Total - Risque de marché		1 310	2 131	–	3 441	275	3 382
Risque opérationnel		8 676	–	–	8 676	694	8 418
Total	236 880	15 985	43 714	5 004	64 703	5 176	61 251

(1) Les données sont présentées selon la méthode « tout compris » et les données au 31 octobre 2013 ne sont pas ajustées pour refléter les modifications de normes comptables.

(2) L'exigence de capital est égale à 8 % de l'actif pondéré en fonction des risques.

(3) Calculé selon la méthode de pondération simple.

(4) Calculée en tenant compte de l'actif pondéré en fonction des risques pour les fonds propres attribuables aux actions ordinaires.

Variation de l'actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

			Trimestre terminé le		
			31 juillet 2014	30 avril 2014	31 janvier 2014
	Risque autre que le risque de crédit de contrepartie	Risque de crédit de contrepartie ⁽²⁾	Total	Total	Total
Risque de crédit – actif pondéré en fonction des risques au début	44 926	6 918	51 844	52 030	49 451
Taille du portefeuille	716	366	1 082	(141)	1 209
Qualité du portefeuille	(27)	324	297	(120)	(697)
Mises à jour des modèles	(672)	–	(672)	–	–
Méthode et politique	–	–	–	–	1 625
Acquisitions et cessions	–	–	–	–	–
Fluctuations du change	18	17	35	75	442
Risque de crédit – actif pondéré en fonction des risques à la fin	44 961	7 625	52 586	51 844	52 030
Risque de marché – actif pondéré en fonction des risques au début			3 888	4 110	3 382
Variation des niveaux de risque ⁽³⁾			(447)	(222)	728
Mises à jour des modèles			–	–	–
Méthode et politique			–	–	–
Acquisitions et cessions			–	–	–
Risque de marché – actif pondéré en fonction des risques à la fin			3 441	3 888	4 110
Risque opérationnel – actif pondéré en fonction des risques au début			8 503	8 487	8 418
Variation des niveaux de risque			173	16	69
Acquisitions et cessions			–	–	–
Risque opérationnel – actif pondéré en fonction des risques à la fin			8 676	8 503	8 487
Actif pondéré en fonction des risques à la fin			64 703	64 235	64 627

(1) Les données sont présentées selon la méthode « tout compris ».

(2) Calculé en tenant compte de l'actif pondéré en fonction des risques pour les fonds propres attribuables aux actions ordinaires.

(3) Comprend également la fluctuation du change, qui n'est pas considérée comme étant importante.

La variation de la ligne « Mises à jour des modèles » correspond à la révision de modèles suivant l'approche NI avancée des expositions relatives aux prêts hypothécaires résidentiels, ainsi qu'aux prêts à terme et aux marges de crédit aux particuliers.

Ratios des fonds propres réglementaires

Le ratio des fonds propres CET1, déterminé selon la méthode « tout compris », s'établit à 9,1 % au 31 juillet 2014, comparativement à 8,7 % au 31 octobre 2013. L'augmentation du ratio des fonds propres CET1 est essentiellement attribuable au résultat net, déduction faite des dividendes, ainsi qu'à l'émission d'actions ordinaires principalement liées aux levées d'options, partiellement atténués par l'effet attribuable à l'acquisition de Services institutionnels TD Waterhouse et à l'entrée en vigueur de la charge de CVA. Le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres déterminés selon la méthode « tout compris » se chiffrent respectivement à 12,0 % et à 14,8 % au 31 juillet 2014, comparativement à 11,4 % et à 15,0 % au 31 octobre 2013. La variation découle essentiellement des facteurs mentionnés précédemment, du retrait des instruments de capital non admissibles et de l'émission d'actions privilégiées pour un montant de 350 M\$.

Le ratio actifs/fonds propres en date du 31 juillet 2014 s'établit à 18,8 comparativement à 18,4 au 31 octobre 2013.

Fonds propres et ratios des fonds propres réglementaires selon Bâle III ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	Au 31 juillet 2014	Au 31 octobre 2013
Fonds propres attribuables aux actions ordinaires (CET1)	5 876	5 350
Fonds propres de catégorie 1	7 774	7 002
Total des fonds propres réglementaires	9 650	9 186
Actif pondéré en fonction des risques pour les fonds propres attribuables aux actions ordinaires (CET1)	64 703	61 251
Actif pondéré en fonction des risques pour les fonds propres de catégorie 1	64 972	
Actif pondéré en fonction des risques pour le total des fonds propres réglementaires	65 375	
Ratios des fonds propres		
attribuables aux actions ordinaires (CET1)	9,1 %	8,7 %
catégorie 1	12,0 %	11,4 %
total	14,8 %	15,0 %
Ratio actifs/fonds propres	18,8	18,4

(1) Les données sont calculées selon la méthode « tout compris » sauf pour le ratio actifs/fonds propres qui est calculé selon les exigences de transition aux règles de Bâle III et les données au 31 octobre 2013 ne sont pas ajustées pour refléter les modifications de normes comptables.

Dividendes

Le 26 août 2014, le conseil d'administration a déclaré les dividendes réguliers sur les diverses séries d'actions privilégiées de premier rang, ainsi qu'un dividende de 48 cents par action ordinaire payable le 1^{er} novembre 2014 aux actionnaires inscrits le 25 septembre 2014.

GESTION DES RISQUES

La Banque vise le maintien de sa performance financière en assurant une gestion prudente et un sain équilibre entre le rendement et les risques assumés. La Banque considère le risque comme un élément indissociable de son développement et de la diversification de ses activités, et elle préconise une gestion des risques harmonisée à sa stratégie d'expansion des affaires. La structure de gouvernance de la Banque pour la gestion des risques est demeurée en grande partie identique à celle décrite dans le Rapport annuel 2013.

La gestion des risques exige une bonne compréhension de tous les types de risques présents à l'échelle de la Banque. Outre l'assurance qu'elle doit donner que les risques encourus n'excèdent pas les seuils acceptables, la gestion efficace des risques peut servir à contrôler la volatilité des résultats de la Banque. Quelle que soit la rigueur accordée à la gestion des risques et aux mesures d'atténuation mises en place, les risques ne peuvent pas être éliminés en totalité et ceux qui subsistent peuvent parfois entraîner des pertes importantes.

Certains risques sont présentés ci-après. Pour plus de détails, se reporter aux sections « Gestion des risques » et « Autres facteurs de risque » du Rapport annuel 2013 aux pages 60 à 85 ainsi qu'à la note 5 afférente aux états financiers annuels consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013, relativement à la gestion des risques associés aux instruments financiers, présentée dans le Rapport annuel 2013 aux pages 127 à 143. Des informations sur la gestion des risques sont également présentées à la note 6 des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités relativement aux prêts.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte financière si un débiteur n'honore pas entièrement ses engagements contractuels envers la Banque. Ce débiteur peut être un emprunteur, un émetteur, une contrepartie ou un garant. Le risque de crédit représente le risque le plus important auquel la Banque doit faire face dans le cours normal de ses affaires.

Les montants du tableau suivant représentent l'exposition maximale au risque de crédit en date de la présentation de l'information financière, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit. Les montants ne tiennent pas compte des provisions pour pertes sur créances, ni des montants donnés en garantie. De plus, le tableau exclut les titres de participation.

Exposition brute au risque de crédit selon les catégories d'actifs de l'Accord de Bâle II

(en millions de dollars canadiens)						Au 31 juillet 2014	Au 31 octobre 2013
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽¹⁾	Instruments financiers dérivés hors bourse	Autres éléments hors bilan ⁽²⁾	Total	Total
Particuliers							
Hypothèques résidentielles	35 069	5 319	–	–	–	40 388	38 414
Crédits rotatifs admissibles	2 620	2 372	–	–	–	4 992	4 574
Particuliers – autres	11 000	1 199	–	–	14	12 213	11 976
	48 689	8 890	–	–	14	57 593	54 964
Autres que particuliers							
Entreprises	32 975	12 626	8 128	49	2 348	56 126	48 721
États souverains	18 209	2 855	10 394	166	98	31 722	34 833
Institutions financières	2 411	221	50 878	669	640	54 819	52 108
	53 595	15 702	69 400	884	3 086	142 667	135 662
Portefeuille de négociation							
Titrisation	–	–	–	9 846	–	9 846	8 074
	1 223	–	–	–	2 854	4 077	4 307
Total – Risque de crédit brut	103 507	24 592	69 400	10 730	5 954	214 183	203 007
Approche standardisée	5 628	324	4 741	621	1 003	12 317	9 669
Approche NI avancée	97 879	24 268	64 659	10 109	4 951	201 866	193 338
Total – Risque de crédit brut	103 507	24 592	69 400	10 730	5 954	214 183	203 007

(1) Correspondent aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées.

(2) Correspondent aux lettres de garantie, de crédit documentaire et aux actifs titrisés qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les paiements d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers.

Afin de respecter les exigences du BSIF en matière de divulgation relative aux prêts hypothécaires, des renseignements additionnels sont présentés dans les documents intitulés « Informations financières complémentaires pour le troisième trimestre terminé le 31 juillet 2014 » et « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires pour le troisième trimestre terminé le 31 juillet 2014 » disponibles dans le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca.

Afin de réduire le risque de contrepartie, certains instruments financiers dérivés négociés hors bourse sont compensés par des contreparties centrales, directement ou indirectement. Le tableau ci-après présente la distribution des montants nominaux relativement à ces instruments financiers.

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 juillet 2014				Au 31 octobre 2013	
	Négoiés en bourse	Négoiés hors bourse		Négoiés en bourse	Négoiés hors bourse	
		Compensés par des contreparties centrales	Non compensés par des contreparties centrales		Compensés par des contreparties centrales	Non compensés par des contreparties centrales
Contrats de taux d'intérêt	92 658	250 636	189 014	21 725	86 304	231 335
Contrats de change	85	–	136 386	207	–	91 206
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit	14 311	726	31 408	12 330	280	27 548

Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de subir une perte financière découlant de l'évaluation défavorable des facteurs sous-jacents des marchés. La gestion de ce risque représente donc une compétence fondamentale pour la Banque, en ce qui touche aux activités de négociation et d'investissement et à la gestion de l'actif et du passif.

Les tableaux suivants présentent le total des actifs et des passifs au bilan consolidé de la Banque, ventilé entre les actifs et passifs financiers qui comportent un risque de marché et ceux qui ne sont pas assujettis au risque de marché. On y distingue les positions liées aux activités de négociation pour lesquelles les principales mesures de risque sont la VaR et la VaR en période de tension (SVaR), ainsi que les positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.

Conciliation du risque de marché avec les éléments du bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 juillet 2014				
	Solde au bilan	Mesures de risque de marché		Non assujettis au risque de marché	Risque principal associé au risque lié aux activités autres que de négociation
		Négociation ⁽¹⁾	Autres que de négociation ⁽²⁾		
Actifs					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	5 912	39	5 591	282	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Valeurs mobilières					
À la juste valeur par le biais du résultat net	45 632	42 956	2 676	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾ et autres ⁽⁴⁾
Disponibles à la vente	9 133	–	9 133	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾ et actions ⁽⁵⁾
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	22 019	–	22 019	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾⁽⁶⁾
Prêts, déduction faite des provisions	94 815	2 581	92 234	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	8 584	–	8 584	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Instruments financiers dérivés	6 086	5 414	672	–	Taux d'intérêt
Actif au titre des prestations constituées	141	–	141	–	Autres
Autres	6 500	–	–	6 500	
	198 822	50 990	141 050	6 782	
Passifs					
Dépôts	114 944	2 550	112 394	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Acceptations	8 584	–	8 584	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	16 249	16 249	–	–	
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	20 344	–	20 344	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾⁽⁶⁾
Instruments financiers dérivés	4 370	4 161	209	–	Taux d'intérêt
Passifs relatifs à des créances cédées	16 376	2 580	13 796	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Passif au titre des prestations constituées	227	–	227	–	Autres
Autres	5 870	88	–	5 782	
Dettes subordonnées	1 885	–	1 885	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
	188 849	25 628	157 439	5 782	

(1) Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la VaR et la SVaR. Se reporter à la note 5 afférente aux états financiers annuels consolidés audités au 31 octobre 2013 à la section « Gestion du risque de marché », ainsi qu'aux tableaux présentés ci-après, pour de plus amples informations.

(2) Positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.

(3) Se reporter à la note 5 afférente aux états financiers annuels consolidés audités au 31 octobre 2013 à la section « Gestion du risque de marché », ainsi qu'aux tableaux présentés ci-après, pour de plus amples informations.

(4) Se reporter à la note 5 afférente aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités à la section « Véhicules d'actifs cadres ».

(5) La juste valeur des titres de participation classés disponibles à la vente est présentée aux notes 3 et 5 afférentes aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

(6) Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti et assujettis au risque de crédit à des fins de gestion de capital. Le risque de taux d'intérêt sur des transactions ayant une échéance de plus d'un jour est inclus dans la mesure de la VaR et de la SVaR lorsqu'elles sont afférentes à des activités de négociation.

(en millions de dollars canadiens)

Au 31 octobre 2013 ⁽¹⁾

	Solde au bilan	Mesures de risque de marché		Non assujettis au risque de marché	Risque principal associé au risque lié aux activités autres que de négociation
		Négociation ⁽²⁾	Autres que de négociation ⁽³⁾		
Actifs					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	3 596	5	2 806	785	Taux d'intérêt ⁽⁴⁾
Valeurs mobilières					
À la juste valeur par le biais du résultat net	44 000	40 790	3 210	–	Taux d'intérêt ⁽⁴⁾ et autres ⁽⁵⁾
Disponibles à la vente	9 744	–	9 744	–	Taux d'intérêt ⁽⁴⁾ et actions ⁽⁶⁾
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	21 449	–	21 449	–	Taux d'intérêt ⁽⁴⁾⁽⁷⁾
Prêts, déduction faite des provisions	88 384	1 588	86 796	–	Taux d'intérêt ⁽⁴⁾
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	8 954	–	8 954	–	Taux d'intérêt ⁽⁴⁾
Instruments financiers dérivés	5 904	5 252	652	–	Taux d'intérêt ⁽⁸⁾
Actif au titre des prestations constituées	131	–	131	–	Autres ⁽⁹⁾
Autres	6 057	–	–	6 057	
	188 219	47 635	133 742	6 842	
Passifs					
Dépôts	102 111	2 055	100 056	–	Taux d'intérêt ⁽⁴⁾
Acceptations	8 954	–	8 954	–	Taux d'intérêt ⁽⁴⁾
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	18 909	18 909	–	–	
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	19 746	–	19 746	–	Taux d'intérêt ⁽⁴⁾⁽⁷⁾
Instruments financiers dérivés	4 858	4 559	299	–	Taux d'intérêt ⁽⁸⁾
Passifs relatifs à des créances cédées	15 323	2 028	13 295	–	Taux d'intérêt ⁽⁴⁾
Passif au titre des prestations constituées	202	–	202	–	Autres ⁽⁹⁾
Autres	6 737	109	–	6 628	
Dettes subordonnées	2 426	–	2 426	–	Taux d'intérêt ⁽⁴⁾
	179 266	27 660	144 978	6 628	

- (1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.
- (2) Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la VaR et la SVaR. Se reporter à la note 5 afférente aux états financiers annuels consolidés audités au 31 octobre 2013 à la section « Gestion du risque du marché » pour de plus amples informations.
- (3) Positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.
- (4) Se reporter à la note 5 afférente aux états financiers annuels consolidés audités au 31 octobre 2013 à la section « Gestion du risque du marché » pour de plus amples informations.
- (5) Se reporter à la note 6 afférente aux états financiers annuels consolidés audités au 31 octobre 2013 à la section « Véhicules d'actifs cadres ».
- (6) La juste valeur des titres de participation classés disponibles à la vente est présentée aux notes 3 et 5 afférentes aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.
- (7) Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti et assujettis au risque de crédit à des fins de gestion de capital. Le risque de taux d'intérêt sur des transactions ayant une échéance de plus d'un jour est inclus dans la mesure de la VaR et de la SVaR lorsqu'elles sont afférentes à des activités de négociation.
- (8) Se reporter aux notes 15 et 16 afférentes aux états financiers annuels consolidés audités au 31 octobre 2013.
- (9) Se reporter à la note 22 afférente aux états financiers annuels consolidés audités au 31 octobre 2013.

Le premier tableau ci-après illustre la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque ainsi que l'effet de corrélation. Le second tableau illustre la distribution de la SVaR, soit la VaR des portefeuilles actuels de la Banque, obtenue suite à la calibration des facteurs de risque sur une période de tension de 12 mois.

VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le								Neuf mois terminés le	
	31 juillet 2014				30 avril 2014		31 juillet 2013		31 juillet 2014	31 juillet 2013
	Bas	Haut	Moyenne	À la fin	Moyenne	À la fin	Moyenne	À la fin	Moyenne	Moyenne
Taux d'intérêt	(3,9)	(6,7)	(4,8)	(5,9)	(4,8)	(6,1)	(6,4)	(5,8)	(4,8)	(6,8)
Change	(1,5)	(2,6)	(2,0)	(2,5)	(1,8)	(2,1)	(0,8)	(1,1)	(1,9)	(0,7)
Actions	(3,5)	(5,6)	(4,5)	(3,5)	(4,9)	(4,7)	(4,2)	(4,7)	(4,7)	(4,8)
Contrats sur marchandises	(0,7)	(1,5)	(1,0)	(1,1)	(0,9)	(0,9)	(1,1)	(1,1)	(1,0)	(1,2)
Effet de corrélation ⁽²⁾	n.s.	n.s.	5,7	6,1	5,5	6,8	5,4	5,1	5,7	5,9
VaR de négociation totale	(5,7)	(7,9)	(6,6)	(6,9)	(6,9)	(7,0)	(7,1)	(7,6)	(6,7)	(7,6)

SVaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le								Neuf mois terminés le	
	31 juillet 2014				30 avril 2014		31 juillet 2013		31 juillet 2014	31 juillet 2013
	Bas	Haut	Moyenne	À la fin	Moyenne	À la fin	Moyenne	À la fin	Moyenne	Moyenne
Taux d'intérêt	(6,9)	(11,8)	(8,9)	(10,3)	(9,8)	(11,1)	(8,7)	(7,3)	(9,4)	(9,5)
Change	(2,5)	(6,3)	(4,3)	(6,3)	(4,3)	(4,1)	(1,1)	(1,1)	(4,3)	(1,1)
Actions	(6,0)	(16,7)	(11,0)	(7,2)	(13,2)	(12,1)	(6,5)	(8,5)	(12,1)	(6,8)
Contrats sur marchandises	(0,6)	(2,6)	(1,2)	(0,9)	(1,4)	(0,6)	(1,8)	(2,0)	(1,3)	(1,9)
Effet de corrélation ⁽²⁾	n.s.	n.s.	14,0	15,1	13,7	13,8	8,9	8,1	13,9	9,1
SVaR de négociation totale	(8,8)	(16,1)	(11,4)	(9,6)	(15,0)	(14,1)	(9,2)	(10,8)	(13,2)	(10,2)

n.s. Le calcul de l'effet de corrélation sur le cours le plus haut et sur le cours le plus bas n'est pas significatif puisqu'ils peuvent survenir à des jours différents et pour divers types de risques.

(1) Les montants sont présentés avant impôts et représentent la VaR ou la SVaR quotidienne, selon un niveau de confiance de 99 %.

(2) L'effet de corrélation est le résultat de la diversification des types de risques.

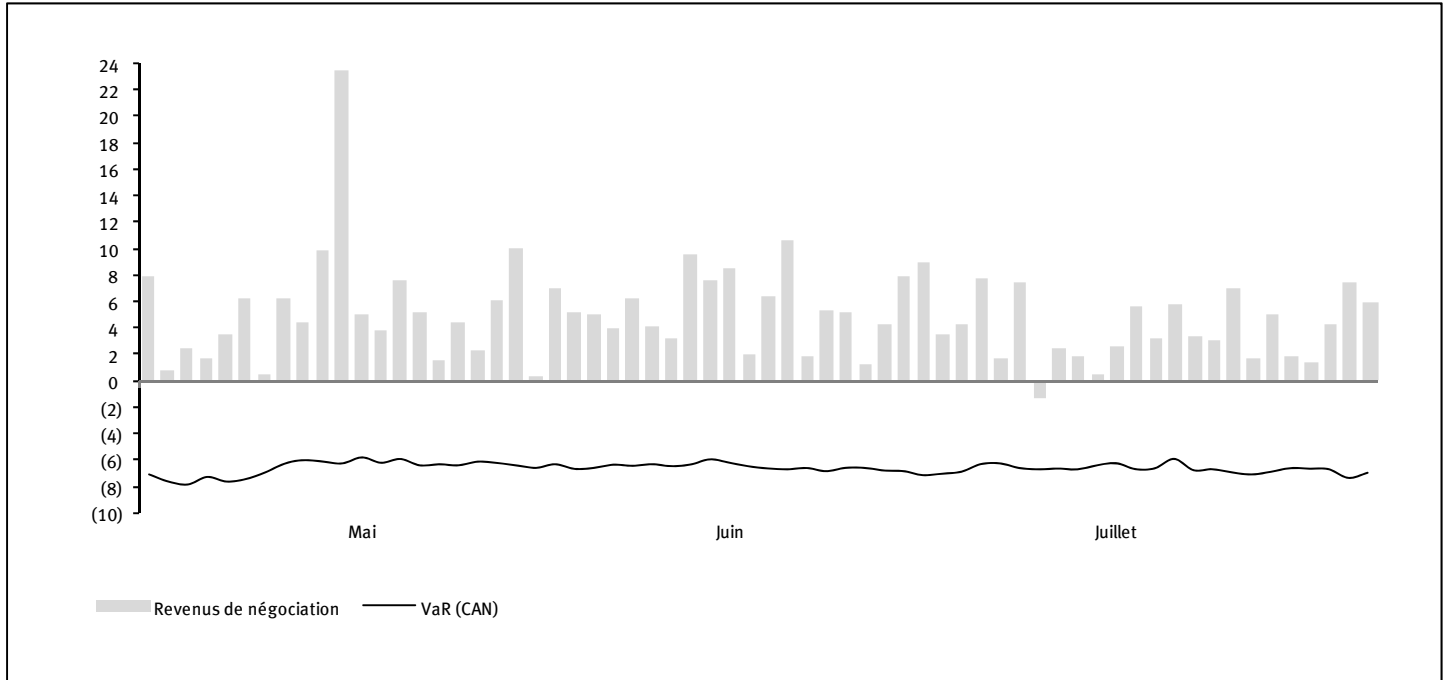
Comme l'illustrent les tableaux, la VaR et la SVaR totales des portefeuilles de négociation sont généralement inférieures à la somme des VaR et SVaR individuelles par facteur de risque, ce qui démontre l'effet de corrélation. La moyenne de la VaR des portefeuilles de négociation atteint 6,6 M\$ pour le trimestre terminé le 31 juillet 2014, en baisse de 0,3 M\$ par rapport au trimestre terminé le 30 avril 2014, principalement en raison de la diminution de la VaR sur actions. La moyenne de la SVaR des portefeuilles de négociation atteint 11,4 M\$ pour le trimestre terminé le 31 juillet 2014, en diminution de 3,6 M\$ comparativement à 15,0 M\$ pour le trimestre précédent. Cette diminution est principalement causée par une SVaR moins élevée pour les risques sur actions. La VaR des portefeuilles de négociation a été relativement stable durant le trimestre enregistrant les hauts et les bas au cours du mois de mai 2014 alors que la SVaR des portefeuilles de négociation a atteint un sommet au début du mois de mai 2014 pour ensuite diminuer à la fin du trimestre.

Revenus de négociation quotidiens

Le tableau suivant présente les revenus de négociation et la VaR sur une base quotidienne. Les revenus de négociation quotidiens ont été positifs pendant plus de 98 % des jours du trimestre terminé le 31 juillet 2014. En effet, un seul jour a été marqué par des pertes nettes de négociation quotidiennes supérieures à 1 M\$. Aucune de ces pertes n'excédait la limite de la VaR.

Trimestre terminé le 31 juillet 2014

(en millions de dollars canadiens)



Sensibilité aux taux d'intérêt – Activités autres que de négociation (avant impôts)

Les tableaux ci-après illustrent l'incidence potentielle avant impôts d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois et sur la valeur économique des capitaux propres des portefeuilles autres que de négociation, en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire ne soit effectuée.

(en millions de dollars canadiens)

	Effet sur les capitaux propres			Au 31 juillet 2014 Effet sur le revenu d'intérêts		
	Dollar canadien	Dollar américain	Total	Dollar canadien	Dollar américain	Total
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base	(102)	(3)	(105)	13	8	21
Diminution du taux d'intérêt de 100 points de base	78	(1)	77	(13)	(11)	(24)

(en millions de dollars canadiens)

	Effet sur les capitaux propres			Au 31 octobre 2013 Effet sur le revenu d'intérêts		
	Dollar canadien	Dollar américain	Total	Dollar canadien	Dollar américain	Total
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base	(148)	15	(133)	(13)	17	4
Diminution du taux d'intérêt de 100 points de base	122	(17)	105	2	(19)	(17)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la Banque ne puisse honorer ses obligations quotidiennes de trésorerie et de nantissement de valeurs sans devoir recourir à des mesures coûteuses ou inopportunes. Ce risque survient lorsque les sources de fonds deviennent insuffisantes pour respecter les versements prévus dans le cadre des engagements de la Banque. Le risque de liquidité découle de l'asymétrie des flux de trésorerie se rapportant à l'actif et au passif, de même que des caractéristiques de certains produits tels les engagements de crédit et les dépôts sans échéance fixe.

Contexte réglementaire

Le contexte réglementaire en matière de liquidités a beaucoup évolué depuis la crise financière. La Banque travaille en étroite collaboration avec les organismes de réglementation internationaux et nationaux en vue de la mise en œuvre de normes réglementaires en matière de liquidités.

En décembre 2010, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) a publié un document intitulé « Bâle III : dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité », qui portait essentiellement sur l'application proposée de deux ratios réglementaires : le ratio de liquidité à court terme (LCR), qui a pour but de veiller à ce que les banques puissent surmonter de graves difficultés à court terme, ainsi que le ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR), qui vise à déterminer si les banques ont le financement à long terme nécessaire pour financer les éléments d'actif moins liquides. Les règles applicables au ratio LCR ont été finalisées en janvier 2013 et entreront en vigueur en janvier 2015. Le CBCB a publié un nouveau document de consultation en janvier 2014 visant à finaliser les règles relatives au NSFR et l'entrée en vigueur est toujours prévue pour 2018. La Banque a déjà commencé à surveiller ces deux ratios et les soumet mensuellement au BSIF.

En février 2012, le BSIF a mis à jour ses principes directeurs en matière de gestion des liquidités à l'intention des institutions financières. La ligne directrice révisée a été élaborée à partir de la publication intitulée « Principes de saine gestion et de surveillance du risque de liquidité » publiée par le CBCB et la Banque se conforme à la ligne directrice.

En avril 2013, le CBCB a publié un document sur la liquidité intrajournalière, intitulé *Monitoring tools for intraday liquidity management*. Ce document vise à fournir des lignes directrices aux banques concernant la gestion du risque de liquidité intrajournalier et la capacité de respecter les obligations de paiement et de règlement en temps opportun. Le calendrier de mise en œuvre proposé s'étend de janvier 2015 à janvier 2017, au plus tard.

Le 30 mai 2014, le BSIF a publié sa ligne directrice finale en matière de *Normes de liquidités*. Les *Normes de liquidités* constituent le nouveau cadre de référence en matière de liquidité proposé par le BSIF et comprennent six chapitres : vue d'ensemble, ratio de liquidité à court terme (LCR), ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR), flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF), outils de suivi des liquidités et outils de suivi des liquidités intrajournalières. La mesure des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF) est définie comme un outil de supervision calculant une période de survie. Elle repose sur les hypothèses d'une simulation de crise définie par le BSIF, lesquelles visent à représenter la situation combinée d'une crise propre à une banque et d'une crise systémique.

De plus, en juillet 2014, le BSIF a publié un projet de ligne directrice intitulé *Divulgence publique du ratio de liquidité à court terme des banques d'importance systémique intérieure*. Ce document se réfère aux règles finales publiées par le CBCB sur le LCR qui a pour but de prescrire un format standardisé à travers l'industrie bancaire.

Finalement, en août 2014, le ministère des Finances du gouvernement du Canada a publié un document de consultation sur la recapitalisation interne, à l'intention des BISN, intitulé « Régime de protection des contribuables et de recapitalisation des banques ». La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ce régime et doit fournir des commentaires sur la proposition d'ici le 12 septembre 2014.

Actifs liquides

Dans le but de protéger les déposants et les créanciers des situations de crise imprévue, la Banque maintient un portefeuille d'actifs liquides non grevés pouvant être facilement liquidés, afin de respecter ses obligations financières. Ce portefeuille se compose de valeurs mobilières extrêmement liquides, pour la plupart émises ou garanties par des gouvernements, et de prêts en espèces assortis d'échéances inférieures à 30 jours. La majorité des actifs liquides non grevés sont libellés en dollars canadiens ou en dollars américains. Par ailleurs, tous les actifs qui peuvent être rapidement monétisés sont considérés comme des actifs liquides. Les réserves de liquidité de la Banque ne tiennent pas compte des facilités de liquidité d'urgence des banques centrales. Les tableaux suivants fournissent de l'information sur les actifs grevés et non grevés de la Banque.

Portefeuille d'actifs liquides

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 juillet 2014					Au 31 octobre 2013
	Actifs liquides appartenant à la Banque ⁽¹⁾	Actifs liquides reçus ⁽²⁾	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés ⁽³⁾	Actifs liquides non grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	5 912	–	5 912	996	4 916	3 548
Valeurs mobilières						
Émises ou garanties par le Canada, le Trésor et autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	16 060	18 104	34 164	24 183	9 981	10 964
Émises ou garanties par les provinces	11 376	12 011	23 387	19 351	4 036	3 615
Émises ou garanties par les municipalités et les commissions scolaires	790	209	999	137	862	682
Autres titres de créance	4 157	1 388	5 545	1 577	3 968	2 365
Titres de participation	21 189	29 698	50 887	32 901	17 986	16 092
Prêts						
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	2 176	–	2 176	530	1 646	620
Au 31 juillet 2014	61 660	61 410	123 070	79 675	43 395	
Au 31 octobre 2013	57 310	58 757	116 067	78 181		37 886

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 juillet 2014	Au 31 octobre 2013
Actifs liquides non grevés appartenant à la Banque par entité		
Banque Nationale (société mère)	30 864	26 355
Filiales canadiennes	7 260	8 475
Filiales et succursales étrangères	5 271	3 056
	43 395	37 886

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 juillet 2014	Au 31 octobre 2013
Actifs liquides non grevés appartenant à la Banque par monnaie		
Dollar canadien	27 526	24 533
Dollar américain	14 712	12 840
Autres devises	1 157	513
	43 395	37 886

Portefeuille d'actifs liquides – Moyenne ⁽⁴⁾

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le 31 juillet 2014				
	Actifs liquides appartenant à la Banque ⁽¹⁾	Actifs liquides reçus ⁽²⁾	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés ⁽³⁾	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	9 092	–	9 092	335	8 757
Valeurs mobilières					
Émises ou garanties par le Canada, le Trésor et autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	17 160	19 457	36 617	26 398	10 219
Émises ou garanties par les provinces	11 925	12 334	24 259	19 984	4 275
Émises ou garanties par les municipalités et les commissions scolaires	787	201	988	133	855
Autres titres de créance	3 359	1 356	4 715	1 488	3 227
Titres de participation	21 372	27 753	49 125	32 262	16 863
Prêts					
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	1 991	–	1 991	665	1 326
	65 686	61 101	126 787	81 265	45 522

(1) Les actifs liquides appartenant à la Banque comprennent des actifs pour lesquels il n'existe aucune restriction légale ou géographique.

(2) Correspond à des valeurs mobilières reçues à titre de garantie relativement à des transactions de financement sur titres et à des transactions sur dérivés, ainsi que des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées.

(3) Dans le cours normal de ses activités de financement, la Banque fournit des actifs en garantie selon des modalités normalisées. Les actifs liquides grevés comprennent les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert, les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées, les garanties afférentes aux prêts et emprunts de titres contre titres, les garanties afférentes aux transactions d'instruments financiers dérivés, ainsi que les titres adossés à des créances.

(4) La moyenne est calculée à partir de la somme des soldes de fin de période des trois mois du trimestre, divisée par trois.

Sommaire des actifs grevés et non grevés

(en millions de dollars canadiens)

					Au 31 juillet 2014	
	Actifs grevés ⁽¹⁾		Actifs non grevés		Total	Actifs grevés en % du total des actifs
	Cédés en nantissement	Autres ⁽²⁾	Disponibles pour nantissement	Autres ⁽³⁾		
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	56	940	4 916	–	5 912	0,5
Valeurs mobilières	22 509	–	31 063	1 193	54 765	11,3
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	16 249	5 770	–	22 019	8,2
Prêts, déduction faite des provisions	27 447	–	1 646	65 722	94 815	13,8
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	–	–	–	8 584	8 584	–
Instruments financiers dérivés	–	–	–	6 086	6 086	–
Créances de clients, de négociants et de courtiers	–	–	–	935	935	–
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	–	–	–	677	677	–
Immobilisations corporelles	–	–	–	381	381	–
Goodwill	–	–	–	1 271	1 271	–
Immobilisations incorporelles	–	–	–	1 039	1 039	–
Autres actifs	–	–	–	2 338	2 338	–
Total	50 012	17 189	43 395	88 226	198 822	33,8

(en millions de dollars canadiens)

					Au 31 octobre 2013 ⁽⁴⁾	
	Actifs grevés ⁽¹⁾		Actifs non grevés		Total	Actifs grevés en % du total des actifs
	Cédés en nantissement	Autres ⁽²⁾	Disponibles pour nantissement	Autres ⁽³⁾		
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	48	–	3 548	–	3 596	–
Valeurs mobilières	21 205	–	31 178	1 361	53 744	11,3
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	18 909	2 540	–	21 449	10,0
Prêts, déduction faite des provisions	20 266	–	620	67 498	88 384	10,8
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	–	–	–	8 954	8 954	–
Instruments financiers dérivés	–	–	–	5 904	5 904	–
Créances de clients, de négociants et de courtiers	–	–	–	1 101	1 101	–
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	–	–	–	684	684	–
Immobilisations corporelles	–	–	–	404	404	–
Goodwill	–	–	–	1 064	1 064	–
Immobilisations incorporelles	–	–	–	898	898	–
Autres actifs	–	–	–	2 037	2 037	–
Total	41 519	18 909	37 886	89 905	188 219	32,1

- (1) Dans le cours normal de ses activités de financement, la Banque fournit des actifs en garantie selon des modalités normalisées. Les actifs grevés comprennent les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert, les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées, les garanties afférentes aux prêts et emprunts de titres contre titres, les garanties afférentes aux transactions d'instruments financiers dérivés, les titres adossés à des créances, les prêts hypothécaires résidentiels titrisés et transférés en vertu du programme des Obligations hypothécaires du Canada, les actifs détenus dans des fiducies consolidées à l'appui des activités de financement de la Banque et les prêts hypothécaires transférés dans le cadre des programmes d'obligations sécurisées.
- (2) Les autres actifs grevés comprennent des actifs pour lesquels il y a une restriction et par conséquent ne peuvent être utilisés à des fins de garantie ou à des fins de financement ainsi que les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert.
- (3) Les autres actifs non grevés sont des actifs qui ne peuvent être utilisés à des fins de garantie ou à des fins de financement dans leur forme actuelle. Cette catégorie inclut les actifs qui sont potentiellement admissibles comme garantie de programme de financement (par exemple, les prêts hypothécaires assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement qui peuvent être titrisés en titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada)).
- (4) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

Risque de financement

Le risque de financement correspond au risque lié à la capacité continue de la Banque à mobiliser suffisamment de fonds pour financer les activités commerciales réelles ou proposées sur une base garantie ou non, à un prix acceptable. La Banque maintient un bon équilibre entre ses sources de financement au moyen d'une diversification appropriée de ses véhicules de financement non garantis, de programmes de titrisation et de financements garantis. La Banque diversifie également son financement par devise, par secteur géographique et par échéance. La priorité en matière de gestion du financement consiste à atteindre l'équilibre optimal entre le passif-dépôts provenant du réseau de distribution aux particuliers, des dépôts commerciaux et corporatifs de la Banque, ainsi que le financement garanti et le financement non garanti, ce qui donne lieu à une stabilité optimale de financement et à une sensibilité moindre aux événements imprévisibles.

Les niveaux de financement et de liquidité sont demeurés sains et robustes au cours de la période et la Banque ne prévoit pas d'événement, d'engagement ou d'exigence qui pourrait avoir une incidence importante sur sa position en matière de risque de liquidité.

La composition du bilan de la Banque est diversifiée et coordonnée à sa stratégie de financement. Les activités bancaires de base sont entièrement financées au moyen de dépôts de particuliers et d'entreprises et des programmes de titrisation. Les fonds obtenus au moyen du financement institutionnel sont maintenus sous forme d'encaisse et de valeurs mobilières. Le tableau ci-dessous présente les échéances contractuelles restantes du financement institutionnel de la Banque. Les informations présentées sont harmonisées avec les catégories recommandées par le groupe EDTF pour fins de comparaison avec d'autres banques.

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 juillet 2014 ⁽¹⁾							
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 12 mois	Sous-total 1 an ou moins	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	Total
Dépôts de banques ⁽²⁾	3 809	1 086	–	25	4 920	35	64	5 019
Certificats de dépôt et papier commercial ⁽³⁾	1 667	300	1 314	3 834	7 115	3 604	981	11 700
Papier commercial adossé à des actifs	–	–	–	–	–	–	–	–
Billets de premier rang non garantis à moyen terme ⁽⁴⁾	100	1 085	1 318	2 469	4 972	2 579	4 200	11 751
Billets structurés de premier rang non garantis	–	71	126	31	228	–	670	898
Obligations sécurisées et titres adossés à des actifs								
Titrisation de prêts hypothécaires	15	275	339	771	1 400	2 137	12 839	16 376
Obligations sécurisées	–	–	–	–	–	–	5 091	5 091
Titrisation de créances sur cartes de crédit	–	–	–	880	880	400	–	1 280
Passifs subordonnés ⁽⁵⁾	–	–	354	–	354	518	1 013	1 885
Autres	–	–	–	–	–	–	–	–
	5 591	2 817	3 451	8 010	19 869	9 273	24 858	54 000
Dont :								
Financement garanti	15	275	339	1 651	2 280	2 537	17 930	22 747
Financement non garanti	5 576	2 542	3 112	6 359	17 589	6 736	6 928	31 253
Au 31 juillet 2014	5 591	2 817	3 451	8 010	19 869	9 273	24 858	54 000
Au 31 octobre 2013	3 863	3 368	2 257	2 808	12 296	11 641	21 570	45 507

(1) Les acceptations bancaires ne sont pas incluses dans ce tableau.

(2) Les dépôts de banques représentent tous les dépôts à terme consentis par des institutions financières telles que des banques, des courtiers, des caisses de retraite, des fiducies et autres.

(3) Inclut les billets de dépôt au porteur.

(4) Les certificats de dépôt libellés en euros sont inclus dans les billets de premier rang non garantis à moyen terme.

(5) La dette subordonnée est présentée dans ce tableau, mais la Banque considère qu'elle ne fait pas partie de son financement institutionnel.

Conformément au cadre de gestion global des liquidités, la Banque s'assure d'examiner régulièrement ses contrats qui stipulent qu'une garantie supplémentaire pourrait être exigée dans l'éventualité d'une diminution de sa notation de crédit. La gestion de la situation de trésorerie de la Banque tient déjà compte des exigences de garanties supplémentaires advenant la diminution de sa notation de crédit de un à trois crans. Le tableau ci-après présente les exigences de garanties supplémentaires advenant la diminution de sa notation de crédit de un, de deux ou de trois crans.

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 juillet 2014		
	Diminution d'un cran	Diminution de deux crans	Diminution de trois crans
Dérivés ⁽¹⁾	10	41	150

(1) Exigences contractuelles relatives à des ententes connues sous le nom de *Credit Support Annexes*.

Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan

Les tableaux suivants présentent les échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan au 31 juillet 2014, ainsi que les données comparatives au 31 octobre 2013. Les informations recueillies dans le cadre de cette analyse des échéances constituent une composante de la gestion des liquidités et du financement. Cependant, cette répartition par échéance n'est pas représentative de la façon dont la Banque gère son risque de taux d'intérêt, ni son risque de liquidité ni ses besoins de financement. La Banque tient compte de facteurs autres que les échéances contractuelles lorsqu'elle évalue les actifs liquides ou les flux de trésorerie futurs prévus.

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prend divers engagements hors bilan. Les instruments de crédit utilisés pour répondre aux besoins de financement de ses clients représentent le montant maximal du crédit additionnel que la Banque peut devoir consentir si les engagements sont entièrement utilisés.

La Banque a également des engagements minimaux futurs, en vertu de contrats de location relatifs à des locaux, et d'autres contrats, principalement liés à des services informatiques impartis. La majorité des engagements en vertu de baux se rapportent à des contrats de location simple.

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 juillet 2014									
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total
ACTIF										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	4 304	212	-	-	-	-	-	-	1 396	5 912
Valeurs mobilières										
À la juste valeur par le biais du résultat net	209	502	1 102	606	2 239	5 167	7 839	7 283	20 685	45 632
Disponibles à la vente	79	87	167	-	270	368	3 850	3 904	408	9 133
	288	589	1 269	606	2 509	5 535	11 689	11 187	21 093	54 765
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	9 478	3 936	4 506	195	251	222	1 014	-	2 417	22 019
Prêts et acceptations ⁽¹⁾										
Hypothécaires résidentiels	1 013	1 126	1 726	1 710	2 902	9 042	20 328	556	260	38 663
Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	241	329	530	597	788	2 317	5 686	1 566	17 268	29 322
Aux entreprises et aux administrations publiques	5 771	1 831	1 584	1 229	1 134	1 648	3 596	1 000	9 630	27 423
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	7 327	1 195	62	-	-	-	-	-	-	8 584
Provisions pour pertes sur créances									(593)	(593)
	14 352	4 481	3 902	3 536	4 824	13 007	29 610	3 122	26 565	103 399
Autres										
Instruments financiers dérivés	261	320	382	193	138	800	1 164	2 828	-	6 086
Créances de clients, de négociants et de courtiers ⁽¹⁾									935	935
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises									677	677
Immobilisations corporelles									381	381
Goodwill									1 271	1 271
Immobilisations incorporelles									1 039	1 039
Autres actifs	129	43	197	59	302	40	45	154	1 369	2 338
	390	363	579	252	440	840	1 209	2 982	5 672	12 727
	28 812	9 581	10 256	4 589	8 024	19 604	43 522	17 291	57 143	198 822

(1) Les montants remboursables sur demande sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(en millions de dollars canadiens)

	Au 31 juillet 2014									
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES										
Dépôts ^{(1) (2)}										
Particuliers	685	1 021	1 470	1 908	1 175	4 755	8 733	437	24 473	44 657
Entreprises et administrations publiques	585	115	118	120	115	580	318	283	31 985	34 219
Institutions de dépôts	365	482	-	-	-	-	-	-	762	1 609
Dettes de premier rang non garantie	5 576	2 542	2 758	1 087	5 272	6 218	5 167	748	-	29 368
Obligations sécurisées	-	-	-	-	-	-	3 641	1 450	-	5 091
	7 211	4 160	4 346	3 115	6 562	11 553	17 859	2 918	57 220	114 944
Autres										
Acceptations	7 327	1 195	62	-	-	-	-	-	-	8 584
Engagements afférents à des titres vendus à découvert ⁽³⁾	132	43	122	37	205	1 012	4 954	5 918	3 826	16 249
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	10 961	1 417	5 204	1 496	-	-	-	-	1 266	20 344
Instruments financiers dérivés	214	254	395	200	181	715	1 178	1 233	-	4 370
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers ⁽¹⁾									1 732	1 732
Passifs relatifs à des créances cédées ⁽⁴⁾	15	275	339	405	366	2 137	8 166	4 673	-	16 376
Titrisation – cartes de crédit ⁽⁵⁾	-	-	-	330	550	400	-	-	-	1 280
Autres passifs – autres éléments ^{(1) (5)}	192	2	207	-	656	6	54	53	1 915	3 085
	18 841	3 186	6 329	2 468	1 958	4 270	14 352	11 877	8 739	72 020
Dettes subordonnée	-	-	354	-	-	518	1 006	7	-	1 885
Capitaux propres									9 973	9 973
	26 052	7 346	11 029	5 583	8 520	16 341	33 217	14 802	75 932	198 822
ENGAGEMENTS HORS BILAN										
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaires	11	152	695	86	290	1 135	835	200	-	3 404
Créances sur cartes de crédit ⁽⁶⁾									6 472	6 472
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit ⁽⁷⁾	-	-	-	2 958	1 116	30	835	-	-	4 939
Engagements de crédit ⁽⁸⁾	662	1 177	770	1 237	1 719	7 187	7 466	545	19 002	39 765
Engagements en vertu de contrats de location et autres contrats	59	116	168	164	116	423	654	518	-	2 218
Autre garantie	-	-	-	-	-	-	-	-	29	29

(1) Les montants remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(2) La présentation de la rubrique *Dépôts* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(3) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle résiduelle du titre sous-jacent.

(4) Ces montants comprennent principalement les passifs liés à la titrisation des prêts hypothécaires.

(5) La présentation de la rubrique *Autres passifs* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(6) Ces montants sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

(7) Advenant le cas de paiement pour une des facilités de garantie de liquidité, la Banque recevra en nantissement des obligations gouvernementales jusqu'à un montant de 1,8 G\$.

(8) Ces montants incluent 17,0 G\$ révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

(en millions de dollars canadiens)

Au 31 octobre 2013 ⁽¹⁾

	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total
ACTIF										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	1 177	203	-	-	-	-	-	-	2 216	3 596
Valeurs mobilières										
À la juste valeur par										
le biais du résultat net	286	1 151	770	10	2 234	4 233	7 335	10 374	17 607	44 000
Disponibles à la vente	365	36	64	103	60	607	4 917	3 193	399	9 744
	651	1 187	834	113	2 294	4 840	12 252	13 567	18 006	53 744
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées										
	7 142	5 039	3 814	1 330	347	-	-	-	3 777	21 449
Prêts et acceptations ⁽²⁾										
Hypothécaires résidentiels	871	968	1 289	2 271	1 732	7 503	20 976	698	265	36 573
Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	254	322	500	624	513	1 652	5 619	1 447	17 058	27 989
Aux entreprises et aux administrations publiques	4 050	1 492	1 063	1 421	908	1 463	3 427	901	9 675	24 400
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	8 104	843	7	-	-	-	-	-	-	8 954
Provisions pour pertes sur créances									(578)	(578)
	13 279	3 625	2 859	4 316	3 153	10 618	30 022	3 046	26 420	97 338
Autres										
Instruments financiers dérivés	321	338	156	148	151	705	1 580	2 505	-	5 904
Créances de clients, de négociants et de courtiers ⁽²⁾									1 101	1 101
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises									684	684
Immobilisations corporelles									404	404
Goodwill									1 064	1 064
Immobilisations incorporelles									898	898
Autres actifs	144	63	219	115	113	64	124	76	1 119	2 037
	465	401	375	263	264	769	1 704	2 581	5 270	12 092
	22 714	10 455	7 882	6 022	6 058	16 227	43 978	19 194	55 689	188 219

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

(2) Les montants remboursables sur demande sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(en millions de dollars canadiens)

Au 31 octobre 2013 ⁽¹⁾

	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES										
Dépôts ^{(2) (3)}										
Particuliers	801	970	1 808	2 043	1 479	4 457	8 272	355	22 467	42 652
Entreprises et administrations publiques	840	189	247	143	153	308	450	305	29 274	31 909
Institutions de dépôts	141	314	-	-	-	-	-	-	617	1 072
Dette de premier rang non garantie	3 349	1 835	1 895	617	1 506	8 891	4 725	518	-	23 336
Obligations sécurisées	-	1 043	-	-	-	-	2 099	-	-	3 142
	5 131	4 351	3 950	2 803	3 138	13 656	15 546	1 178	52 358	102 111
Autres										
Acceptations	8 104	843	7	-	-	-	-	-	-	8 954
Engagements afférents à des titres vendus à découvert ⁽⁴⁾	258	210	413	-	818	1 183	4 199	8 260	3 568	18 909
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	8 968	3 349	5 366	773	-	-	-	-	1 290	19 746
Instruments financiers dérivés	245	580	345	140	160	590	1 380	1 418	-	4 858
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers ⁽²⁾									2 442	2 442
Passifs relatifs à des créances cédées ⁽⁵⁾	14	490	362	402	283	1 108	7 274	5 390	-	15 323
Titrisation – cartes de crédit ⁽⁶⁾	-	-	-	-	-	1 280	-	-	-	1 280
Autres passifs – autres éléments ^{(2) (6)}	156	63	155	1	588	97	120	173	1 864	3 217
	17 745	5 535	6 648	1 316	1 849	4 258	12 973	15 241	9 164	74 729
Dette subordonnée	500	-	-	-	-	362	1 531	33	-	2 426
Capitaux propres									8 953	8 953
	23 376	9 886	10 598	4 119	4 987	18 276	30 050	16 452	70 475	188 219
ENGAGEMENTS HORS BILAN										
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaires	8	404	43	254	265	1 150	1 054	65	-	3 243
Créances sur cartes de crédit ⁽⁷⁾									6 332	6 332
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit ⁽⁸⁾	-	15	2 050	15	-	2 098	-	886	-	5 064
Engagements de crédit ⁽⁹⁾	813	507	1 175	1 740	1 613	7 423	6 507	294	18 172	38 244
Engagements en vertu de contrats de location et autres contrats	62	120	174	169	163	453	696	550	-	2 387
Autre garantie	-	-	-	-	-	-	-	-	29	29

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

(2) Les montants remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(3) La présentation de la rubrique *Dépôts* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(4) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle résiduelle du titre sous-jacent.

(5) Ces montants comprennent principalement les passifs liés à la titrisation des prêts hypothécaires.

(6) La présentation de la rubrique *Autres passifs* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(7) Ces montants sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

(8) Advenant le cas de paiement pour une des facilités de garantie de liquidité, la Banque recevra en nantissement des obligations gouvernementales jusqu'à un montant de 1,8 G\$.

(9) Ces montants incluent 15,9 G\$ révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

DONNÉES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

Données trimestrielles

(en millions de dollars canadiens,
sauf pour les données par action)

	2014			2013 ⁽¹⁾				2012 ⁽¹⁾	2013 ⁽¹⁾	2012 ⁽¹⁾
	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4	Total	Total
Revenu total	1 460	1 276	1 364	1 251	1 285	1 383	1 232	1 347	5 151	5 301
Résultat net	441	362	405	320	402	417	373	342	1 512	1 597
Résultat par action ⁽²⁾ (\$)										
de base	1,26	1,02	1,16	0,91	1,16	1,21	1,06	0,98	4,34	4,63
dilué	1,24	1,01	1,15	0,90	1,16	1,20	1,05	0,97	4,31	4,58
Dividendes par action ordinaire ⁽²⁾ (\$)	0,48	0,46	0,46	0,44	0,44	0,41	0,41	0,40	1,70	1,54
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires (%)	20,1	17,4	19,8	15,8	21,0	23,4	20,7	19,5	20,1	24,1
Actif total	198 822	194 289	195 300	188 219	187 195	184 775	183 788	177 903		
Prêts douteux nets	184	191	194	183	172	146	165	179		
Par action ordinaire ⁽²⁾ (\$)										
Valeur comptable	25,18	24,41	23,68	22,97	22,60	21,57	20,76	20,02		
Cours de l'action										
haut	49,15	45,73	46,86	45,24	39,68	39,76	40,02	38,76		
bas	45,19	41,60	41,72	38,86	36,33	36,18	37,53	36,95		

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

(2) Compte tenu du dividende en actions payé le 13 février 2014. Se reporter à la note 13 afférente aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(non audités)

Bilans consolidés	38
États consolidés des résultats	39
États consolidés du résultat global	40
États consolidés de la variation des capitaux propres	41
États consolidés des flux de trésorerie	42
Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés	43

BILANS CONSOLIDÉS

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Au 31 juillet 2014	Au 31 octobre 2013 ⁽¹⁾
ACTIF		
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	5 912	3 596
Valeurs mobilières (notes 4 et 5)		
À la juste valeur par le biais du résultat net	45 632	44 000
Disponibles à la vente	9 133	9 744
	54 765	53 744
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	22 019	21 449
Prêts (note 6)		
Hypothécaires résidentiels	38 663	36 573
Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	29 322	27 989
Aux entreprises et aux administrations publiques	27 423	24 400
	95 408	88 962
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	8 584	8 954
Provisions pour pertes sur créances	(593)	(578)
	103 399	97 338
Autres		
Instruments financiers dérivés	6 086	5 904
Créances de clients, de négociants et de courtiers	935	1 101
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	677	684
Immobilisations corporelles	381	404
Goodwill	1 271	1 064
Immobilisations incorporelles	1 039	898
Autres actifs (note 8)	2 338	2 037
	12 727	12 092
	198 822	188 219
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Dépôts (notes 4 et 9)		
Particuliers	44 657	42 652
Entreprises et administrations publiques	65 551	57 103
Institutions de dépôts	4 736	2 356
	114 944	102 111
Autres		
Acceptations	8 584	8 954
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	16 249	18 909
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	20 344	19 746
Instruments financiers dérivés	4 370	4 858
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	1 732	2 442
Passifs relatifs à des créances cédées (note 4)	16 376	15 323
Autres passifs (note 10)	4 365	4 497
	72 020	74 729
Dettes subordonnées (note 11)	1 885	2 426
CAPITAUX PROPRES (notes 13 et 17)		
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque		
Actions privilégiées	923	677
Actions ordinaires	2 237	2 160
Surplus d'apport	75	58
Résultats non distribués	5 660	5 055
Autres éléments cumulés du résultat global	300	214
	9 195	8 164
Participations ne donnant pas le contrôle (note 14)	778	789
	9 973	8 953
	198 822	188 219

Les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 31 juillet		Neuf mois terminés le 31 juillet	
	2014	2013 ⁽¹⁾	2014	2013 ⁽¹⁾
Revenus d'intérêts				
Prêts	867	819	2 523	2 417
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	267	265	772	742
Valeurs mobilières disponibles à la vente	40	52	139	150
Dépôts auprès d'institutions financières	8	5	20	14
	1 182	1 141	3 454	3 323
Frais d'intérêts				
Dépôts	316	258	896	745
Passifs relatifs à des créances cédées	101	102	295	310
Dettes subordonnées	19	26	57	77
Autres	106	126	303	346
	542	512	1 551	1 478
Revenu net d'intérêts	640	629	1 903	1 845
Revenus autres que d'intérêts				
Commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils	116	81	284	232
Commissions de courtage en valeurs mobilières	83	83	255	255
Revenus des fonds communs de placement	65	57	184	163
Revenus des services fiduciaires	99	81	282	233
Revenus de crédit	104	105	289	299
Revenus sur cartes	39	32	99	90
Frais d'administration sur les dépôts et les paiements	59	59	175	174
Revenus (pertes) de négociation (note 16)	81	(7)	126	148
Gains (pertes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net	21	28	60	70
Revenus d'assurances, montant net	27	30	82	91
Revenus de change, autres que de négociation	20	25	66	68
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises	20	9	34	21
Autres	86	73	261	211
	820	656	2 197	2 055
Revenu total	1 460	1 285	4 100	3 900
Dotations aux pertes sur créances	49	48	151	133
	1 411	1 237	3 949	3 767
Frais autres que d'intérêts				
Rémunération et avantages du personnel	549	488	1 539	1 415
Frais d'occupation	57	57	168	166
Technologie	113	106	326	349
Communications	18	17	51	51
Honoraires professionnels	58	58	166	163
Autres	84	82	244	235
	879	808	2 494	2 379
Résultat avant charge d'impôts	532	429	1 455	1 388
Charge d'impôts	91	27	247	196
Résultat net	441	402	1 208	1 192
Résultat net attribuable aux				
Actionnaires privilégiés	11	10	30	32
Actionnaires ordinaires	412	377	1 127	1 113
Actionnaires de la Banque	423	387	1 157	1 145
Participations ne donnant pas le contrôle	18	15	51	47
	441	402	1 208	1 192
Résultat par action⁽²⁾ (en dollars) (note 19)				
de base	1,26	1,16	3,44	3,43
dilué	1,24	1,16	3,41	3,41
Dividendes par action ordinaire⁽²⁾ (en dollars)	0,48	0,44	1,40	1,26

Les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2.

(2) Compte tenu du dividende en actions payé le 13 février 2014. Se reporter à la note 13.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 31 juillet		Neuf mois terminés le 31 juillet	
	2014	2013 ⁽¹⁾	2014	2013 ⁽¹⁾
Résultat net	441	402	1 208	1 192
Autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts				
Éléments qui peuvent être reclassés ultérieurement dans le résultat net				
Écart de change, montant net				
Gains (pertes) nets de change non réalisés sur les investissements dans des établissements à l'étranger	(30)	15	46	27
Incidence des opérations de couverture des gains (pertes) nets de change	22	(17)	(38)	(26)
	(8)	(2)	8	1
Variation nette des valeurs mobilières disponibles à la vente				
Gains (pertes) nets non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	26	(40)	93	29
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	(20)	(7)	(56)	(32)
	6	(47)	37	(3)
Variation nette des instruments de couverture des flux de trésorerie				
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	44	(23)	51	(24)
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés	(3)	(7)	(9)	(24)
	41	(30)	42	(48)
Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement dans le résultat net				
Écarts actuariels sur les régimes d'avantages du personnel	(65)	164	(30)	156
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	-	-	-	-
Total des autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts	(26)	85	57	106
Résultat global	415	487	1 265	1 298
Résultat global attribuable aux				
Actionnaires de la Banque	398	474	1 213	1 251
Participations ne donnant pas le contrôle	17	13	52	47
	415	487	1 265	1 298

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT – AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

La charge ou l'économie d'impôts relative à chaque composante des autres éléments du résultat global est présentée dans le tableau suivant.

	Trimestre terminé le 31 juillet		Neuf mois terminés le 31 juillet	
	2014	2013 ⁽¹⁾	2014	2013 ⁽¹⁾
Écart de change, montant net				
Gains (pertes) nets de change non réalisés sur les investissements dans des établissements à l'étranger	(1)	1	2	1
Incidence des opérations de couverture des gains (pertes) nets de change	8	(4)	(10)	(6)
	7	(3)	(8)	(5)
Variation nette des valeurs mobilières disponibles à la vente				
Gains (pertes) nets non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	10	(11)	35	14
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	(8)	(5)	(22)	(14)
	2	(16)	13	-
Variation nette des instruments de couverture des flux de trésorerie				
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	17	(9)	19	(9)
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés	(1)	(1)	(3)	(9)
	16	(10)	16	(18)
Écarts actuariels sur les régimes d'avantages du personnel	(24)	60	(11)	56
	1	31	10	33

Les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Neuf mois terminés le 31 juillet	
	2014	2013 ⁽¹⁾
Actions privilégiées au début		
Émission d'actions privilégiées, séries 28 et 30	677	762
Rachat d'actions privilégiées, séries 15, 24 et 26 à des fins d'annulation	(104)	(200)
Actions privilégiées à la fin	923	762
Actions ordinaires au début	2 160	2 054
Émissions d'actions ordinaires		
Régime d'options d'achat d'actions	74	79
Autres	3	–
Actions ordinaires à la fin	2 237	2 133
Surplus d'apport au début	58	58
Charge au titre des options d'achat d'actions (note 17)	11	12
Options d'achat d'actions levées	(10)	(10)
Autres	16	(1)
Surplus d'apport à la fin	75	59
Résultats non distribués au début	5 055	4 091
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	1 157	1 145
Dividendes (note 13)		
Actions privilégiées	(30)	(32)
Actions ordinaires	(458)	(410)
Frais d'émissions d'actions	(7)	(4)
Écarts actuariels sur les régimes d'avantages du personnel	(30)	156
Effet du passif financier lié à l'option de vente émise à l'intention de Participations ne donnant pas le contrôle	(27)	–
Autres	–	7
Résultats non distribués à la fin	5 660	4 953
Autres éléments cumulés du résultat global au début	214	255
Écart de change, montant net	8	1
Variation nette des gains (pertes) non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	37	(3)
Variation nette des gains (pertes) sur les instruments de couverture des flux de trésorerie	41	(48)
Autres éléments cumulés du résultat global à la fin	300	205
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque	9 195	8 112
Participations ne donnant pas le contrôle au début	789	791
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	51	47
Autres éléments du résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	1	–
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle	(63)	(65)
Participations ne donnant pas le contrôle à la fin	778	773
Capitaux propres	9 973	8 885

AUTRES ÉLÉMENTS CUMULÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

	Au 31 juillet 2014	Au 31 juillet 2013 ⁽¹⁾
Autres éléments cumulés du résultat global		
Écart de change, montant net	2	(11)
Gains (pertes) nets non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	209	161
Gains (pertes) nets sur les instruments de couverture des flux de trésorerie	88	53
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	1	2
	300	205

Les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Neuf mois terminés le 31 juillet	
	2014	2013 ⁽¹⁾
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat net	1 208	1 192
Ajustements pour :		
Dotations aux pertes sur créances	151	133
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	121	111
Pertes de valeur d'immobilisations incorporelles	–	39
Impôts différés	30	62
Ajustement relatif au change pour la dette subordonnée	1	1
Pertes (gains) sur cessions de valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net	(66)	(98)
Baisses de valeur des valeurs mobilières disponibles à la vente	6	28
Charge au titre des options d'achat d'actions	11	12
Variation des actifs et des passifs liés aux activités opérationnelles :		
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	(1 632)	115
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	(570)	(5 441)
Prêts, déduction faite de la titrisation	(5 458)	(5 274)
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	7	(37)
Dépôts	11 453	6 916
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	(2 660)	1 740
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	598	90
Instruments financiers dérivés, montant net	(727)	(170)
Montants nets à recevoir et à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	(207)	932
Intérêts et dividendes à recevoir et intérêts à payer	(69)	(20)
Actifs et passifs d'impôt exigible	59	(194)
Autres éléments	(575)	(548)
	1 681	(411)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Émission d'actions privilégiées	350	200
Rachat d'actions privilégiées à des fins d'annulation	(104)	(200)
Émission d'actions ordinaires	67	69
Rachat de dette subordonnée	(526)	–
Frais d'émissions d'actions	(7)	(4)
Dividendes versés sur actions	(471)	(430)
Variation des autres éléments	(2)	(164)
	(693)	(529)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition de Services institutionnels TD Waterhouse (note 20)	722	–
Achats de valeurs mobilières disponibles à la vente	(4 060)	(4 425)
Cessions de valeurs mobilières disponibles à la vente	4 603	4 320
Variation nette des immobilisations corporelles	(89)	(123)
Variation nette des immobilisations incorporelles	(92)	(86)
	1 084	(314)
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	244	(40)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2 316	(1 294)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	3 596	3 249
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin ⁽²⁾	5 912	1 955
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Intérêts versés	1 653	1 590
Intérêts et dividendes reçus	3 487	3 417
Impôts payés sur les résultats	252	313

Les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2.

(2) Cette rubrique représente le solde de *Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières* au bilan consolidé. La Banque est tenue de maintenir des soldes auprès des banques centrales et d'autres organismes de réglementation. Le total des soldes est de 206 M\$ au 31 juillet 2014 (355 M\$ au 31 juillet 2013). De plus, un montant de 2 M\$ est entiercé au 31 juillet 2014 (7 M\$ au 31 juillet 2013).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(non auditées) (en millions de dollars canadiens)

Note 1	Mode de présentation	43	Note 12	Opérations de couverture	61
Note 2	Modifications de méthodes comptables	43	Note 13	Capital-actions	62
Note 3	Juste valeur des instruments financiers	46	Note 14	Participations ne donnant pas le contrôle	64
Note 4	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	52	Note 15	Informations sur le capital	64
Note 5	Valeurs mobilières	53	Note 16	Revenus liés aux activités de négociation	65
Note 6	Prêts	55	Note 17	Païements fondés sur des actions	65
Note 7	Actifs financiers transférés mais non décomptabilisés	58	Note 18	Avantages du personnel	66
Note 8	Autres actifs	59	Note 19	Résultat par action	67
Note 9	Dépôts	59	Note 20	Acquisition	68
Note 10	Autres passifs	60	Note 21	Entités structurées	68
Note 11	Dettes subordonnées	60	Note 22	Informations sectorielles	71

NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION

Le 26 août 2014, le conseil d'administration a autorisé la publication des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (les états financiers consolidés) de la Banque pour le troisième trimestre et les neuf mois terminés le 31 juillet 2014. Les données relatives aux actions ordinaires présentées dans ces états financiers consolidés ont été ajustées rétrospectivement de façon à tenir compte de l'effet du dividende en actions à raison d'une action ordinaire pour chaque action ordinaire émise et en circulation, déclaré le 3 décembre 2013 et payé le 13 février 2014. Ce dividende a eu la même incidence qu'un fractionnement (deux pour un) des actions ordinaires, tel que décrit à la note 13.

Les états financiers consolidés de la Banque ont été préparés conformément à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) qui prévoit, à moins d'indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF), que les états financiers doivent être préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et énoncées dans le Manuel de CPA Canada. Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux IFRS.

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément à l'IAS 34 – *Information financière intermédiaire*, en appliquant les méthodes comptables décrites à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 octobre 2013, à l'exception des modifications de méthodes comptables décrites à la note 2 ci-après. Les modifications de méthodes comptables futures sont également présentées à la note 2. Puisque ces états financiers consolidés ne comprennent pas toute l'information exigée aux termes des IFRS dans les états financiers annuels, ils doivent être lus conjointement avec les états financiers annuels consolidés audités et les notes afférentes de l'exercice terminé le 31 octobre 2013.

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens qui constituent à la fois la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Banque. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars.

NOTE 2 – MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2013

Tel qu'exigé par l'IASB, la Banque a adopté au 1^{er} novembre 2013 les nouvelles normes comptables ou les normes comptables modifiées suivantes.

IAS 19 – *Avantages du personnel*

En juin 2011, l'IASB a publié une version modifiée de l'IAS 19. Ces modifications représentent des changements importants concernant la comptabilisation des avantages du personnel et ce, principalement pour les régimes de retraite à prestations définies. Les principales modifications de la norme révisée se résument comme suit :

- Le rendement prévu de l'actif des régimes n'est plus utilisé dans le calcul de la charge au titre des régimes de retraite. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations constituées doit également être utilisé pour évaluer le rendement de l'actif des régimes.
- Le coût des services passés est comptabilisé au moment où un régime est modifié, sans report sur la période d'acquisition des droits.
- Des informations additionnelles annuelles sont à fournir sur les caractéristiques des régimes à prestations définies et les risques auxquels les entités sont exposées en participant à ces régimes.
- La norme révisée exige que tous les écarts actuariels soient immédiatement comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat global*. Il n'est plus permis de différer la comptabilisation des gains et pertes actuariels. Cette dernière modification n'a pas d'incidence pour la Banque puisqu'elle comptabilise déjà les écarts actuariels dans les *Autres éléments du résultat global*.

Les exigences de l'IAS 19 modifiée ont été appliquées de façon rétrospective. Les incidences de l'adoption des modifications au bilan consolidé au 31 octobre 2013 sont présentées ci-dessous. Il n'y a aucune incidence au bilan consolidé au 1^{er} novembre 2012.

Au 31 octobre 2013

Bilan consolidé

Augmentation des <i>Autres actifs</i>	15
Diminution des <i>Autres passifs</i>	6
Augmentation des <i>Résultats non distribués</i>	21

NOTE 2 – MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les incidences de l'adoption rétrospective des modifications à l'état consolidé des résultats et à l'état consolidé du résultat global pour le troisième trimestre et les neuf mois terminés le 31 juillet 2013 sont présentées ci-dessous.

	Trimestre terminé le 31 juillet 2013	Neuf mois terminés le 31 juillet 2013
États consolidés des résultats et du résultat global		
Augmentation de la rubrique <i>Rémunération et avantages du personnel</i>	(19)	(22) ⁽¹⁾
Diminution de la rubrique <i>Charge d'impôts</i>	5	6
Diminution du <i>Résultat net</i>	(14)	(16)
Augmentation des <i>Autres éléments du résultat global – Écarts actuariels sur les régimes d'avantages du personnel</i>		
Augmentation (diminution) du <i>Résultat global</i>	(1)	22
Diminution du résultat par action (en dollars)		
de base	(0,04)	(0,05)
dilué	(0,04)	(0,05)

(1) Ce montant inclut une diminution du coût des services passés de 35 M\$, duquel on a déduit la diminution de 4,5 M\$ enregistrée selon la norme IAS 19 antérieure, suite aux modifications apportées aux dispositions des régimes de retraite et autres régimes postérieurs au départ à la retraite de la Banque au premier trimestre de 2013.

IFRS 10 – États financiers consolidés

L'IFRS 10 remplace les directives en matière de consolidation de l'IAS 27 – *États financiers consolidés et individuels*, et de l'interprétation SIC 12 – *Consolidation – Entités ad hoc*, en mettant en place un modèle de consolidation unique basé sur le contrôle pour l'ensemble des intérêts détenus dans tous les types d'entités (les entités émettrices). Selon l'IFRS 10, le contrôle est fondé sur les notions de pouvoir décisionnel en ce qui a trait aux activités pertinentes de l'entité émettrice, l'exposition ou droit à des rendements variables en raison des liens avec l'entité émettrice, ainsi que la capacité d'exercer le pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements. Une entité doit consolider les entités qu'elle contrôle et présenter des états financiers consolidés.

La Banque a adopté rétrospectivement l'IFRS 10, ce qui a eu comme incidence la déconsolidation de Fiducie de capital BNC (la Fiducie). En vertu de l'IFRS 10, la Banque ne contrôle pas la Fiducie car la participation de la Banque ne l'expose pas à des rendements variables. Il n'y a aucune incidence sur le résultat par action de la Banque. Les impacts de la déconsolidation sont les suivants :

- Augmentation de 225 M\$ des *Dépôts* au bilan consolidé au 31 octobre 2013 et au 1^{er} novembre 2012, représentant le billet de dépôt de la Fiducie.
- Diminution de 229 M\$ des *Participations ne donnant pas le contrôle* au bilan consolidé au 31 octobre 2013 et au 1^{er} novembre 2012, représentant les parts de fiducie émises par la Fiducie.
- Augmentation de 4 M\$ des *Autres passifs* au bilan consolidé au 31 octobre 2013 et au 1^{er} novembre 2012, représentant les intérêts courus à payer sur le billet de dépôt.
- Diminution du *Résultat net* et diminution d'un montant équivalent des *Participations ne donnant pas le contrôle* de 3 M\$ et 9 M\$ à l'état consolidé des résultats pour le trimestre et les neuf mois terminés le 31 juillet 2013, respectivement.

IFRS 7 – Instruments financiers : Informations à fournir

Les modifications de l'IFRS 7 exigent la communication d'informations sur les droits juridiquement exécutoires de compenser les instruments financiers couverts par une convention-cadre de compensation ou un accord similaire. La Banque a adopté rétrospectivement les modifications et puisque cette norme porte sur des informations à fournir, les modifications n'ont eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Banque. Les informations à fournir exigées par les modifications de l'IFRS 7 seront présentées dans les états financiers annuels consolidés audités au 31 octobre 2014.

IFRS 11 – Partenariats

L'IFRS 11 – *Partenariats* remplace l'IAS 31 – *Participations dans les coentreprises* et l'interprétation SIC 13 – *Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par les coentrepreneurs*. Selon l'IFRS 11, un partenariat est une entreprise sur laquelle deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint. Le contrôle conjoint se définit par un partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Selon l'IFRS 11, un partenariat doit être classé en tant qu'entreprise commune ou en tant que coentreprise. Le classement repose sur une évaluation des droits et des obligations qu'une entité détient relativement à un accord.

Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les coparticipants ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs. Le coparticipant doit comptabiliser les actifs, les passifs, les produits et les charges relatifs à ses intérêts dans l'entreprise commune en conformité avec les IFRS qui s'appliquent à ces actifs, passifs, produits et charges. Une coentreprise est un partenariat dans lequel les coentrepreneurs ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Un coentrepreneur doit comptabiliser sa participation dans une coentreprise selon la méthode de la mise en équivalence.

La Banque a adopté rétrospectivement l'IFRS 11 et a conclu que les partenariats dans lesquels elle a des droits constituent des coentreprises. Puisque ces participations étaient déjà comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence en vertu de l'IAS 31, il n'y a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Banque.

IFRS 12 – Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités

L'IFRS 12 s'applique aux entités qui détiennent des intérêts dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées et des entités structurées non consolidées. L'IFRS 12 exige la présentation d'informations supplémentaires permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la nature des intérêts dans d'autres entités et les risques qui leur sont associés, de même que les incidences de ces intérêts sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de l'entité. La Banque a adopté rétrospectivement l'IFRS 12 et les informations à fournir seront présentées dans les états financiers annuels consolidés audités au 31 octobre 2014. Toutefois, certaines informations relatives aux entités structurées sont divulguées dans les présents états financiers consolidés.

IFRS 13 – Évaluation de la juste valeur

L'IFRS 13 définit la juste valeur, intègre dans une même norme un cadre pour l'évaluation de la juste valeur et prescrit les informations à fournir sur les évaluations à la juste valeur. L'adoption prospective de cette norme n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque. L'information exigée trimestriellement est présentée dans les présents états financiers consolidés et l'information additionnelle exigée annuellement sera divulguée dans les états financiers annuels consolidés audités au 31 octobre 2014.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2014

IAS 32 – Instruments financiers : Présentation

Les modifications apportées à l'IAS 32 visent à clarifier les exigences de compensation d'un actif et d'un passif financier afin de réduire les écarts par rapport à la pratique actuelle. La Banque évalue actuellement l'incidence qu'auront ces modifications sur les états financiers consolidés.

Interprétation IFRIC 21 – Droits ou taxes

L'interprétation IFRIC 21 (IFRIC 21) donne des indications sur le moment où une entité doit comptabiliser un passif au titre d'un droit ou d'une taxe imposé par un gouvernement, selon l'IAS 37 – *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. L'IFRIC 21 doit être appliquée de façon rétrospective et la Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette interprétation.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2017

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme, l'IFRS 15, qui remplace les normes et interprétations actuelles sur la comptabilisation des revenus. L'IFRS 15 établit un modèle global unique pour la comptabilisation des revenus tirés de contrats avec des clients. Le nouveau modèle vise tous les contrats conclus avec des clients à l'exception de ceux entrant dans le champ d'application d'autres IFRS tels que les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. L'IFRS 15 doit être appliquée de façon rétrospective et la Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2018

IFRS 9 – Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié la version complète et finale de l'IFRS 9, qui remplace la norme actuelle sur les instruments financiers. L'IFRS 9 comprend les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers ainsi que les exigences générales relatives à la comptabilité de couverture. La question de la comptabilité de macro-couverture a été dissociée de l'IFRS 9 et sera considérée dans une norme distincte qui sera publiée séparément. L'IFRS 9 établit un modèle unique de classement et d'évaluation des actifs financiers qui est fondé sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels ainsi que sur le modèle économique relatif à la détention d'actifs financiers. Concernant l'évaluation des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, la norme prescrit la comptabilisation des variations de la juste valeur attribuables au risque de crédit propre à l'entité dans les *Autres éléments du résultat global*, sauf si les variations compensent les montants comptabilisés dans le *Résultat net*. L'IASB et le BSIF autorisent l'adoption anticipée de ces nouvelles exigences relatives à la comptabilisation des variations du risque de crédit propre à l'entité.

L'IFRS 9 introduit également un nouveau modèle de dépréciation pour les actifs financiers n'étant pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net qui nécessite la comptabilisation de pertes de crédit attendues plutôt que les pertes subies tel qu'exigé par la norme actuelle. Quant au nouveau modèle de comptabilité de couverture, il permet de mieux aligner la comptabilité de couverture avec les activités de gestion des risques. Toutefois, l'IASB permet de conserver les exigences actuelles relatives à la comptabilité de couverture jusqu'à ce que l'IASB mène à terme son projet sur la comptabilité de macro-couverture. De façon générale, l'IFRS 9 doit être appliquée rétrospectivement et la Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme.

NOTE 3 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur et valeur comptable des instruments financiers par catégorie

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans le bilan consolidé soit à la juste valeur, soit au coût après amortissement selon les catégories définies par le cadre comptable relatif aux instruments financiers. La Banque n'a classé aucun actif financier comme détenu jusqu'à l'échéance.

Au 31 juillet 2014							
	Valeur comptable et juste valeur			Valeur comptable	Juste valeur	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
	Instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Prêts et créances et passifs financiers au coût après amortissement	Prêts et créances et passifs financiers au coût après amortissement		
ACTIFS FINANCIERS							
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	–	–	–	5 912	5 912	5 912	5 912
Valeurs mobilières	42 943	2 689	9 133	–	–	54 765	54 765
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	415	–	21 604	21 604	22 019	22 019
Prêts et acceptations	2 498	83	–	100 818	101 575	103 399	104 156
Autres							
Instruments financiers dérivés	6 086	–	–	–	–	6 086	6 086
Créances de clients, de négociants et de courtiers	–	–	–	935	935	935	935
Autres actifs	–	–	–	1 194	1 194	1 194	1 194
PASSIFS FINANCIERS							
Dépôts	–	2 301	–	112 643 ⁽¹⁾	113 238	114 944	115 539
Autres							
Acceptations	–	–	–	8 584	8 584	8 584	8 584
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	16 249	–	–	–	–	16 249	16 249
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	–	–	–	20 344	20 344	20 344	20 344
Instruments financiers dérivés	4 370	–	–	–	–	4 370	4 370
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	–	–	–	1 732	1 732	1 732	1 732
Passifs relatifs à des créances cédées	–	6 175	–	10 201	10 314	16 376	16 489
Autres passifs	88	–	–	2 289	2 289	2 377	2 377
Dettes subordonnées							
	–	–	–	1 885	1 913	1 885	1 913

(1) Incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

Au 31 octobre 2013 ⁽¹⁾

	Valeur comptable et juste valeur			Valeur comptable	Juste valeur	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
	Instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Prêts et créances et passifs financiers au coût après amortissement	Prêts et créances et passifs financiers au coût après amortissement		
ACTIFS FINANCIERS							
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	-	-	-	3 596	3 596	3 596	3 596
Valeurs mobilières	40 778	3 222	9 744	-	-	53 744	53 744
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	-	-	-	21 449	21 449	21 449	21 449
Prêts et acceptations	1 526	62	-	95 750	96 323	97 338	97 911
Autres							
Instruments financiers dérivés	5 904	-	-	-	-	5 904	5 904
Créances de clients, de négociants et de courtiers	-	-	-	1 101	1 101	1 101	1 101
Autres actifs	-	-	-	891	891	891	891
PASSIFS FINANCIERS							
Dépôts	-	1 846		100 265 ⁽²⁾	100 639	102 111	102 485
Autres							
Acceptations	-	-		8 954	8 954	8 954	8 954
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	18 909	-		-	-	18 909	18 909
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	-	-		19 746	19 746	19 746	19 746
Instruments financiers dérivés	4 858	-		-	-	4 858	4 858
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	-	-		2 442	2 442	2 442	2 442
Passifs relatifs à des créances cédées	-	6 819		8 504	8 593	15 323	15 412
Autres passifs	109	-		2 345	2 345	2 454	2 454
Dettes subordonnées	-	-		2 426	2 450	2 426	2 450

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2.

(2) Incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

Détermination de la juste valeur

L'établissement de la juste valeur est soumis à un cadre de contrôle rigoureux. La juste valeur des produits existants ou nouveaux est déterminée ou validée par des fonctions indépendantes de l'équipe de prise de risque. Les questions de juste valeur sont examinées par les comités d'évaluation constitués d'experts provenant de diverses fonctions de soutien.

Pour les instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, la Banque a documenté les politiques et les contrôles en place pour s'assurer que la juste valeur est évaluée de manière appropriée, fiable et cohérente. Les méthodes d'évaluation et les hypothèses associées sont révisées sur une base régulière.

NOTE 3 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé sont classés suivant une hiérarchie qui reflète l'importance des données d'entrée utilisées pour effectuer les évaluations. Pour plus de détails, se reporter à la note 3 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2013. Au cours des neuf mois terminés les 31 juillet 2014 et 2013, il n'y a eu aucun transfert significatif d'instruments financiers entre les niveaux 1 et 2.

	Au 31 juillet 2014			Total des actifs et passifs financiers à la juste valeur
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs financiers				
Valeurs mobilières				
À la juste valeur par le biais du résultat net				
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	4 322	5 058	–	9 380
Les provinces	–	8 234	–	8 234
Les municipalités et les commissions scolaires	–	487	–	487
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	1 864	–	–	1 864
Autres titres de créance	–	3 748	1 212	4 960
Titres de participation	19 258	1 416	33	20 707
	25 444	18 943	1 245	45 632
Disponibles à la vente				
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	133	4 555	–	4 688
Les provinces	–	3 142	–	3 142
Les municipalités et les commissions scolaires	–	303	–	303
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	128	–	–	128
Autres titres de créance	–	303	87	390
Titres de participation	210	123	149	482
	471	8 426	236	9 133
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	415	–	415
Prêts et acceptations	–	2 581	–	2 581
Autres				
Instruments financiers dérivés	61	5 976	49	6 086
	25 976	36 341	1 530	63 847
Passifs financiers				
Dépôts	–	2 548	2	2 550
Autres				
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	10 705	5 544	–	16 249
Instruments financiers dérivés	60	4 241	69	4 370
Passifs relatifs à des créances cédées	–	6 175	–	6 175
Autres passifs	–	88	–	88
	10 765	18 596	71	29 432

Au 31 octobre 2013

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total des actifs et passifs financiers à la juste valeur
Actifs financiers				
Valeurs mobilières				
À la juste valeur par le biais du résultat net				
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	5 476	5 080	–	10 556
Les provinces	–	10 654	–	10 654
Les municipalités et les commissions scolaires	–	367	–	367
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	689	–	–	689
Autres titres de créance	–	2 784	1 305	4 089
Titres de participation	15 929	1 670	46	17 645
	22 094	20 555	1 351	44 000
Disponibles à la vente				
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	143	5 517	–	5 660
Les provinces	–	2 617	–	2 617
Les municipalités et les commissions scolaires	–	302	–	302
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	390	–	–	390
Autres titres de créance	–	253	77	330
Titres de participation	209	65	171	445
	742	8 754	248	9 744
Prêts et acceptations	–	1 588	–	1 588
Autres				
Instrument financiers dérivés	239	5 609	56	5 904
	23 075	36 506	1 655	61 236
Passifs financiers				
Dépôts	–	1 978	73	2 051
Autres				
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	11 415	7 494	–	18 909
Instrument financiers dérivés	330	4 454	74	4 858
Passifs relatifs à des créances cédées	–	6 819	–	6 819
Autres passifs	–	109	–	109
	11 745	20 854	147	32 746

NOTE 3 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Instruments financiers classés dans le niveau 3

La Banque classe les instruments financiers dans le niveau 3 lorsque la technique d'évaluation est fondée sur au moins une donnée d'entrée importante qui n'est pas observable sur les marchés, ou en présence d'un manque de liquidité de certains marchés. Il se peut que la technique d'évaluation soit aussi basée en partie sur des données d'entrée observables sur les marchés. Le tableau suivant présente les données d'entrée non observables importantes utilisées aux fins des évaluations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie.

				Au 31 juillet 2014
	Juste valeur	Principales techniques d'évaluation	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette de valeurs des données
Actifs financiers				
Valeurs mobilières				
Billets restructurés des conduits de véhicules d'actifs cadres (VAC) et autres billets restructurés	1 272	Modèle interne ⁽¹⁾ Diverses ⁽⁵⁾	Prime de liquidité ⁽²⁾⁽³⁾ Écart de crédit ⁽²⁾⁽³⁾	1,50 % à 6,70 % 22 Pbs à 603 Pbs ⁽⁴⁾
Titres de participation et autres titres de créance	209		Diverses ⁽⁵⁾	Diverses ⁽⁵⁾
Autres				
Instruments financiers dérivés	49	Modèle d'évaluation des options	Volatilité à long terme ⁽⁶⁾⁽⁷⁾ Corrélation à long terme ⁽⁶⁾⁽⁷⁾	13 % à 33 % (24) % à 80 %
	1 530			
Passifs financiers				
Dépôts				
Billets de dépôts structurés	2	Modèle d'évaluation des options	Volatilité à long terme ⁽⁶⁾⁽⁷⁾ Corrélation à long terme ⁽⁶⁾⁽⁷⁾	13 % à 24 % (4) % à 77 %
Autres				
Instruments financiers dérivés	69	Modèle d'évaluation des options	Volatilité à long terme ⁽⁶⁾⁽⁷⁾ Corrélation à long terme ⁽⁶⁾⁽⁷⁾	13 % à 33 % (24) % à 77 %
	71			

(1) Pour une description des techniques d'évaluation, se reporter à la note 6 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2013 et à la note 5 afférente aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

(2) Il n'existe pas de corrélation prévisible entre la prime de liquidité et les écarts de crédit.

(3) Une augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable entraîne généralement une diminution (augmentation) de la juste valeur.

(4) Pbs ou point de base représente une unité de mesure correspondant à 0,01 %.

(5) En l'absence d'un marché actif, la juste valeur de ces titres est estimée sur la base d'une analyse de la situation financière et des résultats, du profil de risque, des perspectives économiques de la société émettrice ainsi que d'autres facteurs. Compte tenu de la nature de cette analyse à l'égard de chaque investissement, il n'est pas possible de présenter une fourchette de données d'entrée non observables importantes.

(6) Une augmentation (diminution) de la volatilité à long terme s'accompagne généralement d'une augmentation (diminution) de la corrélation à long terme.

(7) Une augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable entraîne généralement une augmentation (diminution) de la juste valeur.

La Banque effectue des analyses de sensibilité pour les évaluations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3, en substituant les données d'entrée non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement plausibles. Pour l'analyse de sensibilité sur les investissements dans les billets restructurés des conduits VAC, se reporter à la note 5. Pour les titres de participation privés classés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente*, la Banque fait varier des données d'entrée non observables importantes, telles que la valeur d'actif net ou les projections de flux monétaires futurs, et établit une fourchette raisonnable de juste valeur qui pourrait résulter en une augmentation ou une diminution de la juste valeur de 17 M\$ au 31 juillet 2014 (une augmentation ou une diminution de 17 M\$ au 31 octobre 2013). Pour les autres instruments financiers classés dans le niveau 3, les analyses de sensibilité entraînent une variation négligeable de la juste valeur.

Variation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Banque peut couvrir la juste valeur des instruments financiers classés dans les différents niveaux par le biais de positions économiques inverses. Les gains et pertes pour les instruments financiers classés dans le niveau 3 présentés dans les tableaux suivants ne reflètent pas les gains et pertes inverses sur les instruments financiers utilisés à des fins de couverture économique qui peuvent avoir été classés par la Banque dans le niveau 1 ou 2. De plus, la Banque peut couvrir la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 au moyen d'autres instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de ces couvertures n'est pas inclus dans le montant net présenté dans les tableaux suivants. Les gains et pertes présentés ci-après peuvent englober des variations de la juste valeur basées sur des données d'entrée observables et non observables.

	Neuf mois terminés le 31 juillet 2014				
	Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	Valeurs mobilières disponibles à la vente	Prêts	Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	Dépôts
Juste valeur au 31 octobre 2013	1 351	248	–	(18)	(73)
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> ⁽²⁾	102	6	–	11	(4)
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans les <i>Autres éléments du résultat global</i>	–	9	–	–	–
Achats	9	18	–	–	–
Ventes	(206)	(39)	–	–	–
Émissions	–	–	–	–	1
Règlements et autres	(11)	(7)	–	–	–
Transferts vers le niveau 3 ⁽³⁾	–	1	–	(9)	(8)
Transferts hors du niveau 3 ⁽³⁾	–	–	–	(4)	82
Juste valeur au 31 juillet 2014	1 245	236	–	(20)	(2)
Variation des gains et des pertes non réalisés compris dans le résultat net relativement aux actifs et passifs financiers détenus au 31 juillet 2014 ⁽⁴⁾	101	–	–	11	(4)

	Neuf mois terminés le 31 juillet 2013				
	Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	Valeurs mobilières disponibles à la vente	Prêts	Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	Dépôts
Juste valeur au 31 octobre 2012	1 326	270	(3)	(36)	(73)
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> ⁽⁵⁾	175	6	–	–	(2)
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans les <i>Autres éléments du résultat global</i>	–	10	–	–	–
Achats	32	4	–	–	–
Ventes	(39)	(38)	–	–	–
Émissions	–	–	–	(7)	(30)
Règlements et autres	(111)	(13)	3	1	(1)
Transferts vers le niveau 3 ⁽³⁾	–	–	–	(1)	(3)
Transferts hors du niveau 3 ⁽³⁾	–	–	–	5	59
Juste valeur au 31 juillet 2013	1 383	239	–	(38)	(50)
Variation des gains et des pertes non réalisés compris dans le résultat net relativement aux actifs et passifs financiers détenus au 31 juillet 2013 ⁽⁶⁾	174	–	–	–	(2)

(1) Les instruments financiers dérivés comprennent les actifs et les passifs, présentés au montant net.

(2) Le total des gains nets compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est de 115 M\$.

(3) Au cours des neuf mois terminés les 31 juillet 2014 et 2013, certains instruments financiers ont été transférés vers le (ou hors du) niveau 3 en raison de changements de disponibilité de données d'entrée observables sur le marché suite à l'évolution de conditions de marché.

(4) Le total des gains non réalisés compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est de 108 M\$.

(5) Le total des gains nets compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est de 179 M\$.

(6) Le total des gains non réalisés compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est de 172 M\$.

NOTE 4 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET

La Banque a choisi de désigner certains instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net selon les critères présentés à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2013. Conformément à sa stratégie de gestion des risques, qui permet d'éliminer ou de réduire sensiblement la disparité de traitement en matière d'évaluation ou de comptabilisation résultant de l'évaluation des actifs ou des passifs financiers sur des bases différentes, la Banque a désigné à la juste valeur par le biais du résultat net certains titres de créance, certaines valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, ainsi que certains passifs relatifs à des créances cédées. La juste valeur des passifs relatifs à des créances cédées ne comprend pas le risque de crédit car les détenteurs de ces passifs ne sont pas exposés au risque de crédit de la Banque.

La Banque a aussi désigné à la juste valeur par le biais du résultat net certains instruments financiers hybrides comportant un ou plusieurs dérivés incorporés, tels que des billets restructurés des conduits VAC, certains dépôts, ainsi que certains prêts. Il n'y a aucune exposition au risque de crédit sur les prêts dans la mesure où ceux-ci sont entièrement garantis.

Les informations relatives aux actifs financiers et aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentées dans les tableaux suivants.

	Valeur comptable au 31 juillet 2014	Variation de la juste valeur totale (incluant la variation de la juste valeur attribuable au risque de crédit) pour le trimestre terminé le 31 juillet 2014	Variation de la juste valeur totale (incluant la variation de la juste valeur attribuable au risque de crédit) pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2014	Variation de la juste valeur depuis la comptabilisation initiale de l'instrument
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net				
Valeurs mobilières	2 689	56	94	422
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	415	–	–	–
Prêts	83	(7)	(8)	2
	3 187	49	86	424
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net				
Dépôts ⁽¹⁾	2 301	(32)	(79)	(195)
Passifs relatifs à des créances cédées	6 175	(2)	10	(187)
	8 476	(34)	(69)	(382)

	Valeur comptable au 31 juillet 2013	Variation de la juste valeur totale (incluant la variation de la juste valeur attribuable au risque de crédit) pour le trimestre terminé le 31 juillet 2013	Variation de la juste valeur totale (incluant la variation de la juste valeur attribuable au risque de crédit) pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2013	Variation de la juste valeur depuis la comptabilisation initiale de l'instrument
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net				
Valeurs mobilières	3 527	(76)	95	304
Prêts	54	(5)	(2)	–
	3 581	(81)	93	304
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net				
Dépôts ⁽¹⁾	1 596	(2)	(39)	(84)
Passifs relatifs à des créances cédées	6 974	97	102	(174)
	8 570	95	63	(258)

(1) Pour le trimestre terminé le 31 juillet 2014, la variation de la juste valeur des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net attribuable au risque de crédit donne lieu à un gain de 3 M\$ (perte de 1 M\$ pour le trimestre terminé le 31 juillet 2013). Pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2014, cette variation est une perte de 4 M\$ (perte d'un montant négligeable pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2013).

NOTE 5 – VALEURS MOBILIÈRES

Valeurs mobilières disponibles à la vente

	Au 31 juillet 2014			
	Coût après amortissement	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	4 646	43	(1)	4 688
Les provinces	2 970	174	(2)	3 142
Les municipalités et les commissions scolaires	288	15	–	303
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	128	–	–	128
Autres titres de créance	342	49	(1)	390
Titres de participation	403	85	(6)	482
	8 777	366	(10)	9 133

	Au 31 octobre 2013			
	Coût après amortissement	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	5 646	30	(16)	5 660
Les provinces	2 480	159	(22)	2 617
Les municipalités et les commissions scolaires	286	17	(1)	302
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	387	3	–	390
Autres titres de créance	292	40	(2)	330
Titres de participation	391	58	(4)	445
	9 482	307	(45)	9 744

Pertes de valeur comptabilisées

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Banque évalue s'il existe une indication objective de dépréciation de chaque valeur mobilière disponible à la vente. Au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2014, des pertes de valeur de 2 M\$ (11 M\$ pour le trimestre terminé le 31 juillet 2013) ont été comptabilisées dans les *Gains (pertes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net* de l'état consolidé des résultats. Pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2014, les pertes de valeur se chiffrent à 6 M\$ (28 M\$ pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2013). De plus, au cours des neuf mois terminés les 31 juillet 2014 et 2013, aucun montant n'a été renversé dans l'état consolidé des résultats pour des augmentations ultérieures de la juste valeur des titres de créance dépréciés antérieurement.

Pertes brutes non réalisées

Au 31 juillet 2014 et au 31 octobre 2013, la Banque a conclu que les pertes non réalisées sur les valeurs mobilières disponibles à la vente sont principalement attribuables à la fluctuation des prix sur le marché ainsi qu'aux variations des cours des monnaies étrangères, et qu'il n'existe aucune indication objective de dépréciation nécessitant la comptabilisation d'une perte de valeur dans l'état consolidé des résultats.

Véhicules d'actifs cadres

Au 31 juillet 2014, la valeur nominale des billets restructurés des conduits VAC et des autres billets restructurés détenus par la Banque s'établit à 1 527 M\$ (1 727 M\$ au 31 octobre 2013), dont un montant de 1 294 M\$ a été désigné comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* en vertu de l'option juste valeur, et un montant de 233 M\$ est classé parmi les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* (1 506 M\$ désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* et 221 M\$ classés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* au 31 octobre 2013). La variation de la valeur nominale des billets restructurés des conduits VAC au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2014 est principalement attribuable à des remboursements de capital et à des dispositions. Au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2014, la Banque a participé à deux processus optionnels de rachat pour dissolution de billets restructurés des conduits VAC II et a disposé de certains billets, classés dans les *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net*, pour une valeur nominale de 199 M\$. La Banque a reçu en échange 179 M\$ en espèces ainsi que des unités liquidatives d'une fiducie pour une juste valeur de 9 M\$ en date du 31 juillet 2014, et a classé ces unités dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente*.

La Banque s'est engagée à contribuer à une facilité de financement de marge relative aux conduits VAC pour un montant de 835 M\$ en vue de financer les éventuels appels de marge (886 M\$ au 31 octobre 2013). Au 31 juillet 2014 et au 31 octobre 2013, aucun montant n'a été avancé par la Banque.

NOTE 5 – VALEURS MOBILIÈRES (suite)

Établissement de la juste valeur

La valeur comptable des billets restructurés des conduits VAC et des autres billets restructurés détenus par la Banque dans un portefeuille d'investissement en date du 31 juillet 2014, désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net*, est de 1 203 M\$, et 78 M\$ sont classés parmi les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* (1 293 M\$ désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* et 68 M\$ classés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* au 31 octobre 2013). Les billets détenus dans un portefeuille d'investissement incluant un ou plusieurs dérivés incorporés ont été désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* en vertu de l'option juste valeur, et les autres billets ont été classés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente*.

Pour établir la juste valeur des billets restructurés des conduits VAC et des actifs inadmissibles, la Banque a utilisé les mêmes méthodologies qu'au 31 octobre 2013. Pour plus de détails, se reporter à la note 6 afférente aux états financiers annuels consolidés audité de l'exercice terminé le 31 octobre 2013. De plus, la Banque a ajusté son hypothèse sur la liquidité des billets VAC I afin de refléter les conditions de marché; pour les billets restructurés des conduits VAC I et VAC II de catégorie C, elle a également ajusté la pondération des cotations de courtiers. Au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2014, des revenus d'un montant de 47 M\$ (négligeable pour le trimestre terminé le 31 juillet 2013) ont été enregistrés en raison de l'appréciation de la juste valeur des billets restructurés et ont été comptabilisés dans les *Revenus (pertes) de négociation* de l'état consolidé des résultats. Pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2014, l'appréciation de la juste valeur des billets restructurés se chiffre à 92 M\$ (151 M\$ pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2013). La valeur comptable des billets restructurés désignés comme *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net* se situe dans les fourchettes de la juste valeur estimative au 31 juillet 2014. Les cotes de crédit des billets restructurés des conduits VAC demeurent inchangées par rapport au 31 octobre 2013.

L'évaluation de la Banque a été fondée sur son appréciation des conditions en vigueur au 31 juillet 2014, ce qui pourrait changer dans le futur. Les hypothèses les plus importantes pour déterminer la juste valeur des billets restructurés sont les taux d'actualisation observables, les cotes de crédit des billets et les cotations de courtiers des billets VAC II de catégories A-1, A-2, B et C. Par ailleurs, l'évaluation peut faire l'objet d'une certaine incertitude découlant du choix du modèle d'évaluation utilisé. L'analyse de sensibilité de ces hypothèses sur la juste valeur au 31 juillet 2014 est la suivante :

- Un changement de 10 points de base du taux d'actualisation se traduirait par une diminution ou une augmentation de 6 M\$ de la juste valeur.
- Une diminution de la cote de crédit d'un niveau (une lettre) se traduirait par une baisse de la juste valeur à l'intérieur d'une fourchette de 4 M\$ à 7 M\$.
- Une augmentation de la cote de crédit d'un niveau (une lettre) se traduirait par une hausse de la juste valeur à l'intérieur d'une fourchette de 2 M\$ à 3 M\$.
- Une variation de 100 points de base de la prime de liquidité donnerait lieu à une diminution ou à une augmentation de 12 M\$ de la juste valeur.
- Une variation de 10 % de la pondération utilisée dans la détermination du taux d'actualisation donnerait lieu à une diminution ou à une augmentation de 2 M\$ de la juste valeur.
- Une variation de 10 % de la pondération attribuée entre le taux d'actualisation déterminé et les cotations de courtiers des billets VAC II de catégories A-1, A-2, B et C donnerait lieu à une diminution ou à une augmentation de 7 M\$ de la juste valeur.
- Une variation de 1 % dans les cotations de courtiers des billets VAC II de catégories A-1, A-2, B et C se traduirait par une diminution ou une augmentation de 4 M\$ de la juste valeur.

L'évaluation de la juste valeur des billets restructurés des conduits VAC est complexe et requiert un processus d'envergure comprenant l'utilisation de modèles quantitatifs et d'hypothèses pertinentes. Les facteurs qui pourraient avoir une incidence importante sur la valeur future comprennent 1) des changements à la valeur des actifs sous-jacents, 2) l'évolution de la liquidité des billets restructurés des conduits VAC qui ne se négocient pas actuellement sur un marché actif, 3) les impacts d'un ralentissement économique marqué et prolongé en Amérique du Nord ainsi que dans certains pays européens, et 4) des modifications aux lois.

NOTE 6 – PRÊTS

Qualité du crédit des prêts

				Au 31 juillet 2014
	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽¹⁾	Total
Ni en souffrance ⁽²⁾ ni douteux	38 332	29 000	27 000	94 332
En souffrance ⁽²⁾ mais non douteux	278	246	141	665
Douteux	53	76	282	411
Prêts bruts	38 663	29 322	27 423	95 408
Moins : provisions sur prêts douteux				
Provisions individuelles	7	13	183	203
Provisions collectives	–	22	2	24
Provisions sur prêts douteux	7	35	185	227
	38 656	29 287	27 238	95 181
Moins : provision collective sur prêts non douteux ⁽³⁾				366
Prêts, après déduction des provisions				94 815

				Au 31 octobre 2013
	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽¹⁾	Total
Ni en souffrance ⁽²⁾ ni douteux	36 213	27 674	24 022	87 909
En souffrance ⁽²⁾ mais non douteux	314	245	99	658
Douteux	46	70	279	395
Prêts bruts	36 573	27 989	24 400	88 962
Moins : provisions sur prêts douteux				
Provisions individuelles	7	13	170	190
Provisions collectives	–	20	2	22
Provisions sur prêts douteux	7	33	172	212
	36 566	27 956	24 228	88 750
Moins : provision collective sur prêts non douteux ⁽³⁾				366
Prêts, après déduction des provisions				88 384

- (1) Les portefeuilles de crédit aux entreprises font l'objet d'une surveillance étroite et une liste des engagements problématiques est produite mensuellement. Cette liste de surveillance est analysée par les gestionnaires de prêts concernés, et ces derniers font rapport à la direction de la Gestion du risque de crédit.
- (2) Un prêt est en souffrance lorsque la contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle.
- (3) La provision collective sur prêts non douteux pour risque de crédit est constituée pour l'ensemble du portefeuille de crédit de la Banque.

NOTE 6 – PRÊTS (suite)

Prêts en souffrance mais non douteux

	Au 31 juillet 2014			Au 31 octobre 2013		
	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽¹⁾	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽¹⁾
En souffrance mais non douteux						
1 mois de retard	132	83	61	168	89	24
2 mois de retard	51	35	17	52	50	14
3 mois de retard et plus ⁽²⁾	95	128	63	94	106	61
	278	246	141	314	245	99

(1) Au 31 juillet 2014, la juste valeur des actifs financiers détenus en garantie de prêts qui sont en souffrance mais non douteux s'établit à 29 M\$ (7 M\$ au 31 octobre 2013).

(2) Comprend les prêts entièrement garantis à l'égard desquels, de l'avis de la direction, il n'existe pas de doute raisonnable quant au recouvrement ultime du capital ou de l'intérêt. Les créances sur cartes de crédit sont incluses dans cette catégorie puisque la radiation de ces créances s'effectue lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours.

Prêts douteux

	Au 31 juillet 2014			
	Bruts	Provisions individuelles	Provisions collectives	Nets
Prêts				
Hypothécaires résidentiels	53	7	–	46
Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	76	13	22	41
Aux entreprises et aux administrations publiques	282	183	2	97
	411	203	24	184

	Au 31 octobre 2013			
	Bruts	Provisions individuelles	Provisions collectives	Nets
Prêts				
Hypothécaires résidentiels	46	7	–	39
Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	70	13	20	37
Aux entreprises et aux administrations publiques	279	170	2	107
	395	190	22	183

Provisions pour pertes sur créances

	Neuf mois terminés le 31 juillet 2014								
	Hypothécaires résidentielles		Aux particuliers et créances sur cartes de crédit		Aux entreprises et aux administrations publiques		Total		Total
	Provisions individuelles	Provisions collectives	Provisions individuelles	Provisions collectives	Provisions individuelles	Provisions collectives	Provisions individuelles	Provisions collectives	
Provisions sur prêts douteux									
Solde au début	7	–	13	20	170	2	190	22	212
Dotations aux pertes sur créances	5	–	86	30	28	2	119	32	151
Radiations	(6)	–	(26)	(30)	(20)	(2)	(52)	(32)	(84)
Radiations sur cartes de crédit	–	–	(62)	–	–	–	(62)	–	(62)
Recouvrements	1	–	2	2	5	–	8	2	10
Solde à la fin	7	–	13	22	183	2	203	24	227
Provision collective sur prêts non douteux⁽¹⁾									366
Provisions totales									593

	Neuf mois terminés le 31 juillet 2013								
	Hypothécaires résidentielles		Aux particuliers et créances sur cartes de crédit		Aux entreprises et aux administrations publiques		Total		Total
	Provisions individuelles	Provisions collectives	Provisions individuelles	Provisions collectives	Provisions individuelles	Provisions collectives	Provisions individuelles	Provisions collectives	
Provisions sur prêts douteux									
Solde au début	7	–	7	18	173	3	187	21	208
Dotations aux pertes sur créances	4	–	84	24	19	2	107	26	133
Radiations	(4)	–	(20)	(27)	(30)	(3)	(54)	(30)	(84)
Radiations sur cartes de crédit	–	–	(60)	–	–	–	(60)	–	(60)
Recouvrements	–	–	–	5	2	1	2	6	8
Solde à la fin	7	–	11	20	164	3	182	23	205
Provision collective sur prêts non douteux⁽¹⁾									
Solde au début									369
Radiations									(3)
Solde à la fin									366
Provisions totales									571

(1) La provision collective sur prêts non douteux a été constituée pour l'ensemble du crédit de la Banque, sauf pour un montant de 3 M\$ au 31 octobre 2012 constitué à l'égard de prêts et de facilités de crédit garantis par des billets restructurés des conduits VAC.

NOTE 7 – ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS MAIS NON DÉCOMPTABILISÉS

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des transactions dans lesquelles elle transfère directement à des tierces parties, notamment des entités structurées, des actifs financiers tels que des valeurs mobilières ou des prêts. Les modalités de certaines de ces transactions prévoient que la Banque conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à ces actifs financiers. Les risques comprennent les risques de crédit, de taux d'intérêt, de change, de remboursement anticipé et d'autres risques de prix, alors que les avantages comprennent les flux de revenus associés aux actifs. Par conséquent, ces actifs financiers ne sont pas décomptabilisés et ces transactions sont traitées comme des emprunts assortis de garanties ou des emprunts garantis. La nature de ces transactions est décrite ci-dessous.

Le tableau ci-dessous fournit des informations supplémentaires sur la nature des actifs financiers transférés qui ne remplissent pas les critères de décomptabilisation et de leurs passifs correspondants.

	Au 31 juillet 2014	Au 31 octobre 2013
Valeur comptable des actifs financiers transférés mais non décomptabilisés		
Valeurs mobilières ⁽¹⁾	35 188	33 677
Prêts hypothécaires résidentiels	15 127	14 280
	50 315	47 957
Valeur comptable des passifs associés ⁽²⁾	30 640	28 543
Juste valeur des actifs financiers transférés mais non décomptabilisés		
Valeurs mobilières ⁽¹⁾	35 188	33 677
Prêts hypothécaires résidentiels	15 408	14 464
	50 596	48 141
Juste valeur des passifs associés	30 754	28 632

(1) Le montant relatif aux valeurs mobilières prêtées représente le montant maximal des valeurs mobilières de la Banque pouvant être prêtées. Pour les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat, le montant inclut les actifs de la Banque ainsi que ceux de tierces parties.

(2) Les passifs associés comprennent les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat avant l'incidence de compensation pour un montant de 2 442 M\$ au 31 juillet 2014 (1 029 M\$ au 31 octobre 2013) et les passifs relatifs à des créances cédées. Les passifs relatifs aux valeurs mobilières prêtées ne sont pas inclus car la Banque peut prêter ses propres actifs financiers et ceux de tierces parties. La valeur comptable et la juste valeur des passifs relatifs aux valeurs mobilières prêtées se chiffrent à 8 522 M\$ au 31 juillet 2014 (7 555 M\$ au 31 octobre 2013).

Le tableau ci-dessous précise la nature des transactions relativement aux actifs financiers transférés mais non décomptabilisés.

	Au 31 juillet 2014	Au 31 octobre 2013
Valeur comptable des actifs financiers transférés mais non décomptabilisés		
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés et autres valeurs mobilières vendus à FCH	15 819	14 903
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	14 324	13 297
Valeurs mobilières prêtées	20 155	19 674
Prêts hypothécaires résidentiels transférés à un fonds commun de placement	17	83
	50 315	47 957

NOTE 8 – AUTRES ACTIFS

	Au 31 juillet 2014	Au 31 octobre 2013 ⁽¹⁾
Débiteurs, frais payés d'avance et autres éléments	657	612
Intérêts et dividendes à recevoir	393	425
Créances achetées	801	466
Actif au titre des prestations constituées	141	131
Actifs d'impôt différé	269	289
Actifs d'impôt exigible	50	88
Actifs au titre des cessions en réassurance	27	26
	2 338	2 037

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2.

NOTE 9 – DÉPÔTS

	Au 31 juillet 2014			Au 31 octobre 2013 ⁽¹⁾
	À vue et avec préavis	À terme fixe	Total	Total
Particuliers	24 473	20 184	44 657	42 652
Entreprises et administrations publiques	31 985	33 566	65 551	57 103
Institutions de dépôts	762	3 974	4 736	2 356
	57 220	57 724	114 944	102 111

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2.

La rubrique *Dépôts – Entreprises et administrations publiques* comprend, entre autres, le dépôt de Fiducie de capital BNC et les obligations sécurisées, tels que décrits ci-après.

Dépôt de Fiducie de capital BNC

Le 15 juin 2006, Fiducie de capital BNC (la Fiducie), une fiducie à capital variable créée sous le régime des lois de l'Ontario, a émis 225 000 parts de fiducie cessibles sans droit de vote appelées titres fiduciaires de capital – série 1, ou NBC CapS – série 1. Le produit brut tiré du placement, de 225 M\$, a été utilisé par la Fiducie pour financer l'acquisition d'un billet de dépôt de la Banque.

La Banque ne contrôle pas la Fiducie et donc, ne la consolide pas. Se reporter à la note 21 pour de plus amples renseignements. Par conséquent, les NBC CapS – série 1 émises par la Fiducie ne figurent pas au bilan consolidé de la Banque, mais le billet de dépôt est présenté dans la rubrique *Dépôts – Entreprises et administrations publiques*.

Les principales modalités et caractéristiques du billet de dépôt de 225 M\$ se présentent comme suit.

Date d'émission	Taux annuel d'intérêt fixe	Dates de paiement des intérêts	Versement semestriel ⁽¹⁾	Échéance	Date de conversion au gré de la Fiducie ⁽²⁾
15 juin 2006	5,329 % ⁽³⁾	30 juin, 31 décembre	26,645 \$	30 juin 2056	En tout temps

(1) Par tranche de capital de 1 000 \$.

(2) Chaque tranche de capital de 1 000 \$ du billet de dépôt est convertible au gré de la Fiducie, en 40 actions privilégiées de premier rang, série 17 de la Banque. La Fiducie exercera ce droit de conversion dans les cas où les porteurs de NBC CapS – série 1 exerceront leur droit d'échange.

(3) Le taux de 5,329 % sera en vigueur jusqu'au 30 juin 2016, inclusivement. Après cette date, le billet portera intérêt au taux annuel fixe correspondant au taux des acceptations bancaires de 180 jours en vigueur majoré de 1,50 %.

Rachat au gré de la Banque

Depuis le 30 juin 2011 et à toute date de distribution ultérieure, la Banque peut, à son gré, racheter le billet de dépôt en totalité ou en partie, s'il y a survenance d'événements de nature réglementaire ou fiscale prédéterminés. Tout rachat peut se faire sans le consentement de la Fiducie, sous réserve d'un avis écrit préalable et de l'approbation du BSIF. Si la Banque rachète le billet de dépôt en totalité ou en partie, la Fiducie sera tenue de racheter un montant correspondant de NBC CapS – série 1.

NOTE 9 – DÉPÔTS (suite)

Achat à des fins d'annulation

Depuis le 30 juin 2011, la Banque peut, avec l'approbation du BSIF, acheter le billet de dépôt en totalité ou en partie, sur le marché libre ou par appel d'offres ou de gré à gré, à n'importe quel prix. Toute tranche du billet de dépôt que la Banque achètera sera annulée et ne sera pas réémise.

Cas de défaut

Le défaut de la Banque de faire des versements ou de s'acquitter de ses autres obligations prévues par le billet de dépôt ne conférera pas pour autant à la Fiducie le droit d'exiger le rachat anticipé du billet de dépôt.

Obligations sécurisées

NBC Covered Bond Guarantor (Legislative) Limited Partnership

Au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2014, la Banque n'a émis aucune obligation sécurisée en vertu du nouveau programme législatif d'obligations sécurisées. Au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2014, la Banque a émis 2,0 milliards d'euros d'obligations sécurisées en vertu de ce programme. La Banque a créé une entité structurée, *NBC Covered Bond Guarantor (Legislative) Limited Partnership*, afin de garantir le paiement du capital et des intérêts dû aux détenteurs de ces titres. Se reporter à la note 21 pour de plus amples renseignements. Ces obligations sécurisées, d'un montant de 2,9 G\$ au 31 juillet 2014, sont présentées dans les *Dépôts – Entreprises et administrations publiques* au bilan consolidé de la Banque.

La Banque dispose d'un accès restreint aux actifs appartenant à l'entité structurée, selon les termes des conventions applicables à la transaction. Les actifs appartenant à cette entité se chiffrent à 4,5 G\$ au 31 juillet 2014 dont un montant de 4,4 G\$ est présenté dans les *Prêts hypothécaires résidentiels* au bilan consolidé de la Banque. Le montant des actifs donnés en garantie dans le cadre de ce programme s'élève à 4,4 G\$ au 31 juillet 2014.

NBC Covered Bond Guarantor Limited Partnership

Les obligations sécurisées émises en vertu du programme structuré d'obligations sécurisées, établi en 2011, s'élève à 2,2 G\$ au 31 juillet 2014 (3,1 G\$ au 31 octobre 2013) et sont présentées dans les *Dépôts – Entreprises et administrations publiques* au bilan consolidé de la Banque. Le 30 janvier 2014, un montant de 1,0 G\$ US est venu à échéance.

La Banque dispose d'un accès restreint aux actifs appartenant à l'entité structurée créée afin de garantir le paiement du capital et des intérêts dû aux détenteurs de ces titres, *NBC Covered Bond Guarantor Limited Partnership*. Se reporter à la note 21 pour de plus amples renseignements. Les actifs appartenant à celle-ci se chiffrent à 2,7 G\$ au 31 juillet 2014 (3,9 G\$ au 31 octobre 2013) dont un montant de 2,5 G\$ (3,5 G\$ au 31 octobre 2013) est présenté dans les *Prêts hypothécaires résidentiels* au bilan consolidé de la Banque. Le montant des actifs donnés en garantie dans le cadre de ce programme s'élève à 2,5 G\$ au 31 juillet 2014 (3,5 G\$ au 31 octobre 2013).

NOTE 10 – AUTRES PASSIFS

	Au 31 juillet 2014	Au 31 octobre 2013 ⁽¹⁾
Créditeurs et charges à payer	1 157	1 236
Dettes de filiales envers des tiers	1 430	1 457
Intérêts et dividendes à payer	700	785
Passif au titre des prestations constituées	227	202
Passifs d'impôt différé	118	119
Passifs d'impôt exigible	91	70
Passifs d'assurance	72	73
Autres éléments ⁽²⁾	570	555
	4 365	4 497

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2.

(2) Au 31 juillet 2014, les *Autres éléments* incluent une provision de 17 M\$ (26 M\$ au 31 octobre 2013) relativement à des indemnités de départ liées à la révision de certaines structures organisationnelles.

NOTE 11 – DETTE SUBORDONNÉE

Le 15 novembre 2013, la Banque a racheté à la valeur nominale à des fins d'annulation, les billets d'un montant de 500 M\$ échéant en novembre 2018. De plus, le 13 décembre 2013, la Banque a racheté à des fins d'annulation, des débentures d'une valeur nominale de 25 M\$ US échéant en février 2087 et a constaté un gain de 8 M\$ dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

NOTE 12 – OPÉRATIONS DE COUVERTURE

Instruments financiers dérivés et non dérivés désignés comme instrument de couverture

	Au 31 juillet 2014			Au 31 octobre 2013		
	Couverture de la juste valeur	Couverture des flux de trésorerie	Couverture de l'investissement net	Couverture de la juste valeur	Couverture des flux de trésorerie	Couverture de l'investissement net
Actifs						
Instruments financiers dérivés	405	266	8	390	82	2
Passifs						
Instruments financiers dérivés	155	146	1	188	33	–
Valeur comptable des instruments financiers non dérivés	–	–	1 306	–	–	1 192
Montants nominaux des instruments financiers dérivés désignés	19 722	18 889	658	20 830	3 956	190

Résultats de la couverture de l'investissement net dans un établissement à l'étranger

Pour les trimestres et les neuf mois terminés les 31 juillet 2014 et 2013, un montant négligeable représentant la partie inefficace a été comptabilisé dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Résultats de la couverture de la juste valeur

	Trimestre terminé le 31 juillet		Neuf mois terminés le 31 juillet	
	2014	2013	2014	2013
Gains (pertes) sur instruments de couverture	30	(185)	75	(171)
Gains (pertes) sur éléments couverts attribuables au risque couvert	(28)	182	(74)	171
Inefficacité des relations de couverture de la juste valeur	–	1	–	1

Résultats de la couverture des flux de trésorerie

	Trimestre terminé le 31 juillet		Neuf mois terminés le 31 juillet	
	2014	2013	2014	2013
Gains (pertes) non réalisés inscrits dans les <i>Autres éléments du résultat global</i> au titre de la partie efficace de l'instrument de couverture	61	(32)	70	(33)
Pertes (gains) reclassés dans le <i>Revenu net d'intérêts</i> de l'état consolidé des résultats	(4)	(8)	(12)	(33)
Inefficacité des relations de couverture des flux de trésorerie	–	(1)	–	(2)

Le tableau suivant présente les périodes au cours desquelles la Banque s'attend à ce que les flux de trésorerie couverts se réalisent et qu'ils aient une incidence sur le résultat net.

	Au 31 juillet 2014			
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Flux monétaires prévus sur les actifs couverts	65	68	240	86
Flux monétaires prévus sur les passifs couverts	89	74	163	43
Exposition nette	(24)	(6)	77	43

NOTE 13 – CAPITAL-ACTIONS

Dividende en actions

Le 3 décembre 2013, le Conseil a déclaré un dividende en actions à raison d'une action ordinaire par action ordinaire émise et en circulation, payé le 13 février 2014 aux détenteurs d'actions ordinaires inscrits au registre de la Banque le 6 février 2014. Cette opération a eu la même incidence qu'un fractionnement d'actions ordinaires à raison de deux actions pour chaque action ordinaire. Toutes les données relatives aux actions ordinaires ont été ajustées de façon rétrospective afin de tenir compte du dividende en actions.

Émission d'actions privilégiées

Le 7 février 2014, la Banque a émis 14 000 000 actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 30, au prix de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 350 M\$. Ces actions sont rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada) et du consentement du BSIF, le 15 mai 2019 et le 15 mai tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, à un prix correspondant à 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat; ces actions sont convertibles au gré du détenteur en actions privilégiées de premier rang à taux variable (équivalent au rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada de trois mois, majoré de 2,40 %) et à dividende non cumulatif, série 31, sous réserve de certaines conditions, le 15 mai 2019 et le 15 mai tous les cinq ans par la suite. Les actions privilégiées, série 30, donnent droit à un dividende non cumulatif trimestriel de 0,2563 \$ pour la période initiale se terminant le 15 mai 2019. Par la suite, ces actions donnent droit à un dividende fixe non cumulatif trimestriel d'un montant par action établi en multipliant par 25,00 \$ le taux d'intérêt correspondant à la somme du rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans, à la date de calcul du taux fixe applicable, majoré de 2,40 %.

À la suite d'un événement déclencheur tel que défini par le BSIF, chaque action privilégiée série 30 et 31 en circulation sera automatiquement et immédiatement convertie, de façon complète et permanente, sans le consentement de son porteur, en un nombre d'actions ordinaires de la Banque déterminé conformément à une formule de conversion automatique. Cette conversion sera calculée en divisant la valeur des actions privilégiées, soit 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés en date de l'événement déclencheur, par la valeur des actions ordinaires. La valeur des actions ordinaires correspond au prix plancher de 5,00 \$, ou, s'il est plus élevé, au cours du marché des actions ordinaires. Le cours du marché des actions ordinaires représente le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires au cours des 10 jours de bourse consécutifs se terminant le jour de bourse précédant la date de l'événement déclencheur. Si, au moment de l'établissement de ce cours, les actions ordinaires ne sont pas inscrites à la cote d'une bourse, ce cours correspondra à la juste valeur déterminée raisonnablement par le conseil d'administration de la Banque. Compte tenu que les actions privilégiées série 30 respectent les exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ces actions sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III.

Modification du classement des actions privilégiées de premier rang série 30

Au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2014, la Banque a modifié le classement de ces actions privilégiées au bilan consolidé. Au 31 juillet 2014, ces actions privilégiées sont présentées dans les capitaux propres. Ainsi, le *Passif au titre des actions privilégiées* d'un montant de 341 M\$ a été reclassé dans les capitaux propres, représentant une augmentation des *Actions privilégiées* pour un montant de 350 M\$ et une diminution des *Résultats non distribués* pour un montant de 9 M\$.

Rachat d'actions privilégiées

Le 15 février 2014, la Banque a racheté la totalité des 2 425 880 actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif série 24 et des 1 724 835 actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif série 26, en circulation, au prix de 25,00 \$ l'action, majoré du dividende périodique déclaré et impayé. La Banque a versé le prix de rachat et le dividende le 17 février 2014, premier jour ouvrable suivant la date de rachat.

Rachat d'actions ordinaires ⁽¹⁾

Le 20 juin 2013, la Banque a débuté un programme d'offre publique de rachat pour annulation dans le cours normal des activités visant jusqu'à concurrence de 6 496 228 actions ordinaires au cours de la période de 12 mois terminée le 19 juin 2014. Au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2014, la Banque n'a effectué aucun rachat d'actions.

Actions ordinaires entières ⁽¹⁾

Dans le cadre de l'acquisition de Wellington West Holdings Inc., la Banque avait émis des actions ordinaires entières. Au 31 juillet 2014, le solde des actions ordinaires entières est de 977 110 (2 664 268 au 31 octobre 2013). La Banque prévoit que les conditions se réaliseront et que les actions entières restantes seront versées d'ici la fin de l'exercice 2016.

(1) Compte tenu du dividende en actions, tel que décrit ci-dessus.

	Au 31 juillet 2014		Au 31 octobre 2013	
	Nombre d'actions	Actions \$	Nombre d'actions	Actions \$
Actions privilégiées de premier rang				
Série 16	8 000 000	200	8 000 000	200
Série 20	6 900 000	173	6 900 000	173
Série 24	–	–	2 425 880	61
Série 26	–	–	1 724 835	43
Série 28	8 000 000	200	8 000 000	200
Série 30	14 000 000	350	–	–
	36 900 000	923	27 050 715	677
Actions ordinaires au début de l'exercice ⁽¹⁾	325 982 736	2 160	322 616 546	2 054
Émises au titre de :				
Régime d'options d'achat d'actions ⁽¹⁾	2 164 204	74	3 529 528	107
Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation ⁽¹⁾	357 182	3	(137 688)	(1)
Autres ⁽¹⁾	(35 292)	–	(25 650)	–
Actions ordinaires à la fin de la période ⁽¹⁾	328 468 830	2 237	325 982 736	2 160

	Neuf mois terminés le 31 juillet			
	2014		2013	
	Dividendes \$	Dividendes par action	Dividendes \$	Dividendes par action
Actions privilégiées de premier rang				
Série 15	–	–	2	0,2444
Série 16	7	0,9094	7	0,9094
Série 20	8	1,1250	8	1,1250
Série 21	–	–	3	1,0078
Série 24	1	0,4125	3	1,2375
Série 26	1	0,4125	2	1,2375
Série 28	6	0,7125	7	0,7353
Série 30	7	0,5287	–	–
	30		32	
Actions ordinaires ⁽¹⁾	458	1,4000	410	1,2600
	488		442	

(1) Compte tenu du dividende en actions, tel que décrit à la page précédente.

NOTE 14 – PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

	Au 31 juillet 2014	Au 31 octobre 2013 ⁽¹⁾
Parts de fiducie émises par Fiducie d'actifs BNC (NBC CapS II)		
Série 1 ⁽²⁾	402	409
Série 2 ⁽³⁾	352	359
Autres	24	21
	778	789

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2.

(2) Comprend des intérêts courus pour un montant de 2 M\$ (9 M\$ au 31 octobre 2013).

(3) Comprend des intérêts courus pour un montant de 2 M\$ (9 M\$ au 31 octobre 2013).

NOTE 15 – INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

Le BSIF exige que les banques canadiennes respectent les seuils minimaux « tout compris » de 2019 depuis le premier trimestre de 2013 pour les fonds propres attribuables aux actions ordinaires (CET1). Pour les fonds propres de catégorie 1 et le total des fonds propres, le respect des seuils minimaux est exigé depuis le premier trimestre de 2014. Par ailleurs, afin d'assurer une mise en œuvre semblable à celle réalisée dans d'autres pays, le BSIF a décidé d'adopter progressivement les exigences relatives à la charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) sur une période de cinq ans à compter de 2014. Dans la première année, seulement 57 %, 65 % et 77 % du total de la charge de CVA seront respectivement appliqués au calcul du ratio des fonds propres CET1, du ratio des fonds propres de catégorie 1 et du ratio du total des fonds propres, et ces pourcentages augmenteront progressivement chaque année jusqu'à atteindre un taux de 100 % d'ici 2019. La Banque a appliqué les pourcentages prescrits du total de la charge de CVA dans le calcul des ratios de fonds propres au 31 juillet 2014.

La Banque doit maintenir un ratio des fonds propres CET1, un ratio des fonds propres de catégorie 1 et un ratio du total des fonds propres d'au moins 7,0 %, 8,5 % et 10,5 % respectivement, tous les ratios incluant la réserve de conservation de 2,5 %. En mars 2013, le BSIF a désigné les six plus grandes banques canadiennes, dont la Banque Nationale, comme banques d'importance systémique nationale (BISN). Pour ces banques, une surcharge de 1 % s'appliquera à leurs ratios des fonds propres à compter du 1^{er} janvier 2016. Donc, à partir de cette date, la Banque ainsi que toutes les autres grandes banques canadiennes seront tenues de maintenir un ratio des fonds propres CET1 d'au moins 8,0 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 d'au moins 9,5 % et un ratio du total des fonds propres d'au moins 11,5 %, tous déterminés selon la méthode « tout compris ».

Outre les ratios des fonds propres réglementaires, les banques canadiennes sont également assujetties par le BSIF aux exigences d'un test de levier financier. L'effet de levier ou le ratio actifs/fonds propres se calcule en divisant l'actif total de la Banque, y compris certains éléments hors bilan, par le total de ses fonds propres réglementaires aux termes des exigences de transition aux règles de Bâle III. En janvier 2014, suite à la mise à jour par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire des règles de Bâle III pour le ratio de levier, le BSIF a annoncé que le nouveau ratio de levier de Bâle III remplacerait le ratio actifs/fonds propres actuel dès le 1^{er} janvier 2015. Le nouveau ratio de levier se calcule en divisant les fonds propres de catégorie 1 par la totalité des actifs du bilan ainsi que ceux hors bilan. Les éléments exclus des fonds propres de catégorie 1 sont aussi exclus du calcul du ratio de levier.

Au 31 juillet 2014, la Banque respecte toutes les exigences réglementaires imposées par le BSIF en matière de capital.

Fonds propres et ratios des fonds propres réglementaires selon Bâle III⁽¹⁾

	Au 31 juillet 2014	Au 31 octobre 2013
Fonds propres attribuables aux actions ordinaires (CET1)	5 876	5 350
Fonds propres de catégorie 1	7 774	7 002
Total des fonds propres réglementaires	9 650	9 186
Actif pondéré en fonction des risques pour les fonds propres attribuables aux actions ordinaires (CET1)	64 703	61 251
Actif pondéré en fonction des risques pour les fonds propres de catégorie 1	64 972	
Actif pondéré en fonction des risques pour le total des fonds propres réglementaires	65 375	
Ratios des fonds propres		
attribuables aux actions ordinaires (CET1)	9,1 %	8,7 %
catégorie 1	12,0 %	11,4 %
total	14,8 %	15,0 %
Ratio actifs/fonds propres	18,8	18,4

(1) Les données sont calculées selon la méthode « tout compris » sauf pour le ratio actifs/fonds propres qui est calculé selon les exigences de transition aux règles de Bâle III et les données au 31 octobre 2013 ne sont pas ajustées pour refléter les modifications de normes comptables.

NOTE 16 – REVENUS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Les revenus des activités de négociation comprennent le revenu net d'intérêts lié aux activités de négociation et les revenus de négociation comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Le revenu net d'intérêts comprend les intérêts et les dividendes liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités de négociation, déduction faite des frais d'intérêts et des revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers.

Les revenus autres que d'intérêts comprennent les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur les valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, les revenus tirés des instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation, et la variation de la juste valeur des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

	Trimestre terminé le 31 juillet		Neuf mois terminés le 31 juillet	
	2014	2013	2014	2013
Revenu net d'intérêts	101	131	317	353
Revenus autres que d'intérêts	81	(7)	126	148
	182	124	443	501

NOTE 17 – PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS ⁽¹⁾

Régime d'options d'achat d'actions

Au cours des trimestres terminés les 31 juillet 2014 et 2013, la Banque n'a octroyé aucune option d'achat d'actions. Au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2014, la Banque a octroyé 2 863 376 options d'achat d'actions (3 225 392 options d'achat d'actions au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2013) d'une juste valeur moyenne de 5,39 \$ par option (4,90 \$ en 2013). Au 31 juillet 2014, il y avait 15 539 964 options d'achat d'actions en circulation (15 954 314 options d'achat d'actions au 31 juillet 2013).

La juste valeur moyenne des options octroyées a été évaluée, à la date d'attribution, à l'aide du modèle Black-Scholes. Les hypothèses utilisées étaient les suivantes.

	Neuf mois terminés le 31 juillet	
	2014	2013
Taux d'intérêt hors risque	2,47 %	1,78 %
Durée de vie prévue des options	7 ans	7 ans
Volatilité prévue	20,46 %	22,85 %
Dividendes prévus	4,4 %	4,3 %

La charge de rémunération est présentée dans le tableau suivant.

	Trimestre terminé le 31 juillet		Neuf mois terminés le 31 juillet	
	2014	2013	2014	2013
Charge de rémunération constatée à l'égard des options d'achat d'actions	4	4	11	12

(1) Compte tenu du dividende en actions payé le 13 février 2014. Se reporter à la note 13.

NOTE 18 – AVANTAGES DU PERSONNEL

La Banque offre des régimes de retraite à prestations définies et certains avantages postérieurs au départ à la retraite et à l'emploi. Les charges au titre de ces régimes, ainsi que les écarts actuariels comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat global*, sont présentés dans les tableaux suivants.

Composantes de la charge liée aux régimes de retraite et autres régimes

	Trimestre terminé le 31 juillet				Neuf mois terminés le 31 juillet			
	Régimes de retraite		Autres régimes		Régimes de retraite		Autres régimes	
	2014	2013 ⁽¹⁾	2014	2013 ⁽¹⁾	2014	2013 ⁽¹⁾	2014	2013 ⁽¹⁾
Coût des services rendus au cours de la période	19	18	2	2	56	52	6	4
Coût des services passés	–	–	–	–	–	(26)	–	(8)
Intérêts sur le passif (l'actif) au titre de prestations constituées, montant net	(1)	4	2	–	(3)	6	6	3
Frais d'administration	1	–	–	–	2	2	–	–
Charge au titre des régimes de retraite	19	22			55	34		
Charge (récupération) au titre des autres régimes			4	2			12	(1)

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2.

Gains et pertes actuariels comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat global*⁽¹⁾

	Trimestre terminé le 31 juillet				Neuf mois terminés le 31 juillet			
	Régimes de retraite		Autres régimes		Régimes de retraite		Autres régimes	
	2014	2013 ⁽²⁾	2014	2013 ⁽²⁾	2014	2013 ⁽²⁾	2014	2013 ⁽²⁾
Gains (pertes) actuariels cumulés au début – Résultats non distribués	(112)	(310)	(30)	(35)	(166)	(308)	(24)	(25)
Gains (pertes) actuariels de la période – <i>Autres éléments du résultat global</i> ⁽³⁾	(78)	207	(11)	17	(24)	205	(17)	7
Gains (pertes) actuariels cumulés à la fin – Résultats non distribués	(190)	(103)	(41)	(18)	(190)	(103)	(41)	(18)

(1) Les montants sont présentés avant déduction des impôts.

(2) Les montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2.

(3) Les changements relatifs aux taux d'actualisation et au rendement des actifs des régimes sont revus et mis à jour trimestriellement. Toutes les autres hypothèses sont mises à jour annuellement.

NOTE 19 – RÉSULTAT PAR ACTION ⁽¹⁾

Le résultat dilué par action est calculé à partir du résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, en tenant compte de l'effet de la dilution des options d'achat d'actions selon la méthode du rachat d'actions.

	Trimestre terminé le 31 juillet		Neuf mois terminés le 31 juillet	
	2014	2013 ⁽²⁾	2014	2013 ⁽²⁾
Résultat de base par action				
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	423	387	1 157	1 145
Dividendes sur actions privilégiées	11	10	30	32
Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	412	377	1 127	1 113
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base (<i>en milliers</i>)	327 687	324 772	327 170	324 162
Résultat de base par action (<i>en dollars</i>)	1,26	1,16	3,44	3,43
Résultat dilué par action				
Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	412	377	1 127	1 113
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base (<i>en milliers</i>)	327 687	324 772	327 170	324 162
Ajustement au nombre moyen d'actions ordinaires (<i>en milliers</i>)				
Options d'achat d'actions ⁽³⁾	3 694	2 404	3 512	2 537
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation dilué (<i>en milliers</i>)	331 381	327 176	330 682	326 699
Résultat dilué par action (<i>en dollars</i>)	1,24	1,16	3,41	3,41

(1) Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation dilué ainsi que le résultat de base par action et le résultat dilué par action ont été ajustés rétrospectivement pour tenir compte du dividende en actions payé le 13 février 2014. Se reporter à la note 13.

(2) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2.

(3) Pour le trimestre et les neuf mois terminés le 31 juillet 2014, le prix de levée des options étant inférieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque, aucune option n'a été exclue du calcul du résultat dilué par action. Le calcul du résultat dilué par action ne tient pas compte d'un nombre moyen de 3 188 416 options en circulation à un prix de levée moyen pondéré de 38,36 \$ pour le trimestre terminé le 31 juillet 2013 et de 2 651 442 options en circulation à un prix de levée moyen pondéré de 38,36 \$ pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2013, car le prix de levée de ces options était supérieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque.

NOTE 20 – ACQUISITION

Services institutionnels TD Waterhouse

Le 12 novembre 2013, la Banque a conclu l'acquisition, par l'entremise d'une filiale, des services institutionnels de La Banque Toronto-Dominion connus sous le nom de Services institutionnels TD Waterhouse. Cette acquisition représente une autre étape dans l'expansion de la plateforme de gestion de patrimoine de la Banque au niveau pancanadien. Le prix d'acquisition final s'élève à 260 M\$. Les actifs nets acquis comprennent des immobilisations incorporelles au titre des listes de clients totalisant environ 58 M\$. L'excédent total du prix d'acquisition sur la juste valeur des actifs nets acquis, soit 206 M\$, a été inscrit au bilan consolidé à titre de goodwill et représente principalement les synergies et les bénéfices attendus du regroupement des activités acquises avec celles de la Banque. La portion déductible à des fins fiscales du goodwill est de 155 M\$. Les créances acquises, principalement constituées de prêts à des clients pour achat de titres, ont été évaluées à une juste valeur de 448 M\$ à la date d'acquisition. Ce montant représente également les montants contractuels bruts à recevoir dont la Banque prévoit récupérer la totalité.

Des frais connexes à l'acquisition de 1 M\$ sont inclus dans les *Frais autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2014. Les résultats de l'entreprise acquise ont été inclus dans les présents états financiers consolidés à compter du 12 novembre 2013. Au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2014, l'entreprise acquise a contribué environ 12 M\$ au revenu total et 4 M\$ au résultat net de la Banque (excluant les coûts d'intégration). Pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2014, la contribution au revenu total et au résultat net s'élève à 39 M\$ et 16 M\$, respectivement. Si la Banque avait conclu l'acquisition le 1^{er} novembre 2013, le revenu total aurait été d'environ 4 102 M\$ et le résultat net d'environ 1 209 M\$ pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2014.

Le tableau ci-dessous résume les justes valeurs des actifs acquis et des passifs pris en charge à la date d'acquisition.

Trésorerie et équivalents de trésorerie	982
Prêts	71
Créances de clients, de négociants et de courtiers	448
Goodwill	206
Immobilisations incorporelles	58
Actif total	1 765
Dépôts	1 380
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	111
Autres passifs	14
Passif total	1 505
Prix d'acquisition	260

Flux de trésorerie liés à l'acquisition

Trésorerie à transférer par le vendeur	982
Prix d'acquisition	260
Montant net transféré en espèces par le vendeur	722

NOTE 21 – ENTITÉS STRUCTURÉES

Les entités structurées sont des entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement les tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les entités structurées comprennent les entités ad hoc, qui sont des entités créées pour réaliser un objectif limité et bien défini. Les entités structurées sont évaluées à des fins de consolidation selon le traitement comptable décrit à la note 2. Le risque maximal de perte découlant des intérêts économiques pour la Banque représente principalement les placements dans ces entités, la juste valeur des contrats de produits dérivés conclus avec elles, ainsi que les facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit consenties à certaines entités structurées.

Entités structurées non consolidées

Fonds multicédants

La Banque administre des fonds multicédants qui achètent divers actifs financiers de clients et financent ces achats en émettant du papier commercial adossé aux actifs acquis. Les clients utilisent ces fonds pour diversifier leurs sources de financement et réduire leurs coûts d'emprunt, tout en continuant à gérer les actifs financiers et en fournissant une certaine protection de premier niveau contre les pertes. Des notes émises par les fonds et détenues par des tierces parties procurent une protection supplémentaire contre les pertes de crédit. La Banque agit à titre d'agent financier et offre des services administratifs et de structuration de transaction à ces fonds, et offre des facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit dans le cadre du programme de papier commercial. La Banque a conclu avec ces fonds des contrats de produits dérivés dont la juste valeur est présentée au bilan consolidé de la Banque. Bien que la Banque possède la capacité de diriger les activités pertinentes de ces fonds, elle ne peut exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient, du fait qu'elle agit à titre de mandataire. Donc, la Banque ne détient pas le contrôle de ces fonds et ne les consolide pas.

Véhicules d'actifs cadres (VAC)

La Banque détient des intérêts économiques dans des VAC sous forme de billets restructurés et de la facilité de financement de marge. La Banque ne possède pas la capacité de diriger les activités pertinentes des VAC. Donc, elle ne détient pas le contrôle de ces VAC et ne les consolide pas.

Fonds d'investissement et placements privés

Dans le cadre de ses activités de banque d'affaires, la Banque investit dans plusieurs sociétés en commandite à responsabilité limitée et autres entreprises constituées en sociétés. Ces sociétés investissent à leur tour dans des sociétés en exploitation dans le but de les revendre avec profit à moyen ou à long terme. La Banque n'intervient pas dans les activités de ces sociétés auxquelles elle participe seulement en tant qu'investisseur. Donc, elle ne détient pas le contrôle de ces sociétés et ne les consolide pas.

Fiducie de capital BNC

La Banque a créé Fiducie de capital BNC (la Fiducie) pour ses besoins de financement et pour la gestion de capital. Les titres émis par cette fiducie constituent des instruments de capital novateur et sont admissibles à titre de fonds propres additionnels de catégorie 1, mais compte tenu du fait que ces instruments ne satisfont pas aux exigences visant les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ils sont assujettis à un retrait progressif de 10 % par année, entre 2013 et 2022. Le produit brut tiré de l'émission des titres de cette fiducie a été utilisé pour financer l'acquisition d'un billet de dépôt de la Banque (se reporter à la note 9). De plus, la Banque détient la totalité des capitaux propres de cette fiducie et s'est engagée à prêter à cette dernière les liquidités requises dans le cours normal de ses activités. Bien que la Banque possède la capacité de diriger les activités pertinentes de la Fiducie, elle n'est ni exposée, ni n'a droit à des rendements variables, car le principal actif de la Fiducie est un billet de dépôt émis par la Banque. Donc, la Banque ne détient pas le contrôle de la Fiducie et ne la consolide pas.

Entités structurées consolidées

Entité de titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque

La Banque a mis sur pied *Canadian Credit Card Trust* (CCCT) pour la titrisation de ses créances sur cartes de crédit. La Banque a eu recours à cette entité à des fins de gestion de capital et dans le but d'obtenir du financement. La Banque agit à titre d'agent administratif et d'agent serveur, et elle est donc responsable de l'administration quotidienne et de la gestion des créances sur cartes de crédit de CCCT. De plus, la Banque détient des certificats émis par CCCT, ce qui lui donne droit aux flux de trésorerie résiduels de CCCT. Donc, la Banque possède la capacité de diriger les activités pertinentes de CCCT et elle peut exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient. Par conséquent, la Banque détient le contrôle de CCCT et la consolide.

Comptes gérés de fonds de couverture Banque Nationale (plateforme Innocap)

Gestion de placements Innocap inc. (Innocap), société sous contrôle conjoint, offre des programmes de fonds de couverture destinés aux promoteurs de fonds qui recherchent une plateforme pouvant leur procurer un degré élevé de transparence et des outils de pointe pour la gestion de la liquidité et le contrôle des actifs et des risques. La Banque peut détenir des intérêts économiques dans certains fonds de couverture de la plateforme, et consolide ceux dont elle possède la capacité de diriger les activités pertinentes et dans lesquels elle peut exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Garant d'obligations sécurisées

NBC Covered Bond Guarantor (Legislative) Limited Partnership

Depuis décembre 2013, la Banque participe au nouveau programme législatif d'obligations sécurisées en vertu duquel sont émises des obligations sécurisées. À cet effet, elle a créé la société *NBC Covered Bond Guarantor (Legislative) Limited Partnership* (le Garant) afin de garantir le paiement du capital et des intérêts dû aux détenteurs de ces titres. La Banque a vendu des prêts hypothécaires résidentiels non assurés au Garant et lui a accordé des prêts afin de faciliter l'acquisition de ces actifs. Par l'entremise d'une filiale, la Banque agit à titre de gestionnaire de la société et ainsi, influe sur le rendement de la société, qui est directement lié au rendement du portefeuille de prêts hypothécaires et aux intérêts sur les prêts de la Banque. Par conséquent, la Banque consolide la société puisqu'elle possède la capacité de diriger ses activités pertinentes et peut exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle en obtient.

NBC Covered Bond Guarantor Limited Partnership

Depuis janvier 2011, la Banque participe au programme structuré d'obligations sécurisées en vertu duquel sont émises des obligations sécurisées. À cet effet, elle avait créé la société *NBC Covered Bond Guarantor Limited Partnership* (le Garant) afin de garantir le paiement du capital et des intérêts dû aux détenteurs de ces titres. La Banque avait vendu des prêts hypothécaires résidentiels assurés au Garant et lui avait accordé un prêt à demande afin de faciliter l'acquisition de ces actifs. Par l'entremise d'une filiale, la Banque agit à titre de gestionnaire de la société et ainsi, influe sur le rendement de la société, qui est directement lié au rendement du portefeuille de prêts hypothécaires et à l'intérêt sur le prêt de la Banque. Par conséquent, la Banque consolide la société puisqu'elle possède la capacité de diriger ses activités pertinentes et peut exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle en obtient.

Fonds d'investissement

La Banque conclut des contrats de dérivés avec des tierces parties pour leur offrir le degré de risque souhaité relativement à certains fonds d'investissement. La Banque couvre économiquement les risques liés à ces dérivés en investissant dans ces fonds d'investissement. La Banque consolide ceux dont elle possède la capacité de diriger les activités pertinentes et dans lesquels elle peut exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

NOTE 21 – ENTITÉS STRUCTURÉES (suite)

Fiducie d'actifs BNC

La Banque a créé Fiducie d'actifs BNC pour ses besoins de financement et pour la gestion de capital. Les titres émis par cette fiducie constituent des instruments de capital novateur et sont admissibles à titre de fonds propres additionnels de catégorie 1, mais compte tenu du fait que ces instruments ne satisfont pas aux exigences visant les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ils sont assujettis à un retrait progressif de 10 % par année, entre 2013 et 2022. Le produit de l'émission a servi à l'acquisition, auprès de la Banque, de prêts hypothécaires résidentiels. Non seulement celle-ci demeure administrateur de ces prêts, mais elle administre également les activités courantes de la fiducie. De plus, la Banque détient les titres spéciaux avec droits de vote de cette fiducie. Après paiement de la distribution aux détenteurs de titres fiduciaires de capital, la Banque, en tant qu'unique détenteur des titres spéciaux, a le droit de recevoir le solde des fonds nets résiduels. Donc, la Banque possède la capacité de diriger les activités pertinentes de Fiducie d'actifs BNC et elle peut exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient. Par conséquent, la Banque détient le contrôle de cette fiducie et la consolide.

Le tableau suivant présente l'exposition de la Banque aux entités structurées consolidées et non consolidées.

	Au 31 juillet 2014		Au 31 octobre 2013 ⁽¹⁾	
	Placements et autres actifs	Actif total	Placements et autres actifs	Actif total
Entités structurées non consolidées				
Fonds multicédants de papier commercial adossé à des actifs administrés par la Banque ⁽²⁾	7	2 048	6	2 110
Comptes gérés de fonds de couverture Banque Nationale (plateforme Innocap) ⁽³⁾	2	15	32	290
Billets restructurés des conduits VAC et autres billets restructurés ⁽⁴⁾	1 281	–	1 361	–
Fonds d'investissement et placements privés ⁽⁵⁾	1 108	8 361	1 304	7 183
Fiducie de capital BNC ⁽⁶⁾	–	240	–	246
	2 398	10 664	2 703	9 829
Entités structurées consolidées				
Entité de titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque ⁽⁷⁾⁽⁸⁾	341	1 633	328	1 621
Comptes gérés de fonds de couverture Banque Nationale (plateforme Innocap) ⁽³⁾⁽⁸⁾	465	553	508	617
Fonds d'investissement ⁽⁸⁾⁽⁹⁾	303	303	411	411
Obligations sécurisées ⁽¹⁰⁾	6 911	7 173	3 506	3 939
Immeuble ⁽¹¹⁾	77	70	78	71
Placements privés ⁽¹²⁾	–	–	–	2
Fiducie d'actifs BNC ⁽¹³⁾	938	1 695	938	1 710
	9 035	11 427	5 769	8 371
	11 433	22 091	8 472	18 200

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2.

(2) Les principaux actifs sous-jacents, situés au Canada, sont des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts automobiles, des financements d'inventaires automobiles ainsi que d'autres créances à recevoir. Au 31 juillet 2014, la valeur nominale des facilités de liquidité de style mondial s'élève à 2 038 M\$ (2 104 M\$ au 31 octobre 2013), soit le montant total du papier commercial en circulation. De plus, la Banque fournit des facilités de rehaussement de crédit pour une valeur nominale de 30 M\$ (30 M\$ au 31 octobre 2013). Le risque de perte maximale ne peut excéder le total du papier commercial en circulation. Au 31 juillet 2014, la Banque détient 7 M\$ de papier commercial (6 M\$ au 31 octobre 2013) et, par conséquent, le montant potentiel maximal des paiements futurs est limité à 2 031 M\$ au 31 juillet 2014 (2 098 M\$ au 31 octobre 2013), soit le montant des facilités de liquidité et de rehaussement de crédit inutilisées.

(3) Les actifs sous-jacents sont divers instruments financiers (portefeuille de négociation). L'actif total de la plateforme Innocap est présenté sur une base d'actif net.

(4) Se reporter à la section « Véhicules d'actifs cadres » de la note 5. L'encours total des billets restructurés des conduits VAC en circulation s'établit à 24 G\$ au 31 juillet 2014 (25 G\$ au 31 octobre 2013). Le montant des facilités de financement de marge inutilisées s'élève à 835 M\$ au 31 juillet 2014 (886 M\$ au 31 octobre 2013).

(5) Les actifs sous-jacents sont principalement des investissements privés. Le montant de l'actif total des entités structurées correspond à celui de la période la plus récente disponible.

(6) L'actif sous-jacent est un billet de dépôt de la Banque. Se reporter à la note 9.

(7) Les actifs sous-jacents sont des créances sur cartes de crédit.

(8) L'exposition de la Banque est présentée déduction faite des détentions des tierces parties.

(9) Les actifs sous-jacents sont constitués de divers instruments financiers et sont présentés sur une base d'actif net. Certains fonds d'investissement sont dans un portefeuille de négociation.

(10) Pour les obligations sécurisées émises en vertu du nouveau programme législatif d'obligations sécurisées, les actifs sous-jacents sont des prêts hypothécaires résidentiels non assurés dont le solde s'élève à 4 495 M\$ au 31 juillet 2014. L'échéance moyenne de ces actifs sous-jacents est de deux ans. Pour les obligations sécurisées émises en vertu du programme structuré d'obligations sécurisées, les actifs sous-jacents sont des prêts hypothécaires résidentiels assurés dont le solde s'élève à 2 678 M\$ au 31 juillet 2014 (3 939 M\$ au 31 octobre 2013). L'échéance moyenne des actifs sous-jacents est de deux ans. Se reporter à la note 9.

(11) L'actif sous-jacent est un immeuble situé au Canada.

(12) Les actifs sous-jacents sont des placements privés.

(13) Les actifs sous-jacents sont des prêts hypothécaires résidentiels assurés et non assurés de la Banque. Au 31 juillet 2014, le montant des prêts assurés est de 237 M\$ (277 M\$ au 31 octobre 2013). L'échéance moyenne des actifs sous-jacents est de deux ans.

NOTE 22 – INFORMATIONS SECTORIELLES

Trimestre terminé le 31 juillet										
	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine		Marchés financiers		Autres		Total	
	2014	2013 ⁽¹⁾	2014	2013 ⁽¹⁾	2014	2013 ⁽¹⁾	2014	2013 ⁽¹⁾	2014	2013 ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêts ⁽²⁾	433	407	79	68	209	225	(81)	(71)	640	629
Revenus autres que d'intérêts	263	258	254	221	236	156	67	21	820	656
Revenu total	696	665	333	289	445	381	(14)	(50)	1 460	1 285
Frais autres que d'intérêts	388	374	246	221	188	170	57	43	879	808
Contribution	308	291	87	68	257	211	(71)	(93)	581	477
Dotations aux pertes sur créances	48	46	1	1	–	–	–	1	49	48
Résultat avant charge (économie) d'impôts	260	245	86	67	257	211	(71)	(94)	532	429
Charge (économie) d'impôts ⁽²⁾	70	66	22	18	70	56	(71)	(113)	91	27
Résultat net	190	179	64	49	187	155	–	19	441	402
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	5	1	13	14	18	15
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	190	179	64	49	182	154	(13)	5	423	387
Actif moyen	82 129	77 251	10 349	9 061	87 673	89 986	26 348	20 042	206 499	196 340

Neuf mois terminés le 31 juillet										
	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine		Marchés financiers		Autres		Total	
	2014	2013 ⁽¹⁾	2014	2013 ⁽¹⁾	2014	2013 ⁽¹⁾	2014	2013 ⁽¹⁾	2014	2013 ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêts ⁽³⁾	1 263	1 205	235	202	613	628	(208)	(190)	1 903	1 845
Revenus autres que d'intérêts	740	729	752	652	534	419	171	255	2 197	2 055
Revenu total	2 003	1 934	987	854	1 147	1 047	(37)	65	4 100	3 900
Frais autres que d'intérêts	1 142	1 115	714	653	518	500	120	111	2 494	2 379
Contribution	861	819	273	201	629	547	(157)	(46)	1 606	1 521
Dotations aux pertes sur créances	149	142	2	2	–	(12)	–	1	151	133
Résultat avant charge (économie) d'impôts	712	677	271	199	629	559	(157)	(47)	1 455	1 388
Charge (économie) d'impôts ⁽³⁾	192	182	71	53	170	150	(186)	(189)	247	196
Résultat net	520	495	200	146	459	409	29	142	1 208	1 192
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	10	6	41	41	51	47
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Banque	520	495	200	146	449	403	(12)	101	1 157	1 145
Actif moyen	80 793	76 022	10 486	9 051	85 472	86 516	28 386	20 743	205 137	192 332

(1) Certains montants ont été ajustés pour refléter les modifications de normes comptables. Se reporter à la note 2.

(2) Le revenu net d'intérêts et la charge (économie) d'impôts des secteurs d'exploitation sont présentés en équivalent imposable. L'équivalent imposable est une méthode de calcul qui consiste à ajuster certains revenus exempts d'impôts en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible. Pour l'ensemble des secteurs d'exploitation, le *Revenu net d'intérêts* a été majoré de 57 M\$ (62 M\$ en 2013). Un montant égal est ajouté à la *Charge (économie) d'impôts*. L'effet de ces ajustements est renversé dans la rubrique *Autres*.

(3) Pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2014, le *Revenu net d'intérêts* a été majoré de 162 M\$ (166 M\$ en 2013). Un montant égal est ajouté à la *Charge (économie) d'impôts*. L'effet de ces ajustements est renversé dans la rubrique *Autres*.

Particuliers et Entreprises

Le secteur des Particuliers et Entreprises regroupe les activités de services bancaires, de financement et d'investissement offerts aux particuliers et aux entreprises ainsi que les activités d'assurances.

Gestion de patrimoine

Le secteur de Gestion de patrimoine regroupe les solutions de placements, de services fiduciaires, de services bancaires, de services de crédit et d'autres solutions de gestion de patrimoine offertes par l'entremise des réseaux de distribution internes et de tiers.

Marchés financiers

Le secteur des Marchés financiers comprend les services bancaires, les services de banque d'affaires ainsi que les solutions financières à une clientèle institutionnelle. Il mène aussi des activités de négociation et d'investissement pour son compte.

Autres

Cette rubrique regroupe les activités de trésorerie, y compris la gestion des liquidités et le financement de la Banque, certains éléments non récurrents ainsi que la portion non allouée des services centralisés.

RENSEIGNEMENTS POUR LES ACTIONNAIRES ET INVESTISSEURS

Relations investisseurs

Les analystes financiers et les investisseurs qui souhaitent obtenir des informations financières concernant la Banque sont priés de communiquer avec le service des Relations avec les investisseurs.

600, rue De La Gauchetière Ouest, 7^e étage
Montréal (Québec) H3B 4L2

Sans frais : 1 866 517-5455

Télécopieur : 514 394-6196

Adresse électronique : relationsinvestisseurs@bnc.ca

Internet : bnc.ca/relationsinvestisseurs

Affaires publiques

600, rue De La Gauchetière Ouest, 10^e étage
Montréal (Québec) H3B 4L2

Téléphone : 514 394-8644

Télécopieur : 514 394-6258

Dates de publication des rapports trimestriels pour l'exercice 2014

(sous réserve d'approbation du conseil d'administration de la Banque)

Premier trimestre	24 février
Deuxième trimestre	27 mai
Troisième trimestre	27 août
Quatrième trimestre	5 décembre

Divulgaration des résultats du troisième trimestre de 2014

Conférence téléphonique

- Une conférence téléphonique pour les analystes et investisseurs institutionnels aura lieu le mercredi 27 août 2014 à 13 h 00 HAE.
- Accès par téléphone en mode écoute seulement : 1 866 862-3930 ou 416 695-7806. Le code d'accès est le 3390539#.
- L'enregistrement téléphonique archivé sera accessible jusqu'au 6 septembre 2014 en composant le 1 800 408-3053 ou le 905 694-9451. Le code d'accès est le 5955220#.

Diffusion de l'appel sur Internet

- La conférence téléphonique sur les résultats sera diffusée en direct via Internet à l'adresse bnc.ca/relationsinvestisseurs.
- Une version archivée de la conférence sera disponible après la fin de l'appel dans le site Internet de la Banque Nationale.

Documents financiers

- Le Rapport aux actionnaires (qui inclut les états financiers consolidés trimestriels) est en tout temps disponible dans le site Internet de la Banque Nationale du Canada à l'adresse bnc.ca/relationsinvestisseurs.
- Le Rapport aux actionnaires, les informations financières complémentaires, les informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires, ainsi que la présentation, seront disponibles dans le site Internet de la Banque Nationale à la page des Relations avec les investisseurs, un peu avant le début de la conférence téléphonique.

Agent des transferts et registraire

Pour des renseignements relatifs aux transferts d'actions, aux changements d'adresse, aux dividendes, à la perte de certificat d'actions, aux formulaires d'impôts et aux transferts de succession, les actionnaires sont priés de communiquer avec l'agent des transferts Société de fiducie Computershare du Canada dont l'adresse et le numéro de téléphone apparaissent ci-après.

Société de fiducie Computershare du Canada

Service aux actionnaires

1500, rue University, 7^e étage

Montréal (Québec) H3A 3S8

Téléphone : 1 888 838-1407

Télécopieur : 1 888 453-0330

Adresse électronique : service@computershare.com

Internet : computershare.com

Dépôt direct des dividendes

Au moyen d'un transfert électronique de fonds, les actionnaires peuvent faire déposer leurs dividendes directement au crédit de tout compte détenu auprès d'une institution membre de l'Association canadienne des paiements. Pour ce faire, il suffit d'en faire la demande par écrit à l'adresse de Société de fiducie Computershare du Canada, agent des transferts.

Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions

La Banque offre aux détenteurs canadiens de ses actions ordinaires et privilégiées de participer à son Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions, régime qui leur permet d'acquérir des actions ordinaires de la Banque sans payer de commission ni de frais d'administration. L'acquisition d'actions ordinaires par les participants canadiens s'effectue au moyen du réinvestissement des dividendes en espèces versés sur les actions qu'ils détiennent, ou bien en effectuant des versements en espèces facultatifs d'un montant minimal de 500 \$ par versement, jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par trimestre.

Pour de plus amples renseignements, les actionnaires sont priés de communiquer avec le registraire et agent des transferts de la Banque, Société de fiducie Computershare du Canada, au numéro 1 888 838-1407. Les porteurs d'actions ordinaires véritables ou non inscrits de la Banque doivent s'adresser à leur institution financière ou à leur courtier pour adhérer à ce régime.

Dividendes

Les dividendes déclarés par la Banque constituent des dividendes déterminés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).